



Rapport Financier

RAPPORT FINANCIER

2 PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDÉS

3 RAPPORT DU DIRECTOIRE

- 3 Changements de périmètre
- 3 Faits marquants
- 4 Changements comptables
- 4 Présentation des comptes
- 7 Événements post-clôture
- 7 Perspectives
- 7 Informations sur la répartition du capital et sur les participations
- 10 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique
- 11 Informations sur les modalités de conservation des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux
- 11 Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice
- 16 Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants durant l'exercice
- 16 Proposition de nomination de nouveaux membres au sein du Conseil de Surveillance
- 16 Gouvernement d'entreprise
- 17 Informations sur les activités en matière de recherche et de développement
- 18 Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital
- 18 Informations sur les conséquences environnementales de l'activité de la société
- 18 Informations sur les conséquences sociales de l'activité de la société
- 19 Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital et autres autorisations
- 20 Informations sur les délais de paiement
- 20 Informations sur les risques
- 21 Informations sur les dépenses non déductibles
- 21 Affectation du résultat
- 22 Proposition de mise en harmonie des statuts
- 22 Évolution boursière

23 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 23 Le gouvernement d'entreprise
- 28 Le contrôle interne

33 RÉSULTATS FINANCIERS DE SOMFY SA

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

34 DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- 34 Compte de résultat consolidé
- 35 État du résultat global
- 36 Bilan consolidé actif
- 37 Bilan consolidé passif
- 38 Variation des capitaux propres consolidés
- 40 Tableau des flux de trésorerie
- 41 Annexe aux documents comptables consolidés
- 41 Règles et méthodes comptables
- 52 Notes annexes sur les comptes au 31 décembre 2010

83 COMPTES SOCIAUX

- 83 Bilan au 31 décembre 2010
- 84 Compte de résultat au 31 décembre 2010
- 84 Projet d'affectation du résultat exercice 2010
- 84 Annexe aux documents comptables de Somfy SA

97 RELATION ACTIONNAIRES

97 ORGANISATION

99 DOCUMENTS JURIDIQUES

- 99 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- 100 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- 102 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Somfy SA
- 103 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- 104 Rapport du Conseil de Surveillance
- 105 Projet de Résolutions

PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	31/12/10	31/12/09*
Chiffre d'affaires hors taxes	852,6	760,8
Résultat opérationnel courant**	138,6	121,3
Résultat opérationnel	132,1	105,0
Résultat net	96,2	87,9
Résultat net - part Groupe	95,4	88,4
Capacité d'autofinancement	149,4	143,2
Investissements industriels et commerciaux	29,9	30,2
Dotations aux amortissements**	-35,8	-37,1
Situation nette	803,4	719,2
Endettement financier net***	35,1	0,0
Actif non courant	778,0	755,1
Effectif moyen	5 472	5 353

* Conformément à IFRS 3, l'allocation des écarts d'acquisition de Pujol, Energy Eye et Sodim avait été établie provisoirement dans les comptes annuels 2009. Des travaux complémentaires d'allocation ont été effectués dans le délai d'affectation d'un an, ce qui a amené à retraiter le 31 décembre 2009.

** Y compris dotations aux amortissements des actifs incorporels alloués lors des acquisitions pour -2,3 M€ en 2010 et -2,1 M€ en 2009.

*** Y compris dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle pour 39,7 M€ en 2010 et 13,1 M€ en 2009.

RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 18 MAI 2011

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Somfy Activités a acquis :

- 70 % du capital de la société **Ningbo Dooya**, premier fabricant chinois de moteurs pour les rideaux et les volets roulants, pour 100,6 M€. Cette société est consolidée à compter de la date d'acquisition (décembre 2010). Cette acquisition n'a donc aucune incidence sur le compte de résultat sur l'exercice 2010. L'écart d'acquisition provisoire, calculé à hauteur du pourcentage d'intérêts acquis, s'élève à 94,9 M€. Les affectations seront effectuées courant 2011. À titre indicatif, le chiffre d'affaires réalisé en 2010 est de l'ordre de 35 M€.
- par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, le distributeur français **BFT Autoferm**. Somfy a acheté la totalité du capital pour un prix de 0,9 M€ ce qui a généré un écart d'acquisition de 0,6 M€. Cette société est consolidée à compter de la date d'acquisition (janvier 2010), elle contribue au chiffre d'affaires pour 1,6 M€.
- par l'intermédiaire de sa filiale BFT Istanbul nouvellement créée, **BFT Anatolia**, distributeur de produits BFT et assembleur de portes de garage et portails. La totalité du capital a été achetée pour un prix de 6,6 M€. Cette acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un earn-out de 1,2 M€. L'ensemble a généré un écart d'acquisition de 3,7 M€. Cette société est consolidée à compter de la date d'acquisition (avril 2010), elle contribue au chiffre d'affaires du Groupe pour 3,4 M€.

Somfy Activités a participé à hauteur de 49 % à la création de la société **Kléréo**, qui a repris la partie systèmes de traitement des eaux de la piscine de Firstinnov. Kléréo a été consolidée par intégration globale dans les comptes de Somfy Activités, en raison du contrôle effectif exercé sur la société. Une future augmentation de capital confèrera la majorité à Somfy en 2011.

Somfy Activités a également exercé son option d'achat pour acquérir 27,5 % du capital de la société **O&O** pour un montant de 2,3 M€, portant sa participation à 90 %. Il reste une option croisée de put/call pour l'acquisition des 10 % résiduels évaluée à 0,9 M€.

Somfy Activités a cédé la société **Spirel** à la société Chappel Industries France sur le second semestre 2010, sans impact significatif sur l'exercice 2010.

Somfy Participations a pris une participation de :

- 34 % du capital de DMH, holding de **Parquets Marty** pour 0,8 M€. De plus, Somfy SA a souscrit à une obligation convertible en actions pour 2,2 M€. Cette obligation sera convertible en deux temps : conversion automatique au 1^{er} janvier 2012 amenant la participation de Somfy à 49 % puis possibilité de conversion à exercer au plus tard fin 2014 permettant à Somfy si elle le souhaite de porter cette participation à 66 %.

FAITS MARQUANTS

Somfy Activités a déprécié les écarts d'acquisition de LianDa, SACS et Energy Eye :

- Les perspectives d'évolution du résultat à court et moyen terme ont conduit à la révision du Business Plan de **LianDa**. L'écart d'acquisition de LianDa était déprécié à hauteur de -3,5 M€ au 31 décembre 2009. Une dépréciation complémentaire a été passée au 31 décembre 2010 pour un montant de -4,4 M€, ramenant ainsi la valeur de l'écart d'acquisition à zéro.
- Les perspectives de **SACS**, filiale de BFT SpA spécialisée dans les systèmes d'accès aux parkings (caisses et barrières), se sont dégradées par rapport au Business Plan d'acquisition. L'écart d'acquisition a été déprécié totalement pour 0,7 M€.
- Les investissements du secteur hôtelier nord américain sont toujours gelés ce qui pénalise fortement **Energy Eye** dont c'est le principal marché. L'entreprise avait par ailleurs commencé à développer son activité en Australie et au Mexique, marchés qui ont été confrontés à un très fort ralentissement. La conjugaison de ces éléments a amené les managers à revoir le Business Plan et à déprécier en totalité l'écart d'acquisition pour 0,9 M€.

Un accord de cession a été conclu début octobre 2010 avec Assa Abloy en vue de la cession de la participation détenue par **Somfy Participations** dans la société **agta record**. L'opération est soumise à l'obtention des autorisations requises au titre du contrôle des concentrations. Cette opération s'est traduite en 2010 par la comptabilisation d'un actif non courant détenu en vue de la vente, conformément à la norme IFRS 5, pour 109,8 M€ (soit pour son prix de vente : 25 € par action). La plus-value latente de 64,1 M€ est comptabilisée dans les capitaux

propres au 31 décembre 2010 ; elle sera constatée en résultat lors de la cession effective.

Somfy Participations a déprécié de 5,8 M€ la valeur d'équivalence de **CIAT**, société détenue à 40% fabriquant des équipements destinés à la climatisation, aux échanges thermiques, au traitement de l'air et au chauffage par les énergies renouvelables. Cette dépréciation fait suite à des indices de perte de valeur (baisse de -10,5% du chiffre d'affaires, de -68,7% de l'EBE) provenant principalement de difficultés rencontrées sur le marché français des pompes à chaleur. Le Business Plan d'acquisition intégrait une hypothèse d'essor significatif de ce marché qui ne s'est pas réalisée à ce jour. Les managers ont revu les budgets et plans à long terme, ce qui a eu pour conséquence la constatation d'une dépréciation.

Les coûts liés à la réorganisation de l'outil industriel du Groupe commencée en 2009 ont donné lieu à des provisions complémentaires nettes de 2,4 M€ (sites de Bologne et de Saint-Rémy-de-Maurienne).

Les états financiers du 31 décembre 2009 ont été retraités suite aux allocations définitives des acquisitions de Sodim, Pujol et Energy Eye.

CHANGEMENTS COMPTABLES

CHANGEMENT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Afin de se conformer aux recommandations publiées par l'AMF, Somfy a modifié de façon rétrospective la présentation de ses états financiers sur les deux points suivants :

- **amortissements des actifs incorporels alloués lors des acquisitions** : ils étaient classés après le Résultat Opérationnel Courant au 31 décembre 2009. Ils sont désormais comptabilisés dans le Résultat Opérationnel Courant. Le reclassement s'élève ainsi à -2,1 M€ au 31 décembre 2009 et à -2,3 M€ au 31 décembre 2010.
- **dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (put)** : elles étaient comptabilisées en dettes non courantes au 31 décembre 2009. Elles sont désormais comptabilisées en dettes financières et font donc partie de l'endettement financier net. Le reclassement s'élève ainsi à 13,1 M€ au 31 décembre 2009 et à 39,7 M€ au 31 décembre 2010.

APPLICATION DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE POUR LES COUVERTURES DE CHANGE

Le groupe Somfy a choisi d'appliquer à compter du 1^{er} juillet 2010 la comptabilité de couverture pour les couvertures de change.

Les justes valeurs des couvertures de change reconnues comme éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées en capitaux propres, pour la partie efficace.

Les variations de justes valeurs des instruments de couverture de change non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées en résultat financier.

L'impact dans les capitaux propres au 31 décembre 2010 est de -1 073 K€ (-704 K€ nets d'impôt différé) et ne concerne que la couverture des flux futurs.

PRÉSENTATION DES COMPTES

DONNÉES SOCIALES

Au 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires de Somfy SA est de 3,8 M€. Le résultat financier est de 78,9 M€. Il tient compte, à hauteur de 87,0 M€, de dividendes versés par les filiales sur leur résultat du 31 décembre 2009.

Le résultat net atteint 54,6 M€. Il intègre un produit d'intégration fiscale de 0,3 M€.

DONNÉES CONSOLIDÉES

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe a atteint 852,6 M€ en 2010. Il s'est inscrit en hausse de +12,1% par rapport à 2009 à données réelles et de +8,9% à données comparables.

Le chiffre d'affaires de **Somfy Activités** s'est élevé à 747,4 M€. Il a progressé de +12,1% par rapport au précédent exercice à données réelles et de +8,5% à données comparables.

Toutes les zones géographiques ont clôturé l'année en hausse, portées par le rebond du marché et les effets des politiques mises en œuvre (renforcement des équipes commerciales, intensification des campagnes publicitaires, ...).

L'Asie Pacifique, l'Allemagne, la France et l'Europe de l'Est et du Centre ont progressé de respectivement +14,4%, +12,1%, +10,5% et +9,2% à données comparables. L'Amérique, l'Europe du Nord et l'Europe du Sud ont connu des évolutions plus contrastées, mais ont terminé l'exercice sur des notes positives (respectivement +4,3%, +4,1% et +5,3% à données comparables).

Le chiffre d'affaires de **Somfy Participations** ressort à 105,2 M€, en augmentation de + 11,6% par rapport au précédent exercice (+ 11,4% à données comparables).

Les trois filiales intégrées globalement, Cotherm, Sirem et Zurflüh-Feller, se sont redressées et inscrites en nette hausse sur l'année (respectivement + 7,8%, + 25,9% et + 8,3% à données comparables).

Chiffre d'affaires par localisation des clients

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09	Variation N/N-1	Variation N/N-1 à taux constant
France	225 546	203 504	10,8%	10,5%
Allemagne	113 562	101 257	12,2%	12,1%
Europe du Nord	88 775	83 383	6,5%	4,1%
Europe de l'Est et Centrale	60 407	52 503	15,1%	9,2%
Europe du Sud, Moyen-Orient et Afrique	143 214	128 373	11,6%	5,3%
Asie Pacifique	52 102	40 279	29,4%	14,4%
Amériques	63 807	57 242	11,5%	4,3%
SOMFY ACTIVITÉS	747 413	666 541	12,1%	8,5%
Somfy Participations	105 193	94 236	11,6%	11,4%
SOMFY CONSOLIDÉ	852 606	760 777	12,1%	8,9%

Résultats

Le résultat opérationnel courant du Groupe s'est élevé à 138,6 M€ en 2010, soit 16,3% du chiffre d'affaires. Il a progressé de + 14,3% par rapport à 2009.

Le résultat opérationnel courant de **Somfy Activités** ressort à 128,1 M€, en hausse de + 12,6% comparé au précédent exercice. Cette évolution traduit tant la reprise de l'activité et une bonne tenue de la marge brute que le renforcement des budgets de développement et de marketing.

Le résultat opérationnel courant de **Somfy Participations** ressort à 10,7 M€, en hausse de + 38,8% par rapport au précédent exercice, grâce au rebond de l'activité des filiales intégrées globalement. L'Actif Net Réévalué de l'ensemble du portefeuille de Somfy Participations a progressé de + 18,6% à données comparables.

Le bénéfice net de l'ensemble consolidé s'est élevé à 96,2 M€, en hausse de + 9,5% par rapport à 2009. Il comprend des dépréciations d'écarts d'acquisition (- 6,0 M€) et intègre une contribution négative des sociétés mises en équivalence (- 11,6 M€), en raison de la dégradation des résultats et de la dépréciation de la valeur d'équivalence de CIAT.

Situation financière

La situation nette ressort à 803,4 M€ contre 719,2 M€ au titre de 2009 et l'endettement financier net à 35,1 M€ après achat de 70% de Ningbo Dooya. Ce montant inclut maintenant les dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (39,7 M€).

À présentation comparable, l'excédent financier net se serait élevé à 5 M€ en 2010 contre 13 M€ publié en 2009.

Informations sectorielles au 31 décembre 2010

En milliers d'euros	Somfy Activités	Somfy Participations	Autres	Inter-secteurs	Consolidé
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	747 451	107 221	-	- 2 066	852 606
Résultats sectoriels (résultat opérationnel courant)*	128 055	10 684	- 105	-	138 634
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 134	- 11 450	-	-	- 11 585
Capacité d'autofinancement	128 020	24 042	- 2 708	-	149 354
Investissements incorporels & corporels	25 469	4 388	-	-	29 857
Écarts d'acquisition	203 979	34 252	-	-	238 231
Immobilisations incorporelles & corporelles nettes	199 717	60 888	-	-	260 606
Titres de participations non contrôlés	67	137 226	-	-	137 293
Sociétés mises en équivalence	1 470	47 155	-	-	48 625

* Y compris dotations aux amortissements des actifs incorporels alloués lors des acquisitions.

Valorisation du portefeuille de Somfy Participations

Méthodologie

L'actif net réévalué de décembre 2010 est calculé sur l'ensemble des actifs financiers que possède Somfy Participations.

Les actifs financiers définis comme des créances obligataires sont évalués pour leur valeur nominale incluant les intérêts capitalisés.

Concernant les titres de participation consolidés par intégration globale ou par mise en équivalence et les actifs disponibles à la vente, les méthodes d'évaluation choisies sont les suivantes :

- **Les sociétés non cotées** sont évaluées par les méthodes habituelles, à savoir :

- **la méthode des comparables boursiers**

Un échantillon de sociétés comparables, composé de sociétés cotées du même secteur d'activité que les sociétés à évaluer et pour lesquelles les analystes publient régulièrement leurs recherches et leurs estimations, est déterminé pour chaque société à valoriser. Il est stable dans le temps et n'est ajusté que dans le cas où un comparable n'est plus pertinent. Les multiples des sociétés de l'échantillon sont calculés à partir de la capitalisation boursière moyenne sur les 20 dernières séances précédant l'évaluation et de la dette nette estimée à la date d'évaluation par les analystes. Les estimations des analystes sont retenues pour calculer les multiples prévisionnels qui permettent de prendre en compte les perspectives de croissance des sociétés et du secteur concerné. Une décote peut être appliquée sur certains multiples pour tenir compte de la taille plus réduite entre les sociétés de l'échantillon et la société évaluée. La moyenne des multiples d'EBE (Excédent Brut d'Exploitation) et de ROC (Résultat Opérationnel Courant) hors dotations aux amortissements des actifs incorporels alloués lors des acquisitions récurrents des sociétés de l'échantillon est appliquée à l'EBE et au ROC récurrents de la société évaluée pour l'année en cours et les 2 années suivantes. La valeur d'entreprise retenue est calculée en faisant la moyenne des valorisations obtenues par application de ces multiples.

- **la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (DCF)**

Cette méthode consiste à déterminer la valeur actuelle des flux de trésorerie qu'une société dégagera dans le futur. Les projections de flux de trésorerie établies en relation avec le management de l'entreprise concernée intègrent une analyse critique du plan d'affaires de ces sociétés. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital et représente le niveau de rémunération attendue des capitaux engagés (fonds propres et dettes nécessaires au financement de l'activité). Il est calculé à partir des données financières recueillies pour le même échantillon que celui ser-

vant pour les multiples. Les projections de flux de trésorerie correspondent par ailleurs à celles qui sont utilisées pour les tests de dépréciation.

- **choix de la méthode**

Lorsque la société évaluée est mature sur son marché, la valeur d'entreprise est calculée en faisant la moyenne de la valeur obtenue par la méthode des comparables boursiers et de celle obtenue par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour les sociétés évaluées dont la majeure partie de la croissance future porte sur un nouveau marché (changement de stratégie) ou en retournement, la valeur d'entreprise est calculée à partir de la méthode DCF.

Cette analyse multicritères prend en compte notamment la connaissance intrinsèque par Somfy de ses participations et l'approche d'investissement à moyen terme de Somfy.

La valeur d'entreprise ainsi calculée est minorée ou majorée des éléments hors exploitation, évalués à leur valeur nette comptable ou à leur valeur de marché si celle-ci peut être déterminée de manière fiable, et de l'endettement financier net, ce qui donne la valeur réévaluée de la participation à 100%. Les dettes financières sont évaluées à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. La valeur de la participation dans l'actif net réévalué est obtenue en appliquant le pourcentage de détention de Somfy à la date de l'évaluation. Une décote de minorité est appliquée dans le cas de certaines participations ne donnant pas le contrôle et/ou de contrôle réduit.

- **Les sociétés cotées** sont valorisées en retenant la moyenne des cours de clôture des 20 dernières séances boursières précédant l'évaluation.

- **Les nouveaux investissements, filiales et participations cotées ou non cotées**, sont valorisés à leur prix de revient pendant les 12 premiers mois qui suivent leur acquisition. Après leur acquisition, les filiales établissent des comptes consolidés annuels, certifiés par les Commissaires aux Comptes, et actualisent leurs plans d'activité et leurs prévisions de résultat pour l'exercice suivant la date de leur acquisition. Après cette période, les sociétés sont évaluées conformément à ce qui a été présenté ci-dessus.

Valorisation du portefeuille de Somfy Participations

En millions d'euros	Valorisation au 31/12/10	Valorisation au 31/12/09
Portefeuille equity	375,9	309,4
Portefeuille mezzanine	61,1	56,4
TOTAL PORTEFEUILLE	437,0	365,8

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Somfy Participations a cédé début février 2011 à Assa Abloy sa participation de 32,95% dans le capital d'agta record, à la suite de la levée des dernières conditions suspensives.

Le montant de la cession est de 109,8 M€. Un premier paiement, de 101,1 M€, a d'ores et déjà été effectué par Assa Abloy, conformément à l'accord conclu initialement. Il sera suivi du règlement du solde, soit 8,7 M€, dans un délai maximum de deux ans.

La plus-value nette, après impôts et frais, est de 61,6 M€ et sera reconnue dans le compte de résultat du premier semestre 2011.

Somfy Activités a signé fin février 2011 un accord sous conditions suspensives qui pourrait lui donner à terme la possibilité de prendre le contrôle du leader brésilien des automatismes de portails et portes de garage. Cet accord prévoit dans un premier temps la souscription à un emprunt obligataire convertible émis par la société Garen Automação, qui s'accompagnera de la mise en place d'une coopération entre Somfy et cette société. L'investissement initial représentera environ 14 M€.

PERSPECTIVES

Somfy table sur une sortie progressive de la crise pour le secteur du bâtiment en Europe, ainsi qu'une hausse du prix des matières premières.

Somfy Activités est déterminée à augmenter ses moyens en termes d'innovation, de marketing et d'effectifs commerciaux sur ses principaux leviers de croissance.

En 2011, **Somfy Participations** a pour objectifs de développer et pérenniser son business model et son organisation. L'accompagnement des entreprises dans leur développement, ou dans leur redéploiement, comme pour CIAT, sera renforcé. Les opportunités d'investissement tout comme de cession seront saisies, avec toujours l'objectif de valoriser, à long terme, les investissements réalisés.

INFORMATIONS SUR LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET SUR LES PARTICIPATIONS

RÉPARTITION DU CAPITAL (Article L. 233-13 du Code de Commerce)

Participations supérieures à 5% du capital et/ou des droits de vote connues au 31 décembre 2010 :

	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote*
Société en commandite par actions JPJ-S**	3 858 802	49,24	7 717 604	60,36
Famille Despature**	1 183 712	15,10	1 553 402	12,15
JPJ 2 SA**	624 458	7,97	624 458	4,88
FAAC Holding SAS	571 400	7,29	1 142 800	8,94
Silchester International Investors LLP	595 775	7,60	595 775	4,66

* Sur la base d'un capital composé, au 31 décembre 2010, de 7 836 800 actions représentant 12 786 153 droits de vote.

** Il existe une action de concert liant la SCA JPJ-S, des membres de la famille Despature et la société JPJ 2 SA.

Les modifications de cette liste au cours de l'exercice 2010 sont décrites ci-après dans le paragraphe "Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L. 233-7 du Code de Commerce".

PARTICIPATIONS RÉCIPROQUES (Articles L. 233-29 et R. 233-19 du Code de Commerce)

Il n'existe aucune participation réciproque à mentionner selon la réglementation en vigueur.

PACTES D'ACTIONNAIRES

Action de concert et pacte de préemption

La société en commandite par actions JPJ-S et certains membres de la famille Despature agissent de concert et ont signé un pacte de préemption portant sur les actions Somfy SA détenues par chacun d'eux.

Ce pacte, qui a été transmis au Conseil des Marchés Financiers le 5 mars 1998, définit les modalités suivant lesquelles pourra s'exercer le droit de préemption en cas de transmission par des signataires de leurs actions Somfy SA. Il a été conclu pour une durée de quinze années à compter du 17 mai 1997.

Il engage les signataires et leurs ayants droit mineurs en cas de décès, de même que tous les descendants mineurs qui seraient bénéficiaires d'actions à la suite de cession ou donation.

Toutes modifications du pacte, et notamment sa durée, doivent être décidées à la majorité des trois quarts de la part du capital de Somfy SA représentée par l'ensemble des signataires. Le gestionnaire du pacte est la société en commandite par actions JPJ-S, sans limitation de durée.

Engagements collectifs de conservation

Un engagement collectif de conservation portant sur 60,83 % des actions composant le capital de la société Somfy SA et 70,08 % des droits de vote attachés aux actions émises a été signé le 30 décembre 2009 par plusieurs actionnaires, dont Paul Georges Despature, Wilfrid Le Naour et Jean-Philippe Demaël, membres du Directoire ainsi que Jean-Bernard Guillebert, Jean Despature, Victor Despature, Xavier Leurent et Anthony Stahl, membres du Conseil de Surveillance, en application de l'article 885 I bis du Code Général des Impôts, pour une durée de deux ans à compter du 30 décembre 2009 se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai de deux ans, pour une durée indéterminée.

Par ailleurs, il existe huit engagements collectifs de conservation dont sept portant globalement sur 50,65 % du capital de la société Somfy SA pris les 24 et 29 décembre 2003 et un portant sur 50,08 % du capital de la société pris le 27 avril 2006 par plusieurs actionnaires, dont Paul Georges Despature et Wilfrid Le Naour, membres du Directoire et Jean-Bernard Guillebert, membre du Conseil de Surveillance, en application de l'article 787 B du Code Général des Impôts, pour une durée de deux ans à compter de leur enregistrement, et se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai de trois mois en trois mois, sauf dénonciation par un signataire.

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX DROITS DE VOTE MULTIPLES (Extrait de l'article 28)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de la société donne droit à une voix.

Se voient toutefois conférer un droit de vote double, les actions totalement libérées et justifiant d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DÉCLARÉS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L. 233-7 DU CODE DE COMMERCE

Monsieur Joseph Despature a franchi individuellement en baisse, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Manacor qu'il contrôle, le 10 juin 2010, le seuil de 5 % des droits de vote de la société Somfy SA pour détenir directement et indirectement 357 280 actions Somfy représentant 449 284 droits de vote, soit 4,56 % du capital et 3,53 % des droits de vote de la société sur la base d'un capital composé de 7 836 800 actions représentant 12 743 584 droits de vote.

Ce franchissement de seuil résulte d'un apport en nature par Monsieur Joseph Despature de 265 276 actions Somfy, au profit de la société Manacor SA qu'il contrôle.

La société Silchester Partners Limited anciennement dénommée Silchester International Investors Limited, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion sous mandat, a franchi en baisse le 1^{er} novembre 2010 le seuil de 5 % du capital de la société Somfy et ne détient plus aucun titre de la société.

La société Silchester International Investors LLP, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion sous mandat, a déclaré avoir franchi en hausse le 1^{er} novembre 2010 le seuil de 5 % du capital de la société Somfy SA et détenir, pour le compte desdits fonds, 595 775 actions représentant autant de droits de vote, soit 7,60 % du capital et 4,68 % des droits de vote de la société sur la base d'un capital composé de 7 836 800 actions représentant 12 743 458 droits de vote, en application du 2^e alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce franchissement de seuil résulte d'un changement de structure juridique, la société Silchester Partners Limited ayant transféré le 1^{er} novembre 2010 son activité et ses équipes de gestion au profit de la société Silchester International Investors LLP.

INFORMATIONS SUR LES ACHATS D' ACTIONS PROPRES (Article L. 225-211 du Code de Commerce)

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2010 ; autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010, il poursuivait les objectifs suivants :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe ou permettre l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Ces opérations peuvent notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Le prix maximum d'achat par action est de 200 €, le montant maximum du programme de rachat d'actions ressort donc à 156 736 000 €.

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base des autorisations conférées par les Assemblées Générales de 2009 et 2010, le Directoire a acheté 5 532 actions au cours moyen de 151,61 €, cédé 9 053 actions au cours moyen de 153,13€ et transféré, au titre des levées d'options d'achat, 13 157 actions au cours moyen de 77,88 €.

Sur les 5 532 actions acquises, 3 639 ont été allouées à l'objectif de liquidité et 1 893 à l'objectif de couverture de plans d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe.

Il n'y a pas eu de réallocation d'actions à des finalités autres que celles initialement définies.

Le nombre des actions propres détenues par la société est de 233 231 au 31 décembre 2010. Elles représentent 2,98% du capital ; la valeur de cours d'achat de l'action s'établit à 168,51 € pour une valeur nominale unitaire de 1 €, soit une valeur nominale totale de 233 231€.

Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation. Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquérir jusqu'à 10% des actions composant le capital de la société au jour de la réunion de la prochaine Assemblée ; ses objectifs seraient les suivants :

- assurer l'animation du marché du secondaire ou la liquidité de l'action Somfy SA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éven-

tuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la Société ;

- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 12 mai 2010 dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 250 € par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 195 920 000 €.

INFORMATIONS SUR LES PRISES DE PARTICIPATION ET SUR LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Prises de participation dans des sociétés françaises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 (article L. 233-6 du Code de Commerce) :

Dénomination	Prise de contrôle directe		Prise de contrôle indirecte	
	Nombre de titres concernés	% du capital	Nombre de titres concernés	% du capital
Kléréo	196 000 parts sociales	49,0	-	-
Direction Marty Holding	18 030 actions	34,0	-	-
Parquets Marty SAS	-	-	4 370 622 actions détenues par Direction Marty Holding	34,0
BFT Autoferm Ouest	-	-	150 parts sociales détenues par BFT SpA*	100,0

* BFT SpA est détenue à 100 % par Somfy España SA, elle-même détenue à 100 % par Somfy SA.

Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement et part du capital de Somfy SA qu'elles détiennent (article L. 233-13 du Code de Commerce) : aucune société contrôlée par Somfy SA ne détient d'actions d'autocontrôle.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (Article L. 225-100-3 du Code de Commerce)

Conformément à la réglementation en vigueur, il est fait mention des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, ci-après :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société Somfy SA et toutes informations en la matière sont décrites à la rubrique "Informations sur la répartition du capital et sur les participations" ;
- il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote ;
- il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, en dehors de l'existence d'un droit de vote double dont bénéficient les actions totalement libérées justifiant d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire (cf. extrait de l'article 28 des statuts) ;
- les droits de vote attachés aux actions Somfy détenues par le personnel au travers du FCPE actions Somfy sont exercés par un représentant mandaté par le Conseil de Surveillance du FCPE à effet de le représenter à l'Assemblée Générale ;
- les pactes et autres engagements signés entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ont été mentionnés à la rubrique "Pactes d'actionnaires" ;
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts sont respectivement prévues aux articles 15 et 30 des statuts ci-dessous reproduites :

Dispositions statutaires relatives à la nomination et au remplacement des membres du Directoire (Extrait de l'article 15)

Le Directoire est composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus, personnes physiques, actionnaires ou non.

Dans les conditions et pour la durée prévues par la loi, les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance qui en fixe le nombre, confère à l'un d'eux la qualité de Président et détermine leur rémunération.

"Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 70 ans. Tout membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est habilité à attribuer à un ou plusieurs membres du Directoire, qui porte alors le titre de Directeur Général, les pouvoirs conférés par la loi au Président du Directoire.

Les membres du Directoire sont rééligibles.

En cas de vacance, le remplaçant est nommé pour le temps qui reste à courir jusqu'à renouvellement du Directoire.

Si un siège de membre du Directoire est vacant, le Conseil de Surveillance doit le pourvoir dans le délai de deux mois de façon à ce que le nombre de Directeurs ne soit pas inférieur au minimum statutaire. À défaut, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé, de procéder à cette nomination à titre provisoire. La personne ainsi nommée peut, à tout moment, être remplacée par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire ou le Directeur Général unique peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale ou par le

Conseil de Surveillance. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts. Au cas où l'intéressé aurait conclu avec la société un contrat de travail, la révocation de ses fonctions de membre du Directoire ou de Directeur Général unique n'a pas pour effet de résilier ce contrat."

Dispositions statutaires relatives à la modification des statuts (Extrait de l'article 30)

"L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté à distance."

- en matière de pouvoirs, le Directoire bénéficie exclusivement des autorisations décrites aux rubriques "Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital et autres autorisations" et "Informations sur les achats d'actions propres" ;
- les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société sont les suivants : les contrats signés entre Somfy SA et les établissements de crédit concernant les lignes de crédit octroyées obligent celle-ci à informer les banques de tous projets relatifs à une modification significative de son actionariat, notamment ceux qui auraient pour conséquence de donner son contrôle à une société nouvelle ;
- il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions des membres du Directoire.

INFORMATIONS SUR LES MODALITÉS DE CONSERVATION DES ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (Article L. 225-197-1 II alinéa 4 du Code de Commerce)

Lors de sa réunion du 13 mai 2009, le Conseil de Surveillance a fixé la quantité d'actions que chaque membre du Directoire sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions ; il en résulte que chaque mandataire devra conserver 25% de la totalité des actions qui lui ont été attribuées gratuitement, ce pourcentage étant ramené à 20% à l'expiration d'un délai de 4 ans à compter de l'attribution, puis successivement à 15% à l'expiration d'un délai de 6 ans à compter de l'attribution, à 10% à l'expiration d'un délai de 8 ans à compter de l'attribution et à 5% jusqu'à cessation de ses fonctions.

INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS ET SUR LES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES DURANT L'EXERCICE (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Le Conseil de Surveillance s'est réuni le 12 novembre 2009 et a renouvelé les mandats des membres du Directoire. Ces nominations ont pris effet le 27 novembre 2009 pour une durée de 4 ans.

Le Directoire se compose comme suit :

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Paul Georges DESPATURE	Président	27 novembre 2009	2013
Jean-Philippe DEMAËL	Membre	27 novembre 2009	2013
Wilfrid LE NAOUR	Membre	27 novembre 2009	2013

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET RÉMUNÉRATIONS VERSÉES PAR SOMFY SA ET SES FILIALES CONTRÔLÉES

Paul Georges DESPATURE Président du Directoire

- Président du Conseil de Surveillance de Damartex SA,
- Membre du Conseil de Surveillance de CIAT Group SA et Compagnie Industrielle d'Applications Thermiques SA,
- Administrateur de FAAC SpA,
- Gérant de CMC SARL et FIDEP.

La rémunération est composée d'une partie fixe et variable. La partie variable est déterminée par le Comité des rémunérations sur la base de la performance mesurée pour chacun des secteurs Somfy Activités et Somfy Participations, pondérée par la contribution de chaque secteur au résultat net du Groupe. Il s'y ajoute un critère mesurant le niveau de l'endettement (dette nette/cash flow au 31 décembre de l'année).

Les chiffres de l'exercice écoulé figurent dans le tableau récapitulatif (page 14).

Depuis la cessation de son contrat de travail intervenue le 30 juin 2010, et qui a donné lieu au versement de l'indemnité conventionnelle de départ en retraite, le Président du Directoire n'est plus rémunéré qu'au titre de son mandat. Pour l'exercice 2011, la rémunération fixe annuelle de Paul Georges DESPATURE a été maintenue à 200 000 €.

Wilfrid LE NAOUR **Directeur Général de Somfy Participations**

- Président du Conseil de Surveillance de Financière Nouveau Monde SA, Cotherm Participations SA, Direction Marty Holding SA,
- Censeur de NMP SAS,
- Président de Somfy Ltd,
- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA, CIAT Group SA et Compagnie Industrielle d'Applications Thermiques SA,
- Administrateur de Somfy Mexico SA de CV, Gaviota Simbac SL, FAAC SpA, BFT SpA, SIREM International SA, Somfy Middle East Co Ltd et Somfy Systems Inc.,
- Gérant de Somfy GmbH, SC Euterpe, SC Albatros, SCI du 43 rue du Battant et SCI du 97 rue du Battant.

La rémunération est composée d'une partie fixe, variable et exceptionnelle. La partie variable est déterminée par le Comité des rémunérations sur la base de quatre critères spécifiques à Somfy Participations :

- l'évolution de l'actif net réévalué des participations détenues,
- le coefficient de réalisation des budgets annuels,
- l'amélioration de la structure financière de Somfy Participations,
- la validation par le Conseil de Surveillance du plan stratégique présenté.

La rémunération exceptionnelle se compose de l'intéressement, de la participation et de l'abondement tels que décrits dans le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.

Les chiffres de l'exercice écoulé figurent dans le tableau récapitulatif (page 14). Pour l'exercice 2011, la rémunération fixe globale annuelle de Wilfrid LE NAOUR a été fixée à 360 000 €.

Jean-Philippe DEMAËL **Directeur Général de Somfy Activités**

- Président de NV Somfy SA, Somfy Hellas SA, Somfy Pty Ltd, Somfy SAS, Somfy China Co Ltd, Somfy AG, Somfy España SA, Somfy SIA, Somfy Nordic AB, Somfy Middle East Co Ltd et Somfy KK,
- Administrateur de Somfy Co Ltd, Somfy ULC, Somfy India PVT Ltd, Somfy Systems Inc., Promofi BV, Somfy BV, Somfy Joo Co Ltd, Somfy Italia Srl, Energy Eye Inc., Harmonic Design Inc., Somfy Taiwan Co Ltd, Somfy Ltd, SISA Home Automation Ltd et Somfy Pte Ltd,
- Gérant de Somfy GmbH.

La rémunération est composée d'une partie fixe, variable et exceptionnelle. La partie variable est déterminée par le Comité des rémunérations sur la base d'une grille d'objectifs prenant en compte les éléments suivants :

- la progression du résultat (croissance annuelle moyenne sur deux ans du résultat opérationnel courant),
- la rentabilité des capitaux utilisés (ROCE moyen sur deux ans),
- le développement de l'activité et sa comparaison avec un benchmark d'entreprises de même nature.

La rémunération exceptionnelle se compose de l'intéressement, de la participation et de l'abondement tels que décrits dans le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.

Les chiffres de l'exercice écoulé figurent dans le tableau récapitulatif (page 14). Pour l'exercice 2011, la rémunération fixe globale annuelle de Jean-Philippe DEMAËL a été fixée à 350 000 €.

Un régime de retraite complémentaire a été mis en place en 2006 par la société CMC (SARL). Ce régime s'applique à la catégorie des Cadres de Direction et Cadres supérieurs en position III-C, ainsi qu'aux Directeurs salariés, selon les catégories définies dans la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie.

Le contrat accorde un droit aléatoire à une retraite complémentaire additive, dite "Article 39", qui est fonction de l'ancienneté du bénéficiaire (15 ans minimum). Le droit à pension additive s'acquiert à raison de 0,75 % par année d'ancienneté, et il est plafonné à 15 % du salaire de référence du bénéficiaire potentiel. Le salaire de référence est défini comme la moyenne des trois meilleures années après application des coefficients de revalorisation CNAV. Sur la base des estimations qui situent à 35 % le taux de remplacement futur servi par les régimes obligatoires lorsque la population concernée arrivera à l'âge de la retraite, ce régime devrait permettre de porter ce taux à $35 + 15 = 50\%$ du salaire de référence pour un bénéficiaire ayant accompli une carrière de 20 ans ou plus au sein du Groupe.

Les engagements de ce contrat et les actifs correspondants sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurances. Les engagements futurs sont entièrement couverts par les actifs gérés du régime, évalués à la juste valeur. Ce régime est conforme aux recommandations AFEP-MEDEF de décembre 2008.

Les membres du Directoire susceptibles d'être concernés par ce régime sont Wilfrid LE NAOUR et Jean-Philippe DEMAËL.

Au titre de leur contrat de travail antérieur à leur nomination au Directoire, Wilfrid LE NAOUR et Jean-Philippe DEMAËL sont également bénéficiaires du régime de retraite à cotisations définies, dit "Article 83", s'appliquant aux Cadres supérieurs ainsi qu'aux Directeurs salariés, pour lequel la part des cotisations à la charge de la société représente 6,25 % de la rémunération limitée au plafond de tranche B du régime des Cadres.

L'exercice des stock-options antérieurement attribuées à ces deux dirigeants est repris dans le rapport spécial, prévu par l'article L. 225-184 du Code de Commerce, présenté lors de l'Assemblée Générale.

Pour les membres du Directoire qui étaient jusqu'alors bénéficiaires des dispositifs de stock-options, les contraintes nouvelles introduites par la loi du 3 décembre 2008 ont conduit le Conseil de Surveillance à les exclure des attributions futures d'actions de performance et de stock-options. Cependant le Conseil a estimé nécessaire de continuer à donner de la perspective à leur action et d'aligner du mieux possible, comme par le passé, leurs intérêts sur ceux des actionnaires et des autres managers. Il a donc décidé le principe de l'attribution d'une rémunération variable exceptionnelle qui sera versée en 2013 et dont le montant sera calculé sur la base de trois critères mesurant la performance réalisée au cours des deux exercices 2011 et 2012. Il est rappelé que le Président du Directoire a toujours été exclu des attributions de stock-options. Il n'est donc pas concerné par cette mesure.

MANDATS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET RÉMUNÉRATIONS VERSÉES PAR SOMFY SA ET SES FILIALES CONTRÔLÉES

Jean DESPATURE

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA.

Victor DESPATURE

- Président Directeur Général de MCSA SA,
- Président du Conseil de Surveillance des SCA JPJ-D et JPJ-S,
- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA et de la SCA Mobilis,
- Représentant permanent de MCSA SA, Président des SAS MCSA-CELERC, MCSA-SIPEM, MCSA-SET et MCSA-2E,
- Gérant de la SARL MCSA-Tunis et des SC VICMA, DEVIN-VD, LE MARECHAL, POUZAINT et MCSA PARTICIPATION,
- Administrateur de la SA COLAM ENTREPRENDRE.

Jean-Bernard GUILLEBERT

- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Damartex SA.

Xavier LEURENT

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA,
- Gérant de FIDEP.

Anthony STAHL

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex SA, JPJ-D et JPJ-S.

TABLEAUX DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Tableau des synthèses des rémunérations et options attribuées

En euros	Exercice 2009	Exercice 2010
Monsieur Paul Georges DESPATURE Président du Directoire		
Rémunérations dues	656 000	1 029 000
Valorisation des options attribuées	0	0
Valorisation des actions de performance	0	0
TOTAL	656 000	1 029 000
Monsieur Wilfrid LE NAOUR Membre du Directoire		
Rémunérations dues	482 577	543 071
Valorisation des options attribuées	0	0
Valorisation des actions de performance	0	0
TOTAL	482 577	543 071
Monsieur Jean-Philippe DEMAËL Membre du Directoire		
Rémunérations dues	444 932	599 323
Valorisation des options attribuées	0	0
Valorisation des actions de performance	0	0
TOTAL	444 932	599 323
Monsieur Jean-Bernard GUILLEBERT Président du Conseil de Surveillance		
Rémunérations dues	42 300	38 400
Valorisation des options attribuées	0	0
Valorisation des actions de performance	0	0
TOTAL	42 300	38 400

Procédure de fixation des rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants ci-après détaillée est proposée par le Comité de rémunérations. Elle est étalonnée annuellement auprès d'experts et est conforme au marché.

En euros	Exercice 2009	Exercice 2010
Monsieur Jean DESPATURE Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunérations dues	4 000	5 000
Valorisation des options attribuées	0	0
Valorisation des actions de performance	0	0
TOTAL	4 000	5 000
Monsieur Victor DESPATURE Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunérations dues	14 800	13 400
Valorisation des options attribuées	0	0
Valorisation des actions de performance	0	0
TOTAL	14 800	13 400
Monsieur Xavier LEURENT Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunérations dues	4 000	5 000
Valorisation des options attribuées	0	0
Valorisation des actions de performance	0	0
TOTAL	4 000	5 000
Monsieur Anthony STAHL Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunérations dues	3 000	5 000
Valorisation des options attribuées	0	0
Valorisation des actions de performance	0	0
TOTAL	3 000	5 000

Le Comité de rémunérations, tenant compte des recommandations AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, définit et soumet au Conseil de Surveillance les différentes composantes de la rémunération ainsi que les critères d'attribution de la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux, afin que leur rémunération soit arrêtée.

Récapitulatif individuel des rémunérations

En euros	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Monsieur Paul Georges DESPATURE Président du Directoire				
Rémunération fixe	456 000	456 000	328 000	328 000
Rémunération variable	200 000	150 000	394 000	200 000
Indemnité de départ retraite	0	0	307 000	307 000
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	656 000	606 000	1 029 000	835 000
Monsieur Wilfrid LE NAOUR Membre du Directoire				
Rémunération fixe	344 879	342 205	353 500	358 880
Rémunération variable	100 000	80 000	138 000	100 000
Rémunération exceptionnelle	31 782	31 782	45 655	45 655
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	5 916	5 916	5 916	5 916
TOTAL	482 577	459 903	543 071	510 451
Monsieur Jean-Philippe DEMAËL Membre du Directoire				
Rémunération fixe	335 000	334 377	343 000	342 476
Rémunération variable	80 000	62 000	206 000	80 000
Rémunération exceptionnelle	25 264	25 264	45 655	45 655
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	4 668	4 668	4 668	4 668
TOTAL	444 932	426 309	599 323	472 799
Monsieur Jean-Bernard GUILLEBERT Président du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	42 300	42 300	38 400	38 400
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	42 300	42 300	38 400	38 400

En euros	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Monsieur Jean DESPATURE Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	4 000	4 000	5 000	5 000
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	4 000	4 000	5 000	5 000
Monsieur Victor DESPATURE Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	14 800	14 800	13 400	13 400
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	14 800	14 800	13 400	13 400
Monsieur Xavier LEURENT Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	4 000	4 000	5 000	5 000
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	4 000	4 000	5 000	5 000
Monsieur Anthony STAHL Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	3 000	3 000	5 000	5 000
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	3 000	3 000	5 000	5 000

Jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance et des Comités spécialisés

En euros	Exercice 2009	Exercice 2010
Monsieur Jean-Bernard GUILLEBERT	42 300	38 400
Monsieur Victor DESPATURE	14 800	13 400
Monsieur Jean DESPATURE	4 000	5 000
Monsieur Xavier LEURENT	4 000	5 000
Monsieur Anthony STAHL	3 000	5 000

Lors de la prochaine Assemblée, il sera proposé aux actionnaires de fixer à 80 000 € le montant des jetons de présence pour l'exercice 2011 et jusqu'à nouvelle décision.

Options exercées durant l'exercice

	Numéro du plan	Date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice	Année d'attribution
Monsieur Wilfrid LE NAOUR	13	01/12/03	1 479	125,05	2003

Le Président du Directoire ne bénéficie pas de plans d'options. Durant l'exercice, aucun membre du Directoire n'a reçu d'options ni d'actions de performance, ni bénéficié d'actions de performance devenues disponibles.

INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS DURANT L'EXERCICE (Article 223-26 du Règlement Général de l'AMF)

À la connaissance de la société, diverses opérations de transfert et d'achat entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier ont été réalisées pour des montants respectifs de 184 948,95 € et de 5 877 505 € durant l'exercice écoulé.

En outre, un apport de titres Somfy SA a été consenti par un membre du Conseil de Surveillance à une société qui lui est étroitement liée pour un montant de 7 070 977,62 €.

PROPOSITION DE NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans le cadre de la loi du 27 janvier 2011 sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils et compte-tenu de la composition actuelle de notre Conseil, il vous est proposé de nommer Madame Valérie PILCER et Madame Martine CHARBONNIER en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Valérie PILCER, de nationalité française, est diplômée de l'École des Mines de Paris. Elle a exercé différentes responsabilités opérationnelles à la Société Générale dans les marchés financiers à l'international et à la Direction des Risques Groupe, puis a rejoint le Groupe Oddo en tant que Chief Risk Officer et est actuellement en charge de la practice Risques, Bâle et Solvency au sein de la société d'expertise indépendante Pilcer & Associés en tant que Directeur Général.

Madame Valérie PILCER remplit l'ensemble des critères d'indépendance prévus par le règlement intérieur du Conseil.

Madame Martine CHARBONNIER, de nationalité française, est diplômée de l'ESCAE Dijon et de la SFAF. Elle a travaillé au sein du cabinet Fidal, puis pendant 25 ans au sein de SBF-Bourse de Paris devenue Nyse Euronext. En 2009, elle a rejoint la Société Oddo Corporate Finance en tant qu'Associé Gérant qu'elle a depuis quitté pour se consacrer à un projet personnel.

Madame Martine CHARBONNIER remplit l'ensemble des critères d'indépendance prévus par le règlement intérieur du Conseil.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est composé actuellement de 2 membres : Jean-Bernard GUILLEBERT qui préside ce comité, et Victor DESPATURE.

Le Comité a pour mission d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il est également informé des diligences mises en place par les Commissaires aux Comptes dans leur mission d'audit légal des comptes sociaux et consolidés, s'assure de l'indépendance de ces derniers et intervient dans leur sélection.

Le Comité d'audit supervise les travaux de l'Audit interne et valide le plan d'audit annuel. Il propose, oriente et assure le suivi des missions de l'Audit interne.

Depuis sa création, il s'est réuni à l'occasion de chaque clôture semestrielle et annuelle.

Au cours de l'exercice 2010, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois et le taux d'assiduité a été de 100%.

Sous la supervision du Comité d'audit, le service d'Audit interne rapporte au Président du Directoire, et par délégation au Directeur Financier Groupe.

Le service, composé du responsable de l'Audit interne et de deux auditeurs, réalise des audits qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans l'entité auditée.

Un plan d'audit annuel, défini en collaboration avec le Management de Somfy SA, est approuvé par le Directoire puis validé par le Comité d'audit. Les missions inscrites au plan d'audit permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité.

Le cas échéant, les principales faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises. Un suivi de la mise en place des recommandations est effectué entre un et trois ans après l'émission du rapport final.

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'audit.

Deux fois par an, le responsable de l'Audit interne présente le compte-rendu de l'activité de son service au Directoire et au Comité d'audit.

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATIONS

Le Comité de rémunérations est composé de deux membres : Victor DESPATURE et Jean-Bernard GUILLEBERT. Il a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, et d'émettre un avis sur le montant des jetons de présence.

Le Comité fait appel à un cabinet spécialisé dans les questions de rémunération des cadres supérieurs, qui le renseigne sur les pratiques généralement appliquées dans des sociétés de taille comparable.

Durant l'exercice écoulé, il s'est réuni deux fois. Le taux d'assiduité des membres a été de 100%.

INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Ainsi que le prévoit le référentiel AFEP/MEDEF, le Conseil a examiné la situation de ses membres au regard de leur indépendance.

Sur la base de certains critères d'indépendance proposés par le référentiel AFEP/MEDEF, le Conseil de Surveillance retient à ce jour qu'un membre indépendant de ce Conseil est un membre qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Somfy SA ou sa direction, ou avec une société consolidée du groupe Somfy, qui puisse affecter sa liberté de jugement, et répond aux critères suivants :

- ne pas être salarié et ne pas exercer une fonction de direction générale d'une société du Groupe,
- ne pas être, directement ou indirectement, client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement significatif de Somfy SA ou de son Groupe, ou pour lequel Somfy SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir un lien familial proche avec un actionnaire significatif ou un mandataire social,
- ne pas avoir été auditeur d'une société du Groupe au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être ou contrôler un actionnaire détenant seul ou de concert plus de 10 % du capital et des droits de vote aux assemblées de Somfy SA.

Au regard de ces critères, le Conseil de Surveillance a considéré que seul Jean-Bernard GUILLEBERT pouvait être qualifié de membre indépendant.

Ce dernier fait bénéficier le groupe Somfy de toute son expérience dans les domaines de la finance, de la stratégie et du contrôle des risques.

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (Articles L. 232-1 et L. 233-26 du Code de Commerce)

Somfy poursuit sa politique de recherche et développement avec un objectif permanent : répondre aux besoins essentiels des habitants dans leur cadre de vie. Ceci se traduit par des investissements répartis de manière égale entre l'électronique, l'électromécanique et les logiciels d'interface. Cette ambition s'inscrit aussi dans les trois Activités du Groupe.

Pour les stores et volets roulants, Somfy a lancé une innovation majeure en 2010, l'interface Web TaHomA qui accélère le positionnement de la marque dans l'univers de la domotique. Interface web simple et intuitive, TaHomA permet de piloter sa maison chez soi ou à distance, depuis un ordinateur ou un smart phone. Par ailleurs, Somfy continue d'investir sur l'amélioration permanente de son offre de motorisation en particulier à travers l'énergie solaire, la baisse du niveau sonore et la consommation d'énergie de ses produits en période de veille.

En ce qui concerne les solutions tertiaires, l'Activité Window & Blind enrichit son offre par l'intégration progressive des équipements de production énergétique (éclairage, HVAC) de ses solutions de gestion dynamique de façades. Le développement porte aussi sur la mise en compatibilité des solutions Somfy avec la plupart des systèmes domotiques existants grâce à de nouvelles interfaces.

Sur les marchés Portes & Portails, l'alarme est le principal point d'entrée des consommateurs dans le monde de la domotique. C'est ainsi que les équipes développement ont amélioré la gamme "Protexiom" qui peut être pilotée dorénavant à distance via internet.

Depuis son ordinateur, l'utilisateur peut mettre son alarme sous tension mais aussi programmer l'activation de ses volets roulants et l'éclairage.

Ces évolutions et nouveaux produits sont protégés par plus de trente brevets faisant de Somfy l'une des 40 premières entreprises françaises en termes de protection de son savoir-faire et de son expertise. La recherche Somfy se concentre ainsi sur l'invention d'une domotique simple, évolutive et accessible au plus grand nombre.

INFORMATIONS SUR LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SALARIÉS AU CAPITAL (Article L 225-102 du Code de Commerce)

Au 31 décembre 2010, le FCPE Somfy détient 55 800 actions Somfy, représentant 0,71 % du capital.

INFORMATIONS SUR LES CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

En 2010, Somfy a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action entamé suite au bilan carbone réalisé en 2008 et visant à améliorer la performance environnementale de son activité et de ses produits. Le périmètre d'application de cette politique a été étendu sur son usine tunisienne. 2010 a vu aussi la publication des premiers résultats des 21 mesures lancées en 2009 sur les 4 sites haut-savoyards. Par exemple, pour ce qui est du déplacement des personnes, 3^e poste le plus émetteur de gaz à effet de serre, le déplacement en train connaît une forte progression. En 2010, 47 % des voyages vers Paris ont été effectués en train contre seulement 26% en 2007. Ce trajet représente aujourd'hui 22% d'émissions de CO₂ de moins qu'il y a trois ans. Par ailleurs, le tri sélectif et le recyclage des déchets ont été harmonisés sur la totalité des sites de Haute-Savoie où 780 tonnes de déchets doivent être traitées chaque année.

Sur le dernier semestre, 13 tonnes de papier ont ainsi pu être collectées et recyclées. Assurée par un prestataire unique, la gestion des déchets est assortie d'une démarche de progrès continu qui permet d'améliorer périodiquement la pertinence du tri. Un diagnostic énergétique de l'ensemble des usines, entrepôts et bureaux des sites de Somfy SAS a été réalisé en 2010. Ceci a permis de définir et chiffrer des gisements d'économie possibles mais aussi de planifier les investissements nécessaires pour améliorer les systèmes de chauffage, de traitement de l'air et de régulation de l'éclairage.

Enfin, pour pouvoir conduire efficacement la politique et les plans d'action environnementaux, la Direction Générale du Groupe a décidé de créer un département "Développement Durable" composé à ce stade de deux personnes.

Tableau des consommations

	Quantité	Valeur (K€)
Eau (m ³)	58 601	116
Electricité (MW)	30 514	2 344
Cuivre (Tonnes)	1 069	7 671

INFORMATIONS SUR LES CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

À fin 2010, le groupe Somfy réunit plus de 7 000 collaborateurs répartis dans 55 pays. Au-delà de l'accroissement des effectifs liés aux opérations d'acquisition (environ 1 500 personnes chez Dooya), la mise en œuvre de la stratégie et le retour de la croissance ont nécessité un effort important de recrutement tant en France avec 100 nouveaux collaborateurs dans les fonctions R&D qu'à l'international (60 commerciaux principalement dans les pays émergents).

Parallèlement, Somfy a souhaité valoriser ses talents internes. C'est ainsi qu'en 2010, 60% des nouveaux postes créés au sein de Somfy SAS ont bénéficié aux collaborateurs du Groupe. D'autre part, le renforcement des compétences a été au cœur de l'effort de formation. Plus de 29 000 heures de formation ont été dispensées en 2010 en France auprès de 1 000 salariés pour un budget supérieur à 4% de la masse salariale.

Favoriser la diversité a été l'un des principaux engagements de Somfy en 2010 ce qui s'est traduit par la signature d'une charte sur le handicap. Celle-ci est articulée autour de trois axes :

- la communication auprès des collaborateurs,
- le recrutement de personnes handicapées,
- le développement de la sous-traitance avec des entreprises employant des personnes handicapées.

Dans ce cadre, Somfy a mis à profit la semaine nationale pour l'emploi des travailleurs handicapés afin de sensibiliser tous les acteurs de l'entreprise au rôle de chacun dans l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

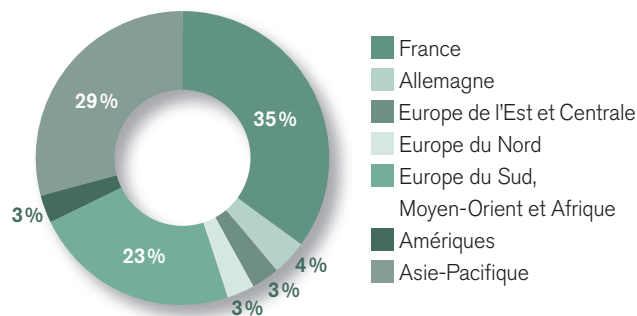
Plusieurs actions en faveur de l'employabilité des seniors ont également été menées sur la base du volontariat avec notamment des entretiens de seconde partie de carrière destinés à définir les projets professionnels des salariés concernés.

L'analyse de la 5^e édition de l'enquête d'opinion des salariés du Groupe a montré une satisfaction globale de 80%, portée par la possibilité de s'épanouir dans son travail, la capacité à se projeter dans le Groupe et la perception positive qu'en ont les salariés.

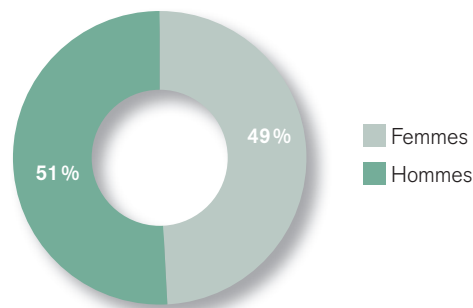
Le taux très satisfaisant de participation (70% du personnel) reflète également sa forte implication dans la vie de l'entreprise.

QUELQUES CHIFFRES

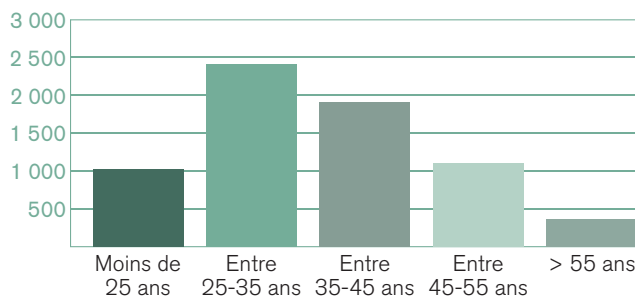
Répartition des effectifs par zone géographique



Répartition des effectifs hommes/femmes



Répartition des effectifs par tranche d'âge



INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET AUTRES AUTORISATIONS (Article L. 225-100 du Code de Commerce)

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes :

	Date de l'AG	Date d'expiration de l'autorisation	Montant autorisé	Utilisations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Montant résiduel au 31 décembre 2010
Autorisation d'émettre des options d'achat d'actions	AGE 13 mai 2009	12 juillet 2012	1,5% du capital social	Néant	1,5% du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes	AGE 13 mai 2009	12 juillet 2012	1,5% du capital social	Néant	1,5% du capital social
Autorisation de procéder au rachat d'actions	AGO 12 mai 2010	11 novembre 2011	10% du capital social	0,06% du capital social	9,94% du capital social
Autorisation d'annuler les actions rachetées par la société	AGE 12 mai 2010	11 mai 2012	10% du capital social	Néant	10% du capital social

Il ne bénéficie d'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs accordée par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital relevant des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT (Article L. 441-6-1 du Code de Commerce)

Au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009, il n'y a pas de dettes échues et non payées à l'égard des fournisseurs de Somfy SA.

Les créances clients spécifiques à l'activité de Somfy SA représentent des délais de paiement le plus souvent inférieurs à quarante-cinq jours fin de mois.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES (Article L. 225-100 du Code de Commerce)

Le groupe Somfy utilise des instruments de couverture fournis par ses partenaires bancaires habituels pour couvrir son exposition aux risques de taux et de change.

Ces risques découlent :

- de ses activités opérationnelles : commerce (facturations intragroupe en devises, de produits finis distribués par les filiales commerciales hors zone euro),
- de ses financements (couvertures de taux sur les dettes LBO de Somfy Participations et sur les emprunts moyen terme assurant le financement du fonds de roulement de Somfy SA).

Les instruments utilisés sont principalement des swaps de taux vanille et des ventes à terme de devises. Les montants couverts sont exclusivement rapportés à des opérations en cours ou à venir, découlant de l'activité normale de Somfy.

Conformément aux normes IFRS, tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en Bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères usuels (marché de gré à gré).

Dans le cadre de la transposition de la directive MIF entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2007, Somfy SA et ses filiales françaises ont opté pour la catégorie de "clients particuliers".

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Pour Somfy Participations, les dettes liées aux montages LBO sont couvertes conformément aux obligations contractuelles. Il s'agit de swaps de taux classique (échange taux variable contre taux fixe) protégeant de la hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 150 points de base par rapport aux valeurs des dates de Mise à Disposition. Au 31 décembre 2010, 75,8% des dettes LBO sont couvertes.

Chaque dette LBO est conditionnée aux respects de covenants déterminés contractuellement lors de la négociation des montages financiers.

Au 31 décembre 2010, la synthèse des covenants est la suivante :

- les covenants sont respectés pour Zurflüh-Feller,
- certains covenants ne sont pas respectés pour Sirem et Cotherm mais un *waiver* a été obtenu avant le 31 décembre 2010 pour chacune de ces sociétés.

Au 31 décembre 2010, Somfy SA dispose de lignes de crédit sur 4 à 5 ans pour un montant total de 197,5 M€ auprès de 6 établissements bancaires, utilisées à hauteur de 60,0 M€ à la clôture. Dans ce cadre, des couvertures de taux pour un montant nominal de 30 M€ non amortissables ont été réalisées.

Ces mises à disposition d'autorisations de crédit font l'objet d'engagements pris par Somfy SA, auprès de ses partenaires bancaires à savoir, de respecter deux covenants financiers portant :

- sur la structure financière du Groupe (dettes financières nettes sur fonds propres) et,
- sur la capacité de remboursement (dettes financières nettes sur capacité d'autofinancement).

Ces deux covenants sont respectés à la clôture du 31 décembre 2010.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture pour les instruments de couverture de taux d'intérêt. Les variations de juste valeur sont donc portées en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat financier pour la partie non efficace.

L'impact dans les capitaux propres au 31 décembre 2010 est de – 75 K€ (– 50 K€ nets d'impôts différés).

Les couvertures inefficaces s'élèvent à – 1 255 K€ au 31 décembre 2010 contre – 1 316 K€ au 31 décembre 2009 soit un impact résultat de + 61 K€.

RISQUE DE CHANGE

L'exposition au risque de change de Somfy est essentiellement liée aux ventes intragroupe de produits manufacturés au départ de France (ces ventes sont libellées en devises locales).

Plus de 75% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe est réalisé sur la zone Euro.

Les instruments financiers dérivés sont principalement des contrats de change à terme.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} juillet 2010 la comptabilité de couverture pour les instruments de couverture de change. Les variations de juste valeur sont donc portées en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat financier pour la partie non efficace.

L'impact dans les capitaux propres au 31 décembre 2010 est de – 1 073 K€ (– 704 K€ nets d'impôts différés).

Les couvertures inefficaces s'élèvent à – 429 K€ au 31 décembre 2010 contre – 476 K€ au 31 décembre 2009 soit un impact résultat de + 47 K€.

RISQUE MATIÈRES PREMIÈRES

Somfy s'est protégée de la volatilité des cours des matières premières entrant de manière significative dans la fabrication de ses moteurs par des prises de commandes fermes auprès de ses fournisseurs selon les opportunités de marché.

RISQUE ACTIONS

Le Groupe est exposé à un risque action sur les actions auto-détenues, leur dépréciation due à la chute des marchés ayant entraîné une provision déductible fiscalement de 3,4 M€. Le solde d'impôt différé correspondant a été comptabilisé en réserves pour un montant de 1,2 M€.

RISQUES JURIDIQUES

Le groupe Somfy n'est pas soumis à une réglementation particulière concernant son activité. L'exploitation de son activité ne requiert pas d'autorisation légale ou réglementaire spécifique, hormis les obligations d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés et de droit boursier.

Le groupe Somfy est impliqué dans un certain nombre de procédures contentieuses mineures relatives à son activité. Ces procédures ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir une incidence négative significative sur l'activité, le patrimoine ou les résultats du Groupe et de ses filiales.

ASSURANCES - COUVERTURE DES RISQUES

Le groupe Somfy est couvert par plusieurs polices concernant les risques suivants :

- “Dommages aux biens” couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus,
- Assurance “Perte d'exploitation consécutive”,
Dans le cadre de ces deux polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, la fumée, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, la grêle, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés.
- Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités,
- Responsabilité civile des mandataires sociaux,
- Assurance marchandises transportées,
- D'autre part, des contrats d'assurance crédit, tant en France qu'à l'international, permettent de limiter les conséquences des défaillances clients. La part du chiffre d'affaires déclaré par rapport aux ventes d'activité est de l'ordre de 60%.

RISQUE PAYS

L'essentiel de l'activité est réalisé sur des zones sûres comme l'Europe, les États-Unis d'Amérique et l'Asie.

Aucun pays n'est situé dans une zone hyperinflationniste.

INFORMATIONS SUR LES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES (Articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Directoire propose d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 31 décembre 2010 s'élevant à 54 642 366,54 €, augmenté du report à nouveau bénéficiaire de 1 191 571,20 €, soit la somme totale de 55 833 937,74 €, comme suit :

– attribution aux actionnaires d'un dividende net de 5,20 € par action,	
soit 5,20 € × 7 836 800 actions	40 751 360,00 €
– dotation à la réserve facultative	<u>15 082 577,74 €</u>
	55 833 937,74 €

Pour chaque action de 1 € nominal, le dividende net ressortirait à 5,20 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur les revenus en France.

Les actions détenues par la société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau.

Le dividende serait mis en paiement le 7 juin 2011 ; pour bénéficiaire du versement de ce dividende, les titres devront avoir été inscrits en compte le 2 juin 2011.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Exercice clos au 31/12/2007	Exercice clos au 31/12/2008	Exercice clos au 31/12/2009
Nombre d'actions rémunérées*	7 583 022	7 582 258	7 588 556
Nominal	1 €	1 €	1 €
Dividendes distribués	41 706 621,00 €	36 394 838,40 €	36 425 068,80 €
Dividendes par action	5,50 €	4,80 €	4,80 €

* Nombre d'actions composant le capital social hors actions détenues par Somfy privées de droit au dividende.

Les dividendes sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

PROPOSITION DE MISE EN HARMONIE DES STATUTS

Il vous est proposé de mettre en harmonie certaines dispositions statutaires compte tenu de récentes réformes législatives et réglementaires :

• Concernant la faculté pour les actionnaires d'inscrire des points à l'ordre du jour des Assemblées Générales

L'ordonnance du 9 décembre 2010 a introduit à l'article L. 225-105 du Code de Commerce, la faculté pour les actionnaires de requérir l'inscription de points à l'ordre du jour de l'Assemblée, dans des conditions identiques à celles requises pour l'inscription de projets de résolutions.

Par ailleurs, il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article R. 225-71 du Code de Commerce, ces demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour de l'assemblée peuvent être adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique.

En conséquence, il vous est proposé de modifier le deuxième alinéa de l'article 25 des statuts afin de le mettre en conformité avec les dispositions des articles L. 225-105 et R. 225-71 du Code de Commerce susmentionnées.

• Concernant le maintien du droit de vote double en cas de transfert des actions par suite de fusion ou de scission d'une société actionnaire

Il est rappelé que la loi du 4 août 2008 a précisé à l'article L. 225-124 du Code de Commerce que le transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire ne faisait pas perdre le bénéfice du droit de vote double et n'inter-

rompait pas le délai d'acquisition dudit droit, sauf stipulation contraire des statuts.

Il vous est proposé de modifier la rédaction du sixième alinéa de l'article 28 des statuts afin de maintenir sans ambiguïté le bénéfice du droit de vote double dans l'hypothèse précitée.

ÉVOLUTION BOURSIÈRE

Durant l'exercice 2010, l'action Somfy a enregistré une hausse de valeur de 34,38%. Au 31 décembre 2009, dernier jour de Bourse correspondant au jour de clôture de l'exercice précédent, le titre valait 128,00 € pour coter 172,01 € au 31 décembre 2010.

Cette hausse est à la fois liée à une reprise générale de la place financière et à une révision à la hausse des objectifs de cours par les analystes suite aux annonces de chiffre d'affaires et de résultats du Groupe en 2010.

Sur la base de ce dernier cours, et compte tenu d'un dividende net unitaire de 5,20 €, le rendement de l'action Somfy SA ressort à 3,02%.

Le marché de l'action a enregistré des volumes de transactions extrêmes de 15 685 et de 1 430 par mois, la moyenne mensuelle étant de 4 540 titres contre 12 932 titres pour l'année précédente.

Le Directoire

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, nous vous rappelons les principes de gouvernement d'entreprise de Somfy SA et vous faisons part des évolutions et des projets en cours en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Sous l'autorité du Président du Conseil de Surveillance, les contributeurs à la réalisation de ce rapport ont notamment été les Directions Financière et Juridique de la Société et le Service de l'Audit interne.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance le 24 février 2011 et transmis aux Commissaires aux Comptes.

I - LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION

La société Somfy est une société anonyme organisée selon la formule "Directoire et Conseil de Surveillance", qui confie au premier organe la direction de l'entreprise sous le contrôle du second.

1. Composition du Directoire

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance dans les conditions prévues par la loi.

Au 31 décembre 2010, le Directoire est présidé par Paul Georges DESPATURE.

Wilfrid LE NAOUR - Directeur Général Somfy Participations et Jean-Philippe DEMAËL - Directeur Général Somfy Activités sont membres du Directoire.

2. Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de Somfy SA comprend cinq membres :

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Jean-Bernard GUILLEBERT*	Président	15 mai 2007	2013
Jean DESPATURE	Vice-Président	15 mai 2007	2013
Victor DESPATURE	Membre	15 mai 2007	2013
Xavier LEURENT	Membre	15 mai 2007	2013
Anthony STAHL	Membre	15 mai 2007	2013

* Personnalité indépendante selon la définition de l'indépendance retenue par la société.

La liste des autres mandats exercés en dehors de la société Somfy SA est mentionnée dans le rapport de gestion du Directoire au titre des informations requises par l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil

Il est rappelé que le Conseil ne comporte aucune femme à ce jour. Le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein constituera un des éléments de la prochaine évaluation du Conseil, étant précisé que la société entend bien entendu respecter les échéances légales en la matière.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance accomplit sa mission de contrôle dans les conditions prévues par la loi.

Il élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président. Ceux-ci convoquent le Conseil par tous moyens, même verbalement.

1. Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Somfy SA est détenue majoritairement par un groupe d'actionnaires familiaux.

Ainsi que le prévoit le référentiel AFEP/MEDEF, le Conseil a examiné la situation de ses membres au regard de leur indépendance.

Sur la base de certains critères d'indépendance proposés par le référentiel AFEP/MEDEF, le Conseil de Surveillance retient à ce jour qu'un membre indépendant de ce Conseil est un membre qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Somfy SA ou sa direction, ou avec une société consolidée du groupe Somfy, qui puisse affecter sa liberté de jugement, et répond aux critères suivants :

- ne pas être salarié et ne pas exercer une fonction de direction générale d'une société du Groupe,
- ne pas être, directement ou indirectement, client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement significatif de Somfy SA ou de son Groupe, ou pour lequel Somfy SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir un lien familial proche avec un actionnaire significatif ou un mandataire social,

- ne pas avoir été auditeur d'une société du Groupe au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être ou contrôler un actionnaire détenant seul ou de concert plus de 10% du capital et des droits de vote aux assemblées de Somfy SA.

Au regard de ces critères, le Conseil de Surveillance a considéré que seul Jean-Bernard GUILLEBERT pouvait être qualifié de membre indépendant.

Ce dernier fait bénéficier le groupe Somfy de toute son expérience dans les domaines de la finance, de la stratégie et du contrôle des risques.

Les autres membres du Conseil de Surveillance appartiennent à la famille ce qui, au sens du référentiel AFEP-MEDEF, les exclut de la qualification de membre indépendant.

Cependant, ces membres du Conseil sont porteurs d'une éthique familiale qui renforce le respect partagé du contrat social. Au surplus, leur investissement individuel substantiel les conduit naturellement à privilégier le long terme et donc la pérennité de la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Somfy SA.

2. Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Les statuts de la société définissent et précisent les modalités de la composition du Conseil de Surveillance comme indiqué ci-après :

Les membres du Conseil de Surveillance, dont le nombre ne peut être ni inférieur au minimum légal ni supérieur au maximum légal, sont nommés dans les conditions prévues par la loi pour six années.

Tout membre du Conseil de Surveillance sortant est rééligible.

Les fonctions d'un membre du Conseil de Surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre du Conseil de Surveillance.

Nul ne peut être nommé membre du Conseil de Surveillance si, étant âgé de plus de soixante quinze ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil de Surveillance dépassant cet âge.

Une fois par trimestre au moins, le Conseil de Surveillance se réunit sur un ordre du jour établi par son Président. Au cours de l'exercice 2010, il s'est réuni cinq fois et une absence a été constatée.

Lors de chaque réunion ordinaire, le Directoire présente un rapport sur l'activité et les résultats du Groupe et de ses principales filiales pour le trimestre écoulé. Un compte de résultat détaillé et commenté est présenté par le Directoire à l'occasion de chaque clôture semestrielle ou annuelle. Par ailleurs, le Conseil de Surveillance bénéficie également d'une communication mensuelle de l'activité.

Dans un délai de deux mois à compter de la clôture de chaque exercice, les comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire sont communiqués au Conseil de Surveillance pour vérification et pour l'arrêté des comptes semestriels, seuls les comptes consolidés sont établis et soumis à ce délai. Le Conseil présente ensuite à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Par ailleurs, le Président du Conseil de Surveillance bénéficie d'entretiens mensuels avec le Président du Directoire sur les principaux sujets d'actualité du Groupe.

Le Conseil de Surveillance demande au Directoire et au Management de fournir toute information ou analyse qu'il juge opportune, ou d'effectuer une présentation sur tout sujet précis.

Conformément à la loi, pour que l'engagement de caution, aval ou garantie soit valablement donné par la société, le Conseil de Surveillance en fixe les conditions au Directoire. Lorsqu'un engagement ne remplit pas ces conditions, l'autorisation du Conseil est requise dans chaque cas.

Les principaux thèmes débattus lors des séances du Conseil de Surveillance de l'exercice ont été les suivants :

Pour Somfy Activités :

- budget et principaux axes de développement,
- chaque trimestre, faits marquants par marque et par activité,
- présentation d'un bilan des croissances externes réalisées par Somfy Activités de 2004 à 2010,
- information détaillée sur les dossiers de croissance externe dans les pays émergents.

Pour Somfy Participations :

- chaque trimestre, faits marquants par ligne de participation,
- présentation de la méthode d'évaluation retenue pour calculer l'actif net réévalué de chaque ligne de participation,
- information sur les dossiers de croissance externe des lignes de participation,
- projet de prise de participation au capital de la société holding du groupe Parquets Marty,
- projet de cession des titres détenus au capital de la société agta record AG.

3. Les Comités constitués par le Conseil de Surveillance

Comité d'audit

Concernant le Comité d'audit, la société n'applique que partiellement le rapport du groupe de travail présidé par M. Poupard Lafarge sur le Comité d'audit du 22 juillet 2010. Sont suivies les recommandations en termes de présidence du Comité, de compétence des membres et de définition de l'indépendance, d'évaluation et de compte-rendu des travaux, ainsi que les recommandations relatives à l'exercice de ses missions légales.

Le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne est également assuré et la prise en charge de la mission concernant les risques sera, pour l'essentiel, complétée durant l'exercice en cours.

Le Comité d'audit est composé actuellement de deux membres : Jean-Bernard GUILLEBERT qui préside ce comité, et Victor DESPATURE. Jean-Bernard GUILLEBERT est indépendant au regard des critères susvisés et compétent en matières financière et comptable eu égard à sa formation académique (HEC) et à son cursus professionnel, pendant lequel il est notamment intervenu en tant que Banquier d'investissement et Directeur des marchés de capitaux dans une grande banque internationale.

Victor DESPATURE a également une compétence dans le domaine comptable, ayant exercé la profession d'Expert Comptable de 1983 à 2003 et celle de Commissaire aux Comptes de 1990 à 2004 inscrit auprès de la Compagnie Régionale de Limoges.

Le Comité a pour mission d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il est également informé des diligences mises en place par les Commissaires aux Comptes dans leur mission d'audit légal des comptes sociaux et consolidés, s'assure de l'indépendance de ces derniers et intervient dans leur sélection.

Le Comité d'audit supervise les travaux de l'Audit interne et valide le plan d'audit annuel. Il propose, oriente et assure le suivi des missions de l'Audit interne.

Depuis sa création, il s'est réuni à l'occasion de chaque clôture semestrielle et annuelle.

Au cours de l'exercice 2010, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois et le taux d'assiduité a été de 100%.

Au cours de ces différents Comités d'audit, le Directeur Financier a présenté la situation financière du Groupe, les options comptables retenues, et l'exposition aux risques, l'Audit interne a présenté le résultat des audits réalisés et le plan d'audit, et le processus de mise à jour de la cartographie des risques.

Conformément à l'article L. 823-16 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont présenté leur programme général de travail ainsi que les différents sondages auxquels ils ont procédé ; les modifications qui leur paraissaient devoir être apportées aux comptes devant être arrêtés ou aux autres documents comptables, en faisant toutes observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour leur établissement ; les éventuelles irrégularités et inexactitudes découvertes et les conclusions auxquelles conduisaient les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de la période comparés à ceux de la période précédente.

Par ailleurs, les Commissaires aux Comptes communiquent chaque année au Comité d'audit une déclaration d'indépendance, et une actualisation des informations mentionnées

à l'article L. 820-3 détaillant les prestations fournies par les membres du réseau auquel les Commissaires aux Comptes sont affiliés ainsi que les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission.

Concernant les méthodes de travail : conformément aux recommandations de l'AMF, un délai minimum d'examen des comptes a été respecté afin de permettre au Comité d'audit d'utiliser la possibilité de recourir à des experts extérieurs ainsi que d'auditionner la Direction Financière, les Commissaires aux Comptes et le responsable de l'Audit interne.

Chaque procès-verbal du Comité est transmis au Conseil de Surveillance pour qu'il en prenne connaissance.

Comité de rémunérations

Le Comité de rémunérations est composé de deux membres : Victor DESPATURE et Jean-Bernard GUILLEBERT. Il a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, et d'émettre un avis sur le montant des jetons de présence.

Le Comité fait appel à un cabinet spécialisé dans les questions de rémunération des cadres supérieurs, qui le renseigne sur les pratiques généralement appliquées dans des sociétés de taille comparable.

Durant l'exercice écoulé, il s'est réuni deux fois. Le taux d'assiduité des membres a été de 100%.

Le Comité de rémunérations a notamment, lors de l'exercice, fait au Conseil de Surveillance des propositions concernant :

- les rémunérations fixes des membres du Directoire,
- les modifications apportées au mode de calcul des rémunérations variables des membres du Directoire, en privilégiant le maintien de la grille antérieure des deux critères quantitatifs, qui a été efficace depuis 2006, mais en la faisant évoluer pour permettre d'engager des projets porteurs d'avenir qui sont générateurs de charges avant de contribuer aux profits, et en complétant cette grille par l'ajout d'un critère mesurant la croissance du Groupe.

RÉFÉRENTIEL DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société Somfy SA se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008 disponible sur le site www.code-afep-medef.com.

Toutefois, les dispositions suivantes ont été écartées pour les raisons décrites ci-dessous :

- Le Conseil de Surveillance a exprimé une réserve en matière de cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail. En effet, le Conseil souhaite, dans l'intérêt de la société, conserver sa capacité à déterminer selon le cas, les modalités les plus

adaptées au dirigeant concerné, et notamment éviter ainsi les surcoûts que pourraient engendrer la rupture ou le non octroi d'un contrat de travail. Cette réserve trouverait à s'appliquer, tant pour le dirigeant en place à l'occasion du renouvellement de son mandat, qu'en cas de nomination d'un nouveau dirigeant issu du Groupe ou venant de l'extérieur. En toute hypothèse, le Conseil s'attachera comme par le passé à ce que les rémunérations et avantages accordés au dirigeant soient en ligne globalement avec ceux consentis par les entreprises de profil comparable, liés aux performances et à l'atteinte des objectifs, et par là même sources de motivation.

- De même, l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance, telle qu'elle est définie dans le Code, en ce compris le critère de la durée maximale du mandat de douze ans ou le fait de ne pas être ou avoir été mandataire du Groupe ou salarié au cours des 5 dernières années, n'est pas intégralement transposable au modèle historique de Somfy SA, société détenue majoritairement par un groupe d'actionnaires familiaux. Les membres du Conseil faisant partie de la famille sont très largement investis dans le Groupe et la qualité des délibérations du Conseil est garantie par l'intérêt social et financier qu'ils ont dans la société et qui les conduit à privilégier le long terme.
- La proportion de membre indépendant de 1/3 au sein du Conseil et de 2/3 requise au sein du Comité d'audit ainsi que la recommandation sur l'échelonnement des mandats ne sont pas respectées pour les mêmes raisons d'inadaptation à la structure de l'actionariat de la société.
- La société n'a pas encore été en mesure de respecter la recommandation sur la présence d'une femme au moins lors de la prochaine Assemblée, aucun mandat ne venant à échéance pour l'instant.
- Dans le même ordre d'idée, la durée du mandat des membres du Conseil, fixée à quatre ans maximum dans le référentiel de gouvernement d'entreprise, restera établie à six ans chez Somfy SA, tel que stipulé dans les statuts. Compte tenu de leur situation particulière, comme indiqué ci-dessus, les membres du Conseil se sont engagés à long terme en ayant comme objectif la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Somfy SA.
- La société n'a pas à ce jour, mis en place de Comité des nominations, ni confié cette mission au Comité de rémunérations.

Un règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été formalisé et reprend les thèmes suivants : Mission du Conseil de Surveillance, Organisation et fonctionnement du Conseil, Comités spécialisés.

Le processus d'évaluation des travaux du Conseil mis en place en 2007 a été renouvelé en 2010.

Cette évaluation s'est faite de manière interne au moyen de questionnaires d'auto évaluation adressés aux membres du Conseil de Surveillance portant sur les sujets suivants : composition et équilibre du Conseil ; vision et réflexion stratégique ; les

règles de fonctionnement ; la qualité des informations, délibérations et prises de décision ; les activités le mieux conduites ; les enjeux stratégiques ; les ordres du jour et la relation avec les membres du Directoire.

La présentation des résultats de cette évaluation a fait l'objet d'un débat au Conseil.

À cette occasion, le Conseil a notamment envisagé les pistes d'amélioration suivantes concernant le fonctionnement du Conseil : des présentations complémentaires tant pour Somfy Activités que pour Somfy Participations seront produites et une formation susceptible d'enrichir la contribution des membres du Conseil de Surveillance sera envisagée.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES

1. Principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants, détaillée dans le rapport du Directoire, est proposée par le Comité de rémunérations. Elle est étalonnée annuellement auprès d'experts et est conforme au marché.

A. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence.

Le Conseil de Surveillance répartit entre ses membres lesdits jetons au prorata de leur présence aux réunions du Conseil et des Comités d'audit et de rémunérations.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération spécifique fixe décidée par délibération du Conseil du 26 février 2009.

B. Rémunération des mandataires

Au 31 décembre 2010, la rémunération des membres du Directoire comprend une part fixe et une part variable dont les montants sont revus chaque année.

La part variable est basée sur l'atteinte d'objectifs prenant en compte désormais trois critères quantitatifs :

- l'évolution du résultat, mesurée par la croissance moyenne du COR (Current Operating Result) sur deux ans,
- la rentabilité des capitaux utilisés, mesurée par le niveau moyen du ROCE (Return On Capital Employed) sur deux ans,
- le développement de l'activité, mesuré par l'évolution du Chiffre d'Affaires, et par son différentiel avec l'évolution du Chiffre d'Affaires d'un panier de références composé de neuf sociétés jugées comparables.

Ce dispositif s'accompagne de critères qualitatifs. Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation attendu pour les critères quantitatifs ainsi que les critères qualitatifs qui ont été prédéterminés ne sont pas rendus publics.

Le montant de la part variable liée aux critères quantitatifs ne peut excéder un maximum exprimé en pourcentage de la partie fixe.

Les autres avantages, approuvés par le Conseil de Surveillance, sont constitués par :

- l'attribution de stock-options qui font l'objet du rapport spécial prévu par l'article L. 225-184 du Code de Commerce. Au cours de l'exercice écoulé, aucun plan d'options ou d'actions de performance n'a été mis en place.
- un régime de retraite complémentaire additive, dite "Article 39", pour les membres du Directoire et les Cadres Supérieurs et Dirigeants du Groupe, mis en place par la société CMC SARL. C'est au titre de leur contrat de travail dans cette société, antérieur à leur nomination au Directoire, que Jean-Philippe DEMAËL et Wilfrid LE NAOUR, membres du Directoire, sont bénéficiaires potentiels de ce contrat de retraite.
- l'avantage en nature constitué par l'usage d'un véhicule de fonction, ainsi que le bénéfice de l'intéressement, de la participation et de l'abondement aux versements personnels effectués sur le PEE en vigueur dans la société CMC SARL. C'est également au titre de leur contrat de travail dans cette société que Jean-Philippe DEMAËL et Wilfrid LE NAOUR, membres du Directoire, sont bénéficiaires de ces avantages. Leur valorisation figure individuellement dans le rapport du Directoire, de même que les rémunérations reprises dans ce rapport sont globales et incluent les salaires versés au titre des contrats de travail.

La situation du Président du Directoire est différente puisqu'il ne bénéficie ni de stock-options ni d'actions de performance, et qu'au titre de son contrat de travail antérieur, il ne disposait pas d'un véhicule de fonction et n'avait pas non plus le bénéfice des dispositifs d'épargne salariale. La cessation de son contrat de travail est intervenue le 30 juin 2010 et a donné lieu au versement de l'indemnité de départ en retraite fixée par la Convention Collective. À cette même date, le Président du Directoire a demandé la liquidation de ses pensions de retraites et il n'est plus rémunéré qu'au titre de son mandat, sans aucun autre avantage particulier.

2. Modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les statuts prévoient les dispositions suivantes :

- Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire.
- Il peut voter à distance. Si le Directoire ou le Conseil de Surveillance le prévoit au moment de la convocation, tout ac-

tionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de communication permettant son identification dans les conditions fixées par la loi et les règlements et qui seront mentionnées dans l'avis de convocation ; l'actionnaire sera, dans cette hypothèse, réputé présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

- Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à la justification par l'actionnaire de son identité et à l'enregistrement comptable de ses titres à son nom (ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il réside à l'étranger) au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, et ce auprès de l'un des lieux mentionnés dans l'avis de convocation. S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation.
- L'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou vote à distance.

3. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont publiées au paragraphe "Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique" du rapport de gestion établi par le Directoire au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2010.

II – LE CONTRÔLE INTERNE

LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN ŒUVRE PAR LA SOCIÉTÉ

1. Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, inspiré, dans sa pratique, du cadre de référence de l'AMF disponible à l'adresse www.amf-france.org, a pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par le Directoire, sous le contrôle du Conseil de Surveillance dans les conditions définies par les statuts, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à la société ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Directoire et au Conseil de Surveillance ou aux Comités formés en son sein, reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société en contrôlant leur fiabilité, leur traçabilité et leur disponibilité ;
- de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers ;
- de sécuriser les actifs corporels et incorporels.

Ainsi, il vise à assurer :

- a) la conformité aux lois et règlements ;
- b) l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Directoire ;
- c) le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- d) la fiabilité des informations financières. Il ne saurait constituer une garantie absolue contre toute erreur humaine.

En ce qui concerne la branche d'activité Somfy Participations, il est rappelé que les sociétés dans lesquelles Somfy SA a investi dans le cadre de montages LBO et au sein desquelles elle détient une participation majoritaire sont les sociétés Cotherm Participations SA, NMP SAS (Zurflüh-Feller) et Financière Nouveau Monde SA (Sirem).

S'agissant d'investissements financiers, l'attention portée par Somfy SA sur ces sociétés concerne en particulier les états financiers des sociétés et notamment, le respect des covenants bancaires ainsi que le suivi de leurs stratégies.

Dans le cas où des zones de progrès dans d'autres domaines sont identifiées par le Management de la société ou Somfy SA, cette dernière propose à la société concernée la mise à disposition de ses ressources ou contacts de façon à contribuer à son développement.

À cet égard, l'Audit interne peut faire partie des ressources prêtées.

En conséquence de ce qui précède, les développements qui suivent portent quasi-exclusivement sur Somfy Activités.

2. Structures de contrôle interne

Conseil de Surveillance

De par la loi française, il constitue l'organe de contrôle de la gestion de la société qui est assurée par le Directoire.

Audit interne

Sous la supervision du Comité d'audit, le service d'Audit interne rapporte au Président du Directoire, et par délégation au Directeur Financier Groupe.

Le service, composé du responsable de l'Audit interne et de deux auditeurs, réalise des audits qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans l'entité auditée.

Un plan d'audit annuel, défini en collaboration avec le Management de Somfy SA, est approuvé par le Directoire puis validé par le Comité d'audit. Les missions inscrites au plan d'audit permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité.

Le cas échéant, les principales faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises. Un suivi de la mise en place des recommandations est effectué entre un et trois ans après l'émission du rapport final.

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'audit.

Deux fois par an, le responsable de l'Audit interne présente le compte-rendu de l'activité de son service au Directoire et au Comité d'audit.

En 2010, la Charte d'Audit interne définissant les pouvoirs et responsabilités de l'Audit interne au sein du groupe Somfy et précisant ses missions a été mise à jour.

3. Éléments principaux du dispositif de contrôle interne

Les procédures et l'organisation décrites ci-après ont été mises en place par le Directoire, le contrôle interne étant de son ressort.

Descriptif des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière

Processus stratégique, budgétaire et reporting

L'élaboration du budget s'effectue dans le cadre d'un processus stratégique annuel impliquant toutes les Activités, Business Areas, Business Units ainsi que toutes les divisions. Celles-ci précisent leurs objectifs essentiels et leur plan à trois ans, en ligne avec le cadre stratégique fixé par la Direction Générale.

Le budget global est élaboré dans le cadre d'un processus itératif impliquant tous les acteurs du Groupe. Il résulte de la consolidation des budgets locaux.

Après approbation par la Direction Générale du Groupe, chaque manager devient responsable du respect de son propre budget.

La mesure de la réalisation des objectifs fixés dans les budgets s'effectue à travers un système de reporting mensuel et trimestriel matriciel, qui permet de sortir les résultats selon plusieurs axes (Business Area, Business Unit et Activité). Il comprend des éléments financiers classiques : comptes d'exploitation et indicateurs de bilan, et des indicateurs de performance non financiers.

Le reporting est complété par des rapports stratégiques, et une re-prévision trimestrielle des ventes et des résultats de l'année en cours. Ces éléments de mesure permettent de suivre la réalisation des objectifs et d'apporter les actions correctives, matriciellement et à tous les niveaux de responsabilité (consolidé, Business Areas, Business Units, Activités, Sociétés juridiques, Départements, Services).

Par ailleurs, trois plans à trois ans, en ligne avec la stratégie du Groupe et révisés annuellement, sont pilotés par la Direction. Il s'agit :

1. du product master plan qui concerne le développement de l'offre produit ;
2. du schéma directeur industriel et logistique en matière de moyens industriels ;
3. du schéma directeur des systèmes d'information.

Élaboration des états financiers

Le groupe Somfy a défini un référentiel unique et commun pour ce qui concerne l'enregistrement comptable et financier.

Il se traduit par la définition et l'application à l'ensemble des entités contrôlées d'un plan comptable Groupe ainsi que par la définition et l'application des principales procédures de gestion (stocks, immobilisations, clients, ...) qui sont matérialisés dans

le Manuel de Procédures du Groupe diffusé et mis à jour dans l'intranet du Groupe 'Teepee'.

Par ailleurs, le Groupe poursuit sa politique de déploiement de logiciel et d'ERP commun.

La bonne application du plan de comptes, des procédures et de la fiabilité du reporting est contrôlée lors de visites en filiales au moins annuelles, planifiées par les services Comptable et Contrôle de Gestion du siège, dans le cadre des clôtures annuelles ou semestrielles. Elle est également vérifiée lors du processus budgétaire et du reporting mensuel.

L'équipe Groupe en charge de l'élaboration et du contrôle des états financiers est composée de la Direction Financière Groupe et de la Direction Comptabilité, Contrôle de Gestion et Fiscalité représentée par son responsable et comprenant :

- l'équipe de consolidation,
- l'équipe centrale de contrôle de gestion.

Cette équipe s'appuie sur les contrôleurs de gestion localisés dans chaque Business Area, qui sont ses relais dans les neuf zones géographiques du Groupe.

Par ailleurs, chacune des trois Activités bénéficie également d'un contrôleur de gestion dédié.

Le Groupe s'attache à animer ce réseau via des meetings internationaux et à une formation continue des comptables et contrôleurs de gestion.

Une attention particulière est portée à l'analyse des risques au travers de la revue des provisions sur actif et pour risques et charges, ainsi que des engagements hors bilan.

À chaque clôture annuelle, les stocks sont vérifiés, soit par le biais d'un inventaire physique complet, soit à travers une procédure physique d'inventaire tournant.

Les comptes clients font l'objet d'analyses de risque crédit pour le calcul des provisions. La société couvre par ailleurs la majorité de son risque par le biais de contrats d'assurance crédit clients, tant en France qu'à l'étranger.

Les achats, ventes et comptes de bilan intragroupe font l'objet de confirmations mensuelles.

Les montants de stocks provenant du Groupe sont déterminés dans l'ensemble des entités afin d'éliminer les marges internes sur stocks.

Une réunion de pré-clôture est organisée chaque semestre avec le département juridique, pour identifier l'ensemble des risques et litiges éventuels ou déclarés et de calculer, en fonction de l'avancement des dossiers, les provisions pour risques et charges correspondantes.

La revue des différents contrats, des cautions avals et garanties a également pour objet d'identifier les engagements à inscrire hors bilan.

Les liasses de consolidation, incluant : bilan, compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux et les éléments annexes, sont ensuite envoyées au service Consolidation selon un planning prédéfini.

Contrôle des états financiers

Le service Consolidation, après contrôle de l'exhaustivité des informations financières, de la bonne application des procédures de clôture et des retraitements, de la réconciliation des comptes intragroupe et de la justification de situation nette, procède à la consolidation des comptes dans le logiciel dédié.

Les comptes consolidés sont établis suivant les normes IFRS. Les options comptables retenues ont par ailleurs été présentées et validées par le Comité d'audit.

Communication financière

Après approbation des comptes semestriels et annuels par le Conseil de Surveillance, ceux-ci sont présentés à la communauté financière sous l'égide de la SFAF et publiés dans un rapport diffusé sur le site émetteur financier (www.somfyfinance.com) ainsi que sur un réseau réglementaire de diffusion professionnelle (www.lesechos-comfi.fr).

Les autres informations visées par la Directive Transparence, informations trimestrielles et rapports sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise notamment, sont également mises en ligne sur ces deux sites. Les informations ponctuelles relatives à la vie de la société sont présentées au Comité d'audit.

Systèmes d'information

Le progiciel de Gestion intégré BaaN est maintenant installé dans la plupart des filiales de distribution, hors zone Asie. Concernant celle-ci, l'ERP Accpac a été déployé dans toutes les filiales.

Pour les sociétés dans lesquelles un ERP (BaaN ou Accpac) est déployé, un paramétrage standard est inclus (comprenant plan comptable, suivi analytique et procédures).

La réalisation du budget, du reporting mensuel, de l'analyse de la marge par famille de produits et de la consolidation statutaire est effectuée au sein d'une même plateforme (Hyperion), ce qui permet d'accroître l'homogénéité ainsi que la facilité d'analyse des informations. Une migration sur la nouvelle version a été réalisée en 2010 afin d'accroître la capacité de traitement et d'analyse des données.

En 2010, la migration de l'outil de GPAO Tolas vers le module BaaN Manufacturing s'est poursuivie et a concerné le site de Zriba en Tunisie. Ainsi, les sites de Cluses, Gray et Zriba fonctionnent avec un même système d'information intégré. En 2011, cette même migration est prévue sur le site de Way en Italie pour ainsi poursuivre l'objectif d'intégrer de manière plus poussée l'ensemble des activités de production du groupe Somfy (de l'approvisionnement à la distribution) avec la logistique et la finance.

D'autre part, le système CrossRoads, visant à l'implantation d'un système unique de gestion des données de développement des produits tout au long de leur cycle de vie, sera déployé en 2011 sur les différents centres de développement du Groupe. Il contribuera à l'efficacité des processus de développement et à l'amélioration de la qualité des produits.

Enfin, la mise en place en 2010 d'un outil unique de Gestion des Identités et des droits d'accès a permis d'améliorer le niveau de maîtrise, déjà satisfaisant, de la sécurité du Système d'Information.

Pilotage du contrôle interne

Le pilotage du contrôle interne visant une meilleure connaissance, communication et suivi des risques et des contrôles associés est réalisé au travers d'outils dédiés :

- une plateforme Intranet, regroupant les données utilisées, recensées et collectées par l'Audit interne en matière de contrôle interne,
- un outil d'autoévaluation à destination des filiales, au travers duquel des campagnes sont réalisées sur un rythme annuel. En 2010, l'analyse du processus Retours clients/Service Après-vente a été menée à l'aide de cet outil.
- un outil logiciel dédié au suivi des recommandations, qui permet notamment à l'Audit interne de centraliser l'ensemble des recommandations émises lors des audits réalisés, aux entités auditées de saisir leurs plans d'actions correspondants, et à la cellule Contrôle interne du Groupe de suivre la mise en place de ceux-ci. L'historique de toutes les missions réalisées depuis 2004 est en cours de reprise.

L'utilisation de l'ensemble de ces moyens est suivie avec attention par le Comité d'audit, lequel est tenu régulièrement informé des avancées et résultats obtenus.

En 2010, Somfy Activités a mis en place un service de Contrôle interne qui s'assure notamment de la bonne prise en compte des recommandations émises dans les rapports d'audit.

Par ailleurs, un Comité de Contrôle interne, animé par la Direction Financière-Comptabilité-Contrôle de Gestion a pour missions :

- la mise en place d'un contrôle interne fiable au sein du Groupe : sécurisation et fiabilisation des données financières statutaires et reporting (identification des risques, définition de procédures de contrôle), et la validation des procédures comptables et gestion Groupe, tout en s'assurant de leur faisabilité dans les systèmes d'information ;
- le suivi des missions d'Audit interne : revue des rapports d'Audit interne, identification des plans d'actions à mettre en place, suivi des plans d'actions ;
- l'organisation d'un plan de sécurisation des clôtures semestrielles : plan de visites des filiales, identification des points d'attention, revue des comptes-rendus de visites et suivi des plans d'actions.

Ce Comité s'est réuni trois fois en 2010.

Cartographie des risques

Une première cartographie des risques Groupe a été élaborée en 2005 et mise à jour régulièrement. Un lien est fait entre les risques présents sur cette cartographie et le plan d'Audit interne, lorsque c'est pertinent.

Les risques stratégiques sont examinés lors du processus bi-annuel de revue stratégique du Groupe, et les risques opérationnels sont suivis par les instances du Groupe afin de s'assurer de l'existence de plans d'actions.

En 2010, l'Audit interne a apporté son soutien au Management pour formaliser et systématiser le processus de mise à jour de la cartographie (méthodologie, modèles de documents, ...), avec toujours pour objectif de favoriser l'appropriation de cette gestion des risques par tous.

Les résultats de ce projet ont été présentés au Comité d'audit et au Conseil de Surveillance.

Comité de Trésorerie / Trésorerie Groupe

Le Comité de Trésorerie est composé des personnes suivantes :

- le Directeur Financier groupe Somfy,
- le Directeur Administratif et Financier Somfy Activités,
- le Responsable financier des holdings,
- le Trésorier Groupe.

En sont membres de droit le Président du Directoire, et les deux Directeurs Généraux.

Ce comité se réunit chaque mois afin de remplir son rôle d'observation, de décision et de mise en place de la politique en matière de gestion de la trésorerie.

Ses missions sont de deux types :

1. d'ordre stratégique, visant à définir la politique globale en matière de Trésorerie Groupe, de financement, de gestion des risques de taux et de change et de placement. Elles intègrent également le suivi du haut du bilan (capitaux propres) des filiales du Groupe.
2. d'ordre opérationnel, assurant le suivi régulier des actions de la Trésorerie Groupe qui sont présentées dans un tableau de bord mensuel.

Depuis le 1^{er} juin 2010, les règles et procédures liées à la gestion de trésorerie du groupe Somfy sont formalisées dans la Charte de Gestion de Trésorerie. Cette charte est révisée annuellement. Les points suivants sont notamment inclus dans ce document :

- Éthique
- Risque de liquidité/Change/Taux d'intérêts
- Placement des excédents de trésorerie
- Risque de contrepartie
- Gouvernance

Par ailleurs, il a été décidé, à compter de 2011, de la mise en application de la comptabilité de couverture pour toutes les opérations de change initiées depuis le 1^{er} juillet 2010.

Certifications et démarche qualité

Le groupe Somfy mène une démarche de management de la qualité par les processus suivant le référentiel ISO 9001 depuis 1995.

Les sociétés aujourd'hui certifiées ISO 9001 par l'organisme Lloyd Register Quality Assurance – LRQA ou par d'autres organismes locaux sont Somfy SAS, Simu SAS, WAY (regroupement Asa et Mingardi), Sitem, Harmonic, Somfy GmbH, Somfy BV, BFT Spa Schio.

Ces sociétés représentent l'essentiel des activités du Groupe.

L'ensemble des collaborateurs de ces sociétés est impliqué dans cette démarche, incluant notamment les services R&D, achats, fabrication, production, commercialisation et logistique.

Des audits qualité interne sont réalisés conformément à un plan d'audit annuel. Ce plan d'audit est défini en fonction des orientations stratégiques de l'entreprise et de façon à maîtriser les risques sur les processus opérationnels. Les actions correctives ou préventives sont gérées au sein de chaque service opérationnel ou de support.

La liste des processus opérationnels et de support entrant dans le champ d'application du management de la qualité, ainsi que leurs indicateurs, documents de référence et comités de pilotage sont définis dans le manuel qualité de l'entreprise.

La mise sous contrôle des processus est obtenue par le respect des dispositions décrites dans les différents éléments du référentiel qualité (Directives, procédures, guides méthodologiques métiers, ...) et par la mise en œuvre du principe d'amélioration continue appliqué à chacun d'eux.

La démarche Qualité est un axe clé de la stratégie du Groupe et la Direction de l'entreprise s'engage dans son déploiement et dans son pilotage.

Couverture des risques - Assurances

La politique de prévention et de protection des risques du Groupe est définie par les services Corporate en partenariat avec ses courtiers et assureurs. La grande majorité des unités est assurée par des polices groupe visant à garantir une couverture adéquate des risques aux meilleures conditions du marché. Il s'agit notamment des risques directs (incendie, vol, ...), pertes d'exploitation, responsabilité civile (y compris responsabilité civile des mandataires sociaux) et transport de marchandises. Les autres unités sont couvertes par des assurances locales.

RÉALISATIONS ET PROJETS EN COURS

Encouragé par le Comité d'audit, l'Audit interne a souhaité professionnaliser le suivi des recommandations émises lors des audits terrain par la mise en place, d'une part, d'une procédure diffusée à tous les audités qui décrit de manière formalisée la méthode de suivi, les responsabilités, les délais, ... ; et d'autre part, d'un outil logiciel dédié afin de faciliter ce suivi.

Cet outil permet notamment, via une base de données centralisant l'ensemble des recommandations émises, d'automatiser le suivi de celles-ci (implication directe des audités et engagement de leur part par la saisie dans l'outil des plans d'actions et délais, système d'alerte en fonction de ces délais, suivi en fonction de l'importance des risques identifiés,...). L'outil permet également de trier les recommandations par statut, thème, typologie, filiale, propriétaire d'action, criticité, délai d'action, etc.

Cet outil a vocation à être utilisé par :

- Les auditeurs. Le cœur de l'application consiste à émettre des recommandations et des plans d'action, suivre leur réalisation, et restituer l'ensemble de ces travaux sous forme de rapports. Les recommandations peuvent être liées à des points faibles et à des catégories de risques.
- Les audités. Un système d'alerte prévient l'audité de la mise en ligne des recommandations qui lui sont attribuées. Il peut ensuite trier les recommandations par importance, thème ou délai de mise en œuvre afin de définir des plans d'action de manière efficace et pragmatique. Les plans d'actions sont saisis directement dans l'outil.
- La cellule de contrôle interne. Un générateur de rapports permet de construire de manière facilement personnalisable des vues consolidées, ou d'obtenir des statistiques sur les recommandations et leur mise en œuvre.

Ce projet a débuté fin 2009 par le choix de l'outil et sa mise en place, et s'est poursuivi en 2010 par la reprise de l'historique des recommandations dans l'outil. À partir de 2011, l'ensemble des parties concernées vont être impliquées dans son utilisation concrète, et des reporting pertinents vont pouvoir être mis à disposition du Management et du Comité d'audit concernant le suivi des résultats d'audits.

Le Président du Conseil de Surveillance

RÉSULTATS FINANCIERS DE SOMFY SA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En milliers d'euros	2006	2007	2008	2009	2010
1. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	7 837	7 837	7 837	7 837	7 837
b) Nombre d'actions émises	7 836 800	7 836 800	7 836 800	7 836 800	7 836 800
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
2. RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires HT	3 216	1 571	1 529	2 880	3 759
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	87 332	70 907	60 758	79 256	54 672
c) Impôt sur les bénéfices	2 610	2 998	9 485	3 904	306
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	89 937	72 275	56 778	83 681	54 642
e) Montant des bénéfices distribués	40 751	43 102	37 617	37 617	40 751
3. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	11,48	9,43	8,96	10,61	7,02
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	11,48	9,22	7,25	10,68	6,97
c) Dividende versé à chaque action	5,20	5,50	4,80	4,80	5,20
4. PERSONNEL					
a) Effectifs inscrits fin de période	6	5	5	7	10
b) Montant de la masse salariale	301	224	276	303	428
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	103	67	81	77	129

DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Notes	31/12/10	31/12/09*
Chiffre d'affaires	(3)	852 606	760 777
Autres produits de l'activité	(4)	10 809	10 028
Achats consommés		-277 941	-248 310
Charges de personnel		-257 961	-235 096
Charges externes		-152 113	-127 085
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		175 400	160 314
Dotations aux amortissements**	(12) (13)	-35 809	-36 590
Dotations aux provisions courantes	(5)	505	-1 619
Gain/perte sur cession d'actifs immobilisés d'exploitation		-1 462	-851
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		138 634	121 253
Autres produits et charges opérationnels	(6)	-540	-12 941
Dép. des écarts d'acq.	(11)	-6 003	-3 354
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		132 092	104 959
– Produits financiers liés au placement		6 066	6 651
– Charges financières liées à l'endettement		-6 239	-7 707
Coût de l'endettement net		-173	-1 056
Autres produits et charges financiers		4 925	7 443
RÉSULTAT FINANCIER	(7)	4 752	6 387
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		136 844	111 346
Impôts sur les bénéfices	(8)	-29 104	-21 472
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(15)	-11 585	-2 023
RÉSULTAT NET		96 155	87 851
Résultat attribuable au Groupe		95 439	88 391
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		716	-540
Résultat par action (en euros)	(9)	12,55	11,65
Résultat dilué par action (en euros)	(9)	12,46	11,54

* Conformément à IFRS 3, l'allocation des écarts d'acquisition de Pujol, Energy Eye et Sodim avait été établie provisoirement dans les comptes annuels 2009. Des travaux complémentaires d'allocation ont été effectués dans le délai d'affectation d'un an, ce qui a amené à retraiter le 31 décembre 2009.

** Y compris dotations aux amortissements des actifs incorporels alloués lors des acquisitions pour -2,3 M€ en 2010 et -2,1 M€ en 2009, auparavant exclues du Résultat Opérationnel Courant.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Résultat de la période	96 155	87 851
Variation des écarts de conversion	5 456	2 163
Variation des justes valeurs sur les actifs disponibles à la vente	47 865	-7 482
Variation des justes valeurs sur des couvertures de taux	-75	-1 044
Variation des justes valeurs sur des couvertures de change	-1 073	0
Variation des écarts actuariels	-1 500	2 423
Variation des impôts sur les produits et charges comptabilisés directement dans les capitaux propres	-2 623	-894
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	48 050	-4 834
Résultat global total comptabilisé sur la période (1)	144 205	83 017
Part attribuable au Groupe	143 492	83 585
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (1)	713	-568

(1) L'écart de résultat avec l'état de variation des capitaux propres consolidés représente la reconnaissance des options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle : -527 K€ au 31 décembre 2009 et 794 K€ au 31 décembre 2010.

BILAN CONSOLIDÉ ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/10 Net	31/12/09* Net
Actifs non courants			
Écarts d'acquisition	(11)	238 231	145 461
Immobilisations incorporelles nettes	(12)	56 474	54 163
Immobilisations corporelles nettes	(13)	204 132	209 709
Sociétés mises en équivalence	(15)	48 625	58 647
Actifs financiers	(16)	205 071	260 470
Autres créances	-	807	4 200
Impôts différés actifs	(8)	24 635	21 794
Engagements envers le personnel	(28)	57	705
Instruments dérivés actifs	(27)	0	0
Total Actifs non courants		778 031	755 148
Actifs courants			
Stocks	(17)	119 720	100 093
Clients	(18)	142 002	134 040
Autres créances	(19)	15 795	13 009
Actifs d'impôt exigible	(20)	4 030	10 838
Actifs financiers	(16)	1 902	1 905
Instruments dérivés actifs	(27)	0	150
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(21)	86 993	67 872
Total Actifs courants		370 442	327 908
Actifs détenus en vue de la vente	(22)	109 848	0
TOTAL ACTIF		1 258 322	1 083 056

* Conformément à IFRS 3, l'allocation des écarts d'acquisition de Pujol, Energy Eye et Sodim avait été établie provisoirement dans les comptes annuels 2009. Des travaux complémentaires d'allocation ont été effectués dans le délai d'affectation d'un an, ce qui a amené à retraiter le 31 décembre 2009.

BILAN CONSOLIDÉ PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/10	31/12/09*
Capitaux propres			
Capital		7 837	7 837
Prime		1 866	1 866
Autres réserves		698 182	621 144
Résultat de l'exercice		95 439	88 391
Part Groupe		803 325	719 239
Participations ne donnant pas le contrôle		111	- 12
Total Capitaux propres		803 436	719 227
Passifs non courants			
Provisions non courantes	(23)	8 548	9 456
Autres passifs financiers**	(24)	103 663	91 063
Autres dettes	-	43	4
Engagements envers le personnel	(28)	14 632	13 129
Impôts différés passifs	(8)	50 807	50 919
Instruments dérivés passifs	(27)	3 210	3 196
Total Passifs non courants		180 903	167 766
Passifs courants			
Provisions courantes	(23)	8 677	18 577
Autres passifs financiers	(24)	86 345	38 388
Fournisseurs	-	89 907	76 751
Autres dettes	(29)	74 199	59 412
Dettes d'impôt	(20)	13 350	2 309
Instruments dérivés passifs	(27)	1 506	626
Total Passifs courants		273 983	196 063
TOTAL PASSIF		1 258 322	1 083 056

* Conformément à IFRS 3, l'allocation des écarts d'acquisition de Pujol, Energy Eye et Sodim avait été établie provisoirement dans les comptes annuels 2009. Des travaux complémentaires d'allocation ont été effectués dans le délai d'affectation d'un an, ce qui a amené à retraiter le 31 décembre 2009.

** Y compris dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle pour 39,7 M€ en 2010 et 13,1 M€ en 2009, auparavant constatées dans les autres dettes.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital (1)	Primes	Actions propres	Plus value / JV des actifs disponibles à la vente	Écarts actuariels	Couvertures de taux
AU 31 DÉCEMBRE 2009	7 837	1 866	-40 875	20 073	-1 099	-1 044
Résultat global total comptabilisé sur la période	-	-	-	47 865	-1 500	-75
Opérations sur actions propres	-	-	1 572	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-
Autres variations (2)	-	-	-	-	-321	-
AU 31 DÉCEMBRE 2010	7 837	1 866	-39 303	67 938	-2 920	-1 119

(1) Le capital social est composé de 7 836 800 actions d'une valeur nominale de 1 €. Aucune modification n'est intervenue en 2010.

(2) Dont -25,9 M€ liés à la comptabilisation de l'engagement de rachat des 30% de participations ne donnant pas le contrôle de Dooya et différences de change sur opérations en capital.

En milliers d'euros	Capital (1)	Primes	Actions propres	Plus value / JV des actifs disponibles à la vente	Écarts actuariels	Couvertures de taux
AU 31 DÉCEMBRE 2008	7 837	1 866	-41 637	27 555	-3 522	0
Résultat global total comptabilisé sur la période	-	-	-	-7 482	2 423	-1 044
Opérations sur actions propres	-	-	762	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-
Autres variations (2)	-	-	-	-	-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2009	7 837	1 866	-40 875	20 073	-1 099	-1 044

(1) Le capital social est composé de 7 836 800 actions d'une valeur nominale de 1 €. Aucune modification n'est intervenue en 2009.

(2) Changement de périmètre, différences de change sur opérations en capital.

Couvertures de change	Impôts différés	Écarts de conversion	Réserves consolidées et résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres (part du Groupe)
0	2 442	-3 935	733 963	719 227	-12	719 239
-1 073	-2 623	5 456	95 361	143 411	-81	143 492
-	-	-	964	2 536	-	2 536
-	-	-	-36 454	-36 454	-	-36 454
-	81	240	-25 285	-25 285	204	-25 489
-1 073	-100	1 761	768 549	803 436	111	803 325

Couvertures de change	Impôts différés	Écarts de conversion	Réserves consolidées et résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres (part du Groupe)
0	3 336	-6 098	681 010	670 347	-256	670 603
-	-894	2 163	88 378	83 544	-41	83 585
-	-	-	644	1 406	-	1 406
-	-	-	-36 392	-36 392	-5	-36 387
-	-	-	324	324	290	34
0	2 442	-3 935	733 963	719 227	-12	719 239

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	Notes	31/12/10	31/12/09*
Résultat net de l'ensemble consolidé		96 155	87 851
Dotations aux amortissements/actif (sauf actif courant)		45 284	44 537
Dotation/Reprise de provisions/passif		-1 045	-2 470
Gains et pertes latents liés aux variations de justes valeurs		-107	-1 513
Gains et pertes de change latents		-1 131	-1 049
Charges calculées liées aux stock-options et engagements envers le personnel		3 478	3 475
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables		46 479	42 980
Résultat sur cession d'actifs et autres		-29	4 998
Quote-part de résultat des entreprises associées		11 585	2 023
Charge d'impôt différé		-4 836	5 385
Capacité d'autofinancement		149 354	143 237
Coût de l'endettement financier net (hors éléments non décaissables)		233	1 557
Dividendes des sociétés non consolidées		-6 578	-7 952
Charges d'impôt (hors impôts différés)		33 941	16 087
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(32)	-6 855	25 126
Impôts versés		-16 166	-6 731
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)		153 929	171 324
Décaissements liés aux acquisitions :			
- d'immobilisations incorporelles et corporelles		-30 338	-30 686
- d'actifs financiers non courants		-3 962	-1 209
Encaissements liés aux cessions :			
- d'immobilisations incorporelles et corporelles		512	514
- d'actifs financiers non courants		17	153
Variation des actifs financiers courants		1 194	24 956
Acquisitions de sociétés, nettes de la trésorerie acquise	(10)	-100 039	-20 244
Cessions de sociétés, nettes de la trésorerie cédée		-4 858	0
Dividendes versés par les MEE		372	186
Dividendes versés par les sociétés non consolidées		6 578	7 952
Intérêts reçus		766	2 173
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS (B)		-129 757	-16 205
Augmentation des emprunts		50 724	5 926
Remboursement des emprunts		-20 884	-104 065
Augmentation nette des capitaux propres des filiales		673	696
Dividendes versés et acomptes		-36 454	-36 392
Mouvements relatifs aux actions propres		2 207	908
Intérêts payés		-5 519	-8 379
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT (C)		-9 253	-141 307
Incidence des variations des écarts de conversion sur la trésorerie (D)		3 027	1 417
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A + B + C + D)		17 945	15 229
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	(32)	66 974	51 744
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	(32)	84 919	66 974

* Conformément à IFRS 3, l'allocation des écarts d'acquisition de Pujol, Energy Eye et Sodim avait été établie provisoirement dans les comptes annuels 2009. Des travaux complémentaires d'allocation ont été effectués dans le délai d'affectation d'un an, ce qui a amené à retraiter le 31 décembre 2009.

ANNEXE AUX DOCUMENTS COMPTABLES CONSOLIDÉS

Somfy SA est une société à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur Euronext Paris (Compartiment A, code ISIN FR 0000120495).

Les comptes consolidés du groupe Somfy SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 qui recouvre une période de 12 mois, étant précisé que le total du bilan est de 1 258 322 K€ et que le résultat net consolidé s'élève à 96 155 K€ (part du Groupe 95 439 K€), ont été établis par le Directoire en date du 23 février 2011.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

A. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Comptes consolidés – Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique à l'exception d'un certain nombre de comptes d'actifs et passifs qui ont été évalués à la juste valeur et notamment les instruments dérivés.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Somfy SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Toutes les sociétés arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

Tous les soldes intragroupe, transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes sociaux de chacune des sociétés du Groupe sont établis en accord avec les principes comptables et les réglementations en vigueur dans leurs pays respectifs. Ils font l'objet de retraitements pour se conformer aux principes de consolidation en vigueur dans le Groupe.

Conformité aux normes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Somfy au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont établis selon les normes internationales d'informations financières (les "IFRS") applicables à cette date et telles qu'approuvées par l'Union Européenne, à la date d'arrêt de ces états financiers.

Nouvelles normes et interprétations en vigueur

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2009, à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants adoptés dans l'Union Européenne dont l'application est obligatoire pour l'exercice 2010 :

- IFRS 3 révisée "Regroupements d'entreprises",
- IAS 27 révisée "États financiers consolidés et individuels",
- Amendements IFRS 2 "Transactions intragroupes dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie",
- Amendements IAS 39 "Éléments éligibles à une opération de couverture",
- Améliorations des IFRS (avril 2009),
- Interprétation IFRIC 12 "Accords de concession de services",
- Interprétation IFRIC 15 "Contrats de construction de biens immobiliers",
- Interprétation IFRIC 16 "Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger",
- Interprétation IFRIC 17 "Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires",
- Interprétation IFRIC 18 "Transferts d'actifs provenant de clients".

Les principales évolutions, liées à l'entrée en vigueur d'IFRS 3 révisée "Regroupements d'entreprises" et IAS 27 révisée "États financiers consolidés et individuels", sont les suivantes :

- L'écart d'acquisition peut être évalué en incluant la part des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (option pour le full goodwill).
- Les coûts liés aux regroupements d'entreprises doivent être comptabilisés en charges, alors qu'ils étaient auparavant incorporés au coût d'acquisition.
- Ce coût d'acquisition inclut obligatoirement la juste valeur des paiements conditionnels, tels que des compléments de prix, alors qu'auparavant le prix d'acquisition pouvait être ajusté ultérieurement.
- En cas de prise de contrôle sur une société dont le Groupe détenait préalablement des titres, ces derniers doivent être réévalués à leur juste valeur. Tout écart entre leur valeur comptable et leur juste valeur est comptabilisé au compte de résultat. Et réciproquement en cas de perte de contrôle par étape.
- Toute variation des participations ne donnant pas le contrôle, sans perte de contrôle, constitue une transaction entre actionnaires et n'affecte que la répartition des capitaux propres entre la part Groupe et celle des participations ne donnant pas le contrôle.

Les autres normes n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Les autres normes suivantes adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire ultérieure n'ont pas été appliquées par anticipation :

- IAS 24 révisée "Information relative aux parties liées" applicable au 1^{er} janvier 2011,
- Amendements IAS 32 "Instruments financiers – Classement des émissions de droits" applicables au 1^{er} février 2010,
- Amélioration des IFRS (mai 2010) applicables au 1^{er} janvier 2011,
- Interprétation IFRIC 19 "Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres" applicable au 1^{er} juillet 2010,
- Amendements IFRIC 14 "Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction" applicable au 1^{er} janvier 2011.

Les normes suivantes publiées par l'IASB n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne :

- IFRS 9 "Instruments financiers" applicable au 1^{er} janvier 2013,
- Amendements IFRS 7 "Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers" applicable au 1^{er} juillet 2011,
- Amendements IAS 12 "Impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents" applicable au 1^{er} janvier 2012.

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

Certaines de ces normes sont susceptibles d'évolution ou d'interprétation dont l'application pourrait être rétrospective. Ces évolutions pourraient amener le Groupe à modifier ultérieurement les comptes consolidés retraités aux normes IFRS.

Application de la comptabilité de couverture pour les couvertures de change

Le groupe Somfy a choisi d'appliquer à compter du 1^{er} juillet 2010 la comptabilité de couverture pour les couvertures de change.

Le principe retenu en matière de comptabilisation est décrit dans le paragraphe U.

Changement de présentation des états financiers

Afin de se conformer aux recommandations publiées par l'AMF, Somfy a modifié de façon rétrospective la présentation de ses états financiers sur les deux points suivants :

- **amortissements des actifs incorporels alloués lors des acquisitions** : ils étaient classés après le Résultat Opérationnel Courant au 31 décembre 2009. Ils sont désormais comptabilisés dans le Résultat Opérationnel Courant. Le reclassement s'élevé ainsi à -2,1 M€ au 31 décembre 2009 et à -2,3 M€ au 31 décembre 2010.
- **dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (put)** :

elles étaient comptabilisées en dettes non courantes au 31 décembre 2009. Elles sont désormais comptabilisées en dettes financières et font donc partie de l'endettement financier net. Le reclassement s'élevé ainsi à 13,1 M€ au 31 décembre 2009 et à 39,7 M€ au 31 décembre 2010.

Jugements et estimations

L'établissement de comptes consolidés dans le référentiel IFRS conduit la Direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- la dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels et corporels dont l'évaluation repose notamment sur des hypothèses de flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation, des valeurs terminales (Note 14 de l'annexe),
- les engagements de retraite dont l'évaluation se fonde sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles (Note 28 de l'annexe),
- les provisions pour risques et charges, notamment la provision calculée au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) dont le montant repose sur une estimation des coûts attendus portant sur les droits ouverts à la clôture,
- la valorisation des options liées aux plans de stock-options accordées aux salariés (Note 30 de l'annexe).

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

B. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Regroupements d'entreprises

Lors d'une entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation existante, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

Un écart d'acquisition est calculé par différence entre la somme des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise évalués individuellement à leur juste valeur et le prix d'acquisition des titres de la société concernée.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition, s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées dès la date effective de prise de contrôle ou de participation.

Modes de consolidation

Contrôle exclusif

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe en détient le contrôle. La notion de contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir les avantages de ses activités.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte "participations ne donnant pas le contrôle". La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement au compte de résultat en tant qu'affectation du résultat de la période.

La norme IFRS 3 révisée permet de comptabiliser les participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit en retenant leur quote-part dans l'actif net de l'entité acquise. Cette option est exerçable, au cas par cas, pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Dans certains cas, conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée, lorsque la contrepartie versée rémunère une transaction distincte du regroupement d'entreprises, telle que, par exemple, des services futurs, celle-ci est exclue du coût du regroupement d'entreprises.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les frais d'acquisition sont désormais comptabilisés en charges dans le compte de résultat lors de la première acquisition et Somfy a choisi de les faire figurer en résultat opérationnel courant.

En cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle acquises et les frais d'acquisition s'y afférant sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée en diminution des capitaux propres consolidés du Groupe.

Le principe retenu en matière de comptabilisation des engagements de rachat donnés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est décrit dans le paragraphe S.

Contrôle conjoint

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés en vertu d'un accord contractuel sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation de Somfy au capital.

Influence notable

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'écart d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'acquisition des titres.

Le périmètre de consolidation est présenté dans la Note 38 de l'annexe.

C. CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été établis en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions en devises constatées dans le compte de résultat sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises, comptabilisés au bilan, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis en euros :

- les actifs et passifs, y compris les écarts d'acquisition et les ajustements relatifs à la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros, au taux de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les différences de change latentes, ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans les filiales étrangères, sont inscrites en écarts de conversion en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle elles sont reconnues en résultat.

Aucune filiale du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

D. ÉCART D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût, celui-ci étant l'excédent du prix des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou plus fréquemment, quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils se sont dépréciés (indices de perte de valeur). Toute dépréciation constatée est irréversible.

Les écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés dans le poste "Titres mis en équivalence". Les dépréciations constatées sur les valeurs d'équivalence peuvent être reprises en cas de redressement sensible de la valeur de la participation.

E. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût, minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

Les logiciels

Les logiciels développés en interne sont inscrits au bilan lorsque les deux conditions suivantes sont respectées simultanément :

- il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants ;
- son coût, ou sa valeur, peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les conditions définies par la norme IAS 38 en matière d'activation des coûts de développement doivent également être respectées (dont notamment la faisabilité technique du projet, l'intention d'acheter le logiciel et la disponibilité des ressources).

Somfy possède principalement deux types de logiciels :

1 – Les logiciels faisant l'objet d'un projet en cinq phases et déployés dans plusieurs pays sont amortis linéairement sur 10 ans.

Les cinq phases caractérisant la mise en place de ce type de projets informatiques sont les suivantes :

- la phase "initialisation", qui s'achève par la décision d'engager ou non une recherche de solution informatique à un problème posé,
- la phase "évaluation", qui se conclut par le choix de la solution, souvent le choix d'une licence,
- les phases "étude" et "réalisation", qui débouchent sur la décision d'engager le déploiement de la solution,
- la phase "mise en route", qui se termine avec le transfert de l'application aux services support. Cela correspond à la mise en service du logiciel.

Ces logiciels sont notamment liés au déploiement des systèmes d'information.

Les dépenses engagées pendant les phases "étude" et "réalisation" consacrées au développement sont activables si l'ensemble des critères définis par la norme IAS 38 est respecté.

2 – Les logiciels dits "prêts à l'emploi", c'est-à-dire dont l'exploitation par Somfy ne fait pas l'objet d'un projet en cinq phases, sont amortis linéairement sur 4 ans.

Les brevets

Seuls les brevets acquis et les frais de dépôts y afférents sont activés. Ce poste recouvre essentiellement les systèmes électroniques basse tension, apportés par la société Harmonic Design.

Les brevets sont amortis linéairement sur leur durée de protection juridique.

Les frais de renouvellement des brevets sont constatés en charges de l'exercice.

Les frais de développement

Les frais de développement sont constatés à l'actif du bilan lorsque l'ensemble des critères définis par IAS 38 est respecté :

- faisabilité technique du projet,
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- génération d'avantages économiques futurs,
- disponibilité des ressources,
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Seuls les frais de développement issus des projets destinés au développement de nouveaux produits et menés en cinq phases sont activés :

- la phase “évaluation”, qui consiste à produire les éléments d'évaluation permettant de prendre la décision d'engager ou non le projet,
- la phase “pré-étude”, qui a pour objectif de choisir les solutions techniques, valider la faisabilité du produit et la stratégie marketing de mise sur le marché,
- la phase “étude”, qui va permettre de figer la définition du produit, des moyens industriels, et des moyens commerciaux,
- la phase “réalisation”, qui consiste à qualifier le produit, mettre en place les moyens industriels sur les sites ainsi que les moyens commerciaux. Elle débouche également sur la définition des critères de clôture du projet,
- la phase “lancement”, qui se caractérise par la fabrication du produit et la qualification des moyens industriels et commerciaux.

Les deux premières phases intitulées “évaluation” et “pré-étude” constituent des phases de recherche. Les dépenses engagées sont donc constatées en charges de l'exercice.

Les dépenses engagées pendant les phases “étude” et “réalisation” consacrées au développement sont activables si l'ensemble des critères définis par la norme IAS 38 est respecté.

Les frais de développement activés sont amortis linéairement en fonction de la durée d'utilité à compter de la date de mise en route (de 4 à 10 ans selon les produits développés).

Le montant des projets en cours est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle en-cours jusqu'au démarrage de la phase “lancement”, qui marque le début de la mise en service du projet.

Aucune valeur résiduelle n'est retenue au niveau du Groupe pour déterminer la base amortissable des immobilisations incorporelles.

Les coûts ultérieurs sont généralement constatés en charges de l'exercice.

Les relations clientèles

La relation clientèle est évaluée et portée à l'actif du bilan dans le cadre des acquisitions d'entreprise. Ces actifs incorporels sont amortis suivant leur durée de vie estimée.

Les marques

La marque est évaluée et portée à l'actif du bilan dans le cadre des acquisitions d'entreprise. Ces actifs incorporels sont à durée de vie indéfinie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou plus fréquemment, quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils se sont dépréciés (indices de perte de valeur).

F. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Hors regroupement d'entreprise, les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les coûts d'entretien courants sont constatés en charge de l'exercice.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci après :

- Immeubles : 20 à 30 ans
- Matériel et outillage : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Agencements et installations : 8 à 10 ans

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par Somfy, il n'a pas été identifié de composants significatifs.

Les dépenses ultérieures sont capitalisées si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'un actif, définis par la norme IAS 16, notamment s'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entreprise. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Les valeurs recouvrables des immobilisations corporelles sont revues lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

G. CONTRATS DE LOCATION

- Les contrats sont classés comme des contrats de location-financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Ces contrats sont qualifiés de contrats de location-financement lorsque les principaux indicateurs ci-dessous sont respectés (liste non exhaustive) :

- transfert de la propriété au terme de la durée du contrat sur option,
- les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du contrat,
- la durée du bail couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur,

- la valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du contrat.

Les actifs financés dans le cadre de contrats de location-financement sont principalement constitués de biens immobiliers. Ils sont inscrits, dès le commencement du contrat, en immobilisations corporelles, au plus bas de la juste valeur des biens loués et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les immobilisations acquises via des contrats de location-financement sont amorties selon les mêmes durées que celles décrites précédemment si le Groupe estime qu'il obtiendra la propriété de l'actif au terme du contrat. Dans le cas contraire, l'actif est déprécié sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

- Les contrats qualifiés de location simple ne font pas l'objet de retraitement et les loyers payés constituent des charges de l'exercice, répartis si besoin selon une base linéaire.

H. TEST DE PERTE DE VALEUR

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui doivent faire l'objet de tests de dépréciation annuels systématiques, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une identification des Unités Génératrices de Trésorerie associées (UGT) a été effectuée au sein du groupe Somfy. Elles sont principalement constituées par les entités juridiques du Groupe, qui ont été acquises à travers des opérations de croissance externe.

La valeur recouvrable des UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie, estimés sur la base des plans ou budgets sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux d'évolution constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt, qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. Dans certains cas, les flux de trésorerie peuvent être estimés sur des durées plus longues. Une justification en est alors fournie UGT par UGT.

La valeur recouvrable est ensuite comparée à la valeur comptable de l'UGT.

Si cette valeur est supérieure à la valeur nette comptable de l'UGT à la clôture de la période, il n'y a aucune dépréciation à constater.

Si, au contraire, cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation de la différence doit alors être constatée en priorité sur l'écart d'acquisition et cette dépréciation est définitive.

Pour les actifs incorporels (hors écarts d'acquisition) et corporels à durée de vie définie, une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable augmentée suite à une reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs. Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon égale sur la durée d'utilité restant à courir.

I. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs évalués en juste valeur par résultat,
- les actifs disponibles à la vente,
- les prêts et créances (hors clients).

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût, qui correspond à la juste valeur du prix payé, augmenté des coûts d'acquisition.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

Le Groupe ne dispose pas à ce jour de ce type d'actif.

Actifs évalués en juste valeur par résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est à dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

En particulier, les valeurs mobilières de placement correspondant à la définition d'actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture et sont comptabilisées en actifs financiers courants. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Actifs disponibles à la vente

Les participations du Groupe dans des sociétés sur lesquelles il n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ni contrôle conjoint, sont comptabilisées comme des actifs financiers disponibles à la vente conformément à la norme IAS 39.

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres dès lors que leur juste valeur n'est pas durablement inférieure à leur valeur historique. Les montants ainsi constatés en capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession de l'actif.

Les dividendes correspondants sont comptabilisés en produits financiers dans l'année de leur mise en distribution.

Si la juste valeur de ces actifs disponibles à la vente devient inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation sera constituée et comptabilisée au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont présentés en actifs financiers non courants, excepté ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs financiers courants.

Prêts et créances

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe, qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation sont constituées et comptabilisées au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

Ce poste est essentiellement composé de dépôts et cautionnements versés auprès des différents bailleurs.

J. STOCKS

Les matières, fournitures et les produits fabriqués sont évalués au coût d'achat ou de production selon les cas.

Le coût des stocks tient compte notamment des éléments suivants :

- la valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires ;
- les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont intégrés dans le coût de revient des stocks ;
- les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les dotations aux amortissements des biens concourant à la production ;
- les profits internes inclus dans les stocks sont éliminés ;
- les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

Les stocks et en-cours sont dépréciés lorsque leur valeur probable de réalisation est inférieure au coût d'achat ou de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

K. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients et les autres débiteurs sont valorisés à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés par voie de provision, en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

L. ACTIONS PROPRES

Le Groupe possède des actions propres en vue :

- d’animer le marché du titre et assurer sa liquidité par l’intermédiaire d’un prestataire de services d’investissement dans le cadre d’un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l’AMAFI reconnue par l’Autorité des Marchés Financiers ;
- d’assurer la couverture de plans d’options d’achat d’actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe ou permettre l’attribution gratuite d’actions au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l’échange ou en paiement dans le cadre d’opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société ;
- de procéder à l’annulation éventuelle des actions acquises.

Les actions propres, détenues directement par le Groupe ou à travers un contrat de liquidité, sont éliminées des capitaux propres.

Lors de leur cession, la contrepartie reçue est comptabilisée directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, aucun profit ou perte n’étant donc comptabilisé dans le résultat net de l’exercice.

M. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et découverts bancaires) et aux liquidités en caisse.

Les équivalents de trésorerie sont principalement des OPCVM (actifs financiers détenus à des fins de transactions) qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement défavorable de valeur.

N. PROVISIONS

Cette rubrique comprend les engagements dont l’échéance ou le montant sont incertains, découlant de restructurations, de risques environnementaux, de litiges et d’autres risques.

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d’un événement passé et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu’il existe une obligation vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l’existence d’un plan détaillé et formalisé et l’annonce de ce plan aux personnes concernées ou à leurs représentants.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total d’une charge ayant fait l’objet d’une provision, par exemple du fait de l’existence d’un contrat d’assurances, le remboursement

est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi certain.

La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement.

Afin de couvrir les coûts inhérents aux garanties accordées aux clients, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision pour charges. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé suite à des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année et le montant réel du coût du service rendu est enregistré en charges.

Si l’effet de la valeur temps de l’argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d’un taux après impôt qui reflète les risques spécifiques au passif.

Lorsque la provision est actualisée, l’augmentation de la provision liée à l’écoulement du temps est comptabilisée comme une charge d’exploitation.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d’événements passés dont l’existence ne sera confirmée que par la survenance d’événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l’entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n’est pas probable. En dehors de ceux résultant d’un regroupement d’entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l’objet d’une information en annexe.

O. AVANTAGES AU PERSONNEL

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c’est-à-dire lorsque le Groupe n’a pas d’autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l’exercice.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l’emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d’acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d’acquisition des droits n’est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d’hypothèses d’évolution des salaires, d’âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d’intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leurs engagements faisant l'objet d'une dette sous la rubrique "engagement envers le personnel".

Les différents régimes à prestations définies sont les suivants :

- les régimes d'Indemnités de Fin de Carrière (IFC) pour l'ensemble des sociétés françaises en application des conventions collectives en vigueur,
- les régimes de retraite à prestations définies dans les filiales internationales (États-Unis et Pays-Bas notamment).

Conformément à la méthode prévue par la norme IAS 19 "Avantages au personnel - Écarts actuariels, régime multi-employeurs et informations à fournir", l'intégralité des écarts actuariels nets d'impôts différés est reconnu immédiatement dans les réserves.

Le coût des services passés est comptabilisé en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption du plan de retraite ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé.

Conformément à la norme IAS 19, les médailles du travail sont qualifiées comme étant des avantages à long terme octroyés aux salariés et sont provisionnées sur la base d'une évaluation actuarielle à chaque clôture. Les écarts actuariels sont comptabilisés en charge.

De même, le régime du "Trattamento di Fine Rapporto" (TFR) s'appliquant aux sociétés italiennes est considéré comme un avantage à long terme.

L'engagement au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) a été provisionné par le Groupe. Cet engagement, ne concernant que les sociétés françaises, a été estimé en fonction de plusieurs paramètres (coût horaire, nombre d'heures acquis par les salariés, la probabilité que le salarié ait recours au DIF...).

Dans quelques cas limités où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme qui en résulte est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié est probable ou certaine.

P. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les fournisseurs et les autres créditeurs sont valorisés à leur valeur nominale.

Q. PAIEMENTS EN ACTIONS

Certains employés du Groupe, y compris des dirigeants, ont reçu des options d'achat donnant le droit d'acquérir des actions Somfy à un prix fixé d'avance. Le Groupe n'octroie pas de bons de souscription d'action.

L'attribution effective de ces options est soumise à la réalisation de conditions. Chaque bénéficiaire doit être présent au sein du Groupe à la date de l'exercice de ses options. Pour certains d'entre eux, le droit d'exercer une partie de leurs options est également conditionné à la réalisation d'objectifs prédéfinis.

Le prix de ces options est calculé à la juste valeur selon le modèle Black & Scholes.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options ainsi déterminée est répartie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie en contrepartie des capitaux propres.

L'effet dilutif des options en circulation est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon le principe exposé ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

R. EMPRUNTS ET COÛTS DES EMPRUNTS

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts et les autres dettes porteuses d'intérêts sont évalués à leur juste valeur, sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. La juste valeur correspond généralement au montant de trésorerie reçu.

Les frais et primes d'émission d'emprunts sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

S. ENGAGEMENTS DE RACHAT DONNÉS AUX DÉTENTEURS DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

En l'absence de dispositions spécifiques dans les normes IFRS et en conformité avec la recommandation de l'AMF du 4 novembre 2009, le Groupe a retenu le traitement comptable suivant pour les engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle. Lors de leur comptabilisation initiale, ces engagements sont comptabilisés en dettes financières pour la valeur actualisée du montant de rachat, en contrepartie de la diminution de la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle. La différence entre la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle dont le rachat est anticipé et le montant de la dette estimée est comptabilisée :

- en capitaux propres, pour les transactions postérieures au 1^{er} janvier 2010 ;
- en écart d'acquisition, pour les transactions antérieures au 1^{er} janvier 2010.

T. IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Impôts courants

La convention d'intégration fiscale conclue entre la société Somfy SA et ses filiales directes et indirectes a été renouvelée au 1^{er} janvier 2007 pour une nouvelle période de 5 ans.

Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2010 sont : Somfy SA, Somfy SAS, Simu SAS, CMC SARL, SEM-T SAS, Domis SA, NMP SAS, Zurflüh-Feller Holding SAS, Zurflüh-Feller SAS, Zurflüh-Feller Montage EURL, MSD EURL, CERF EURL, Automatismes BFT France SAS et BFT Languedoc SAS.

Par convention, la différence entre la somme des impôts calculés individuellement par chacune des sociétés et l'impôt du groupe fiscal intégré constitue un produit comptabilisé dans le compte de résultat de la société tête de file.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes sont indemnisées par Somfy SA selon des modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales et sur les retraitements réalisés en consolidation dans le cadre de la mise en conformité avec les normes comptables du Groupe (conception étendue du calcul des impôts différés).

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale sont reconnus lorsque les conditions suivantes définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

S'il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

U. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères traditionnels (marché de gré à gré).

Les instruments financiers dérivés consistent principalement en contrats de change à terme et en swaps de taux d'intérêt.

Comme évoqué au paragraphe A, le groupe Somfy a choisi d'appliquer à compter du 1^{er} juillet 2010 la comptabilité de couverture pour les couvertures de change.

Comme pour les justes valeurs des couvertures de taux d'intérêt, les justes valeurs des couvertures de change reconnues comme éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées en capitaux propres, pour la partie efficace.

Les variations de justes valeurs des instruments de couverture de change et de taux d'intérêt non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées en résultat financier.

La juste valeur des instruments dérivés est constatée au bilan sur des lignes spécifiques : instruments dérivés actifs ou passifs courants ou non courants, suivant la nature du bien couvert.

V. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Un groupe doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de cet actif.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue ces actifs au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

W. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre d'actions auto-détenues.

Seules les actions propres détenues par le Groupe et attribuées à la clôture à des plans de stock-options génèrent un effet dilutif dans le calcul du résultat par action dilué. Le Groupe n'a émis aucun titre donnant droit à terme au capital.

X. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les produits des activités ordinaires sont constatés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les ventes de biens sont comptabilisées lors de leur livraison au client final.

Y. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel courant est défini par la différence entre :

- le résultat opérationnel comprenant l'ensemble des charges et des produits, à l'exception de celles et ceux qui proviennent des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt,
- et des autres charges et produits opérationnels.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents et particulièrement significatifs, qui seraient de nature à fausser la lecture de la performance consolidée du Groupe. Ils intègrent notamment des plus ou moins-values sur cessions d'actifs, des coûts de restructuration et des provisions qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant.

Le résultat opérationnel courant reflète la performance de l'entreprise.

Comme évoqué au paragraphe A, la présentation du compte de résultat du groupe Somfy a évolué depuis le 31 décembre 2009 : reclassement des amortissements des actifs incorporels alloués dans le cadre des regroupements d'entreprises (norme IFRS 3) dans le résultat opérationnel courant.

Z. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est composé de deux éléments :

Coût de l'endettement net

Il est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement ou de l'excédent financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux.

Autres produits et charges financiers

Ils sont des produits et des charges de nature financière et non opérationnelle et ne font pas partie du coût de l'endettement net.

AA. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Le Groupe présente des indicateurs pertinents selon deux secteurs opérationnels : "Somfy Activités" et "Somfy Participations". Ces secteurs sont présentés dans la Note 3 de l'annexe.

NOTES ANNEXES SUR LES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2010

1. CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Somfy Activités a acquis :

- 70% du capital de la société **Ningbo Dooya**, premier fabricant chinois de moteurs pour les rideaux et les volets roulants, pour 100,6 M€. Cette société est consolidée à compter de la date d'acquisition (décembre 2010). Cette acquisition n'a donc aucune incidence sur le compte de résultat sur l'exercice 2010. L'écart d'acquisition provisoire, calculé à hauteur du pourcentage d'intérêts acquis, s'élève à 94,9 M€. Les affectations seront effectuées courant 2011. À titre indicatif, le chiffre d'affaires réalisé en 2010 est de l'ordre de 35 M€.
- par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, le distributeur français **BFT Autoferm**. Somfy a acheté la totalité du capital pour un prix de 0,9 M€ ce qui a généré un écart d'acquisition de 0,6 M€. Cette société est consolidée à compter de la date d'acquisition (janvier 2010), elle contribue au chiffre d'affaires pour 1,6 M€.
- par l'intermédiaire de sa filiale BFT Istanbul nouvellement créée, **BFT Anatolia**, distributeur de produits BFT et assembleur de portes de garage et portails. La totalité du capital a été achetée pour un prix de 6,6 M€. Cette acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un earn-out de 1,2 M€. L'ensemble a généré un écart d'acquisition de 3,7 M€. Cette société est consolidée à compter de la date d'acquisition (avril 2010), elle contribue au chiffre d'affaires du Groupe pour 3,4 M€.

Somfy Activités a participé à hauteur de 49 % à la création de la société **Kléréo**, qui a repris la partie systèmes de traitement des eaux de la piscine de Firstinnov. Kléréo a été consolidée par intégration globale dans les comptes de Somfy Activités, en raison du contrôle effectif exercé sur la société. Une future augmentation de capital confèrera la majorité à Somfy en 2011.

Somfy Activités a également exercé son option d'achat pour acquérir 27,5% du capital de la société **O&O** pour un montant de 2,3 M€, portant sa participation à 90%. Il reste une option croisée de put/call pour l'acquisition des 10% résiduels évaluée à 0,9 M€.

Somfy Activités a cédé la société **Spirel** à la société Chappel Industries France sur le second semestre 2010, sans impact significatif sur l'exercice 2010.

Somfy Participations a pris une participation de :

- 34% du capital de DMH, holding de **Parquets Marty** pour 0,8 M€. De plus, Somfy SA a souscrit à une obligation convertible en actions pour 2,2 M€. Cette obligation sera convertible en deux temps : conversion automatique au 1^{er} janvier 2012 amenant la participation de Somfy à 49% puis possibilité de conversion à exercer au plus tard fin 2014 permettant à Somfy si elle le souhaite de porter cette participation à 66%.

2. FAITS MARQUANTS

Somfy Activités a déprécié les écarts d'acquisition de LianDa, SACS et Energy Eye :

- Les perspectives d'évolution du résultat à court et moyen terme ont conduit à la révision du Business Plan de **LianDa**. L'écart d'acquisition de LianDa était déprécié à hauteur de -3,5 M€ au 31 décembre 2009. Une dépréciation complémentaire a été passée au 31 décembre 2010 pour un montant de -4,4 M€, ramenant ainsi la valeur de l'écart d'acquisition à zéro.
- Les perspectives de **SACS**, filiale de BFT SpA spécialisée dans les systèmes d'accès aux parkings (caisses et barrières), se sont dégradées par rapport au Business Plan d'acquisition. L'écart d'acquisition a été déprécié totalement pour 0,7 M€.
- Les investissements du secteur hôtelier nord américain sont toujours gelés ce qui pénalise fortement **Energy Eye** dont c'est le principal marché. L'entreprise avait par ailleurs commencé à développer son activité en Australie et au Mexique, marchés qui ont été confrontés à un très fort ralentissement. La conjugaison de ces éléments a amené les managers à revoir le Business Plan et à déprécier en totalité l'écart d'acquisition pour 0,9 M€.

Un accord de cession a été conclu début octobre 2010 avec Assa Abloy en vue de la cession de la participation détenue par **Somfy Participations** dans la société **agta record**. L'opération est soumise à l'obtention des autorisations requises au titre du contrôle des concentrations. Cette opération s'est traduite en 2010 par la comptabilisation d'un actif non courant détenu en vue de la vente, conformément à la norme IFRS 5, pour 109,8 M€ (soit pour son prix de vente : 25€ par action). La plus-value latente de 64,1 M€ est comptabilisée dans les capitaux propres au 31 décembre 2010, elle sera constatée en résultat lors de la cession effective.

Somfy Participations a déprécié de 5,8 M€ la valeur d'équivalence de **CIAT**, société détenue à 40% fabriquant des équipements destinés à la climatisation, aux échanges thermiques, au traitement de l'air et au chauffage par les énergies renouvelables. Cette dépréciation fait suite à des indices de perte de valeur (baisse de -10,5% du chiffre d'affaires, de -68,7% de l'EBE) provenant principalement de difficultés rencontrées sur le marché français des pompes à chaleur. Le Business Plan d'acquisition intégrait une hypothèse d'essor significatif de ce marché qui ne s'est pas réalisée à ce jour. Les managers ont revu les budgets et plans à long terme, ce qui a eu pour conséquence la constatation d'une dépréciation.

Les coûts liés à la réorganisation de l'outil industriel du Groupe commencée en 2009 ont donné lieu à des provisions complémentaires nettes de 2,4 M€ (sites de Bologne et de Saint-Rémy-de-Maurienne).

Les états financiers du 31 décembre 2009 ont été retraités suite aux allocations définitives des acquisitions de Sodim, Pujol et Energy Eye (voir la Note 10 qui expose les détails de l'allocation réalisée).

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe s'organise autour de deux secteurs :

- **Somfy Activités** qui regroupe les entreprises dont le métier correspond au périmètre des trois Activités traditionnelles de Somfy, "Stores et Volets Roulants", "Solutions tertiaires et Stores d'intérieur" et "Portails et Portes de Garage" ;
- **Somfy Participations** dont la vocation est d'investir dans des entreprises industrielles qui ne relèvent pas du cœur de métier de Somfy. Ce pôle détient des intérêts dans agta record, Cothem, FAAC, Gaviota Simbac, Zurflüh-Feller, CIAT, SIREM, Babeau-Seguin et Parquets Marty.

Plusieurs segments opérationnels sont suivis au niveau de Somfy Activités. Cependant, conformément aux critères de regroupement exposés dans la norme IFRS 8, il a été choisi de les regrouper dans un seul secteur à présenter.

Aucune différence n'existe entre les principes comptables retenus pour les secteurs présentés et les principes comptables retenus pour le Groupe.

Au 31 décembre 2010

En milliers d'euros	Somfy Activités	Somfy Participations	Autres	Inter-secteurs	Consolidé
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	747 451	107 221	–	–2 066	852 606
Résultats sectoriels (résultat opérationnel courant)*	128 055	10 684	– 105	–	138 634
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	– 134	– 11 450	–	–	– 11 585
Capacité d'autofinancement	128 020	24 042	–2 708	–	149 354
Investissements incorporels & corporels	25 469	4 388	–	–	29 857
Écarts d'acquisition	203 979	34 252	–	–	238 231
Immobilisations incorporelles & corporelles nettes	199 717	60 888	–	–	260 606
Titres de participations non contrôlés	67	137 226	–	–	137 293
Sociétés mises en équivalence	1 470	47 155	–	–	48 625

* Y compris dotations aux amortissements des actifs incorporels alloués lors des acquisitions.

La colonne "Autres" comprend les coûts affectables ni à Somfy Activités, ni à Somfy Participations.

Au 31 décembre 2009

En milliers d'euros	Somfy Activités	Somfy Participations	Autres	Inter- secteurs	Consolidé
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	666 571	95 405	–	– 1 199	760 777
Résultats sectoriels (résultat opérationnel courant)*	113 697	7 696	– 140	–	121 253
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	– 2 306	284	–	–	– 2 023
Capacité d'autofinancement	121 059	23 652	– 1 474	–	143 237
Investissements incorporels & corporels	26 678	3 511	–	–	30 189
Écarts d'acquisition	109 733	35 728	–	–	145 461
Immobilisations incorporelles & corporelles nettes	199 229	64 643	–	–	263 872
Titres de participations non contrôlés	184	198 583	–	–	198 767
Sociétés mises en équivalence	1 604	57 043	–	–	58 647

* Y compris dotations aux amortissements des actifs incorporels alloués lors des acquisitions.

La colonne "Autres" comprend les coûts affectables ni à Somfy Activités, ni à Somfy Participations.

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes par implantations d'actifs

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
France	109 830	116 954
Allemagne	7 889	8 558
Europe du Nord	3 308	2 695
Europe de l'Est et Centrale	2 261	1 987
Europe du Sud, Moyen-Orient et Afrique	61 063	60 069
Asie Pacifique	10 361	3 892
Amériques	5 005	5 074
SOMFY ACTIVITÉS	199 717	199 229
Somfy Participations	60 888	64 643
SOMFY CONSOLIDÉ	260 606	263 872

Chiffre d'affaires par localisation des clients

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09	Variation N/N-1	Variation N/N-1 à taux constant
France	225 546	203 504	10,8%	10,5%
Allemagne	113 562	101 257	12,2%	12,1%
Europe du Nord	88 775	83 383	6,5%	4,1%
Europe de l'Est et Centrale	60 407	52 503	15,1%	9,2%
Europe du Sud, Moyen-Orient et Afrique	143 214	128 373	11,6%	5,3%
Asie Pacifique	52 102	40 279	29,4%	14,4%
Amériques	63 807	57 242	11,5%	4,3%
SOMFY ACTIVITÉS	747 413	666 541	12,1%	8,5%
Somfy Participations	105 193	94 236	11,6%	11,4%
SOMFY CONSOLIDÉ	852 606	760 777	12,1%	8,9%

La répartition du chiffre d'affaires par localisation des clients est une information très utilisée au sein du groupe Somfy.

4. AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Production immobilisée	4 252	3 968
Prestations de services	3 002	2 016
Autres produits	3 555	4 044
AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	10 809	10 028

La production immobilisée se compose de certains frais de développement comptabilisés dans l'année.

5. DOTATIONS AUX PROVISIONS COURANTES

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Dotations / reprise sur provisions pour risques & charges	505	- 1 619
DOTATIONS AUX PROVISIONS COURANTES	505	- 1 619

Les autres dotations pour provisions liées aux stocks, à la garantie, aux clients et au personnel ont été affectées aux charges y afférentes.

Les reprises de provisions sur litiges clients et produits sont liées à des dénouements favorables pour le Groupe.

6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Dotations / reprise sur provisions non courantes	2 059	- 12 231
Autres éléments non courants	- 4 091	- 710
– Produits non courants	841	844
– Charges non courantes	- 4 932	- 1 555
Perte ou gain sur cessions d'immobilisations	1 492	0
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	- 540	- 12 941

Au 31 décembre 2010, le gain sur cession d'immobilisations est lié à la cession de Spirel.

Au 31 décembre 2009, les provisions non courantes intégraient la réorganisation de la production de stators (et son incidence sur la société Spirel) pour - 12,7 M€. Cette provision, reprise suite à la cession de Spirel sur le second semestre 2010, couvre la quasi-totalité des coûts encourus.

7. RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Coût de l'endettement financier net	- 173	- 1 056
– Produits financiers liés aux placements	6 066	6 651
– Charges financières liées à l'endettement	- 6 239	- 7 707
Effets de change	- 1 672	- 822
Autres	6 597	8 265
RÉSULTAT FINANCIER	4 752	6 387

Les dividendes de FAAC se sont élevés à 4,6 M€ au 31 décembre 2010 contre 6,1 M€ au 31 décembre 2009. Ils sont compris dans le poste "Autres" du résultat financier.

8. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

8.1. Rationalisation du taux d'impôt

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Résultat avant impôt	136 844	111 346
<i>Quote part des frais et des charges sur dividendes</i>	2 799	2 094
<i>Dividendes des sociétés non consolidées</i>	- 6 577	- 7 951
<i>Autres</i>	6 773	4 172
Différences permanentes	2 995	- 1 685
Résultat taxé à taux réduit*	- 17 400	- 13 895
Résultat taxable au taux courant	122 439	95 766
<i>Taux de l'impôt en France</i>	34,40%	34,40%
Charge d'impôt recalculée au taux courant français	42 119	32 943
Impôt à taux réduit*	2 663	2 153
<i>De la différence de taux courant des pays étrangers</i>	- 20 288	- 16 415
<i>Des pertes fiscales de l'exercice, des exercices antérieurs non reconnues, des déficits utilisés</i>	668	2 115
Effet de la différence de taux d'imposition	- 19 620	- 14 300
Crédits d'impôt	- 1 260	- 1 085
Autres taxes et divers	5 202	1 761
Impôt du Groupe	29 104	21 472
<i>Taux effectif</i>	21,27%	19,28%
dont impôt exigible :	33 941	16 088
dont impôt différé :	- 4 837	5 384

* *Redevances taxées à taux réduit (15,5%).*

Déficits activés et utilisés

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale n'ont pas été activés lorsqu'il est peu probable que les résultats futurs taxables soient suffisants pour absorber les pertes fiscales antérieures non utilisées. Les montants de ces déficits s'élèvent à 20 413 K€ en 2010 et 15 142 K€ en 2009 (au taux de droit commun).

Aucun impôt différé actif significatif n'a été constaté en 2010 sur les déficits fiscaux nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

8.2. Impôts comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Impôts différés actifs		
- Écarts actuariels sur retraites	1 043	482
- Couvertures de taux	379	354
- Couvertures de change	369	0
Impôts différés passifs		
- Actifs financiers disponibles à la vente	3 069	2 245
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	- 1 278	- 1 409

La différence positive entre la juste valeur et le coût historique des actifs financiers disponibles à la vente affecte directement les réserves ainsi que l'impôt s'y afférant.

Le solde d'impôt lié à la déductibilité fiscale de la provision sur actions propres s'élève à 1,2 M€ et a été comptabilisé en réserves.

8.3. Analyse par nature

En milliers d'euros	31/12/10 Actif	31/12/09 Actif	Impact Compte de résultat
Impôts différés sur retraitements liés aux normes et sur différences temporaires dont :	18 697	16 070	1 327
– IDA liés aux retraites	3 745	3 940	
– IDA liés aux méthodes de provisions	3 146	3 017	
– IDA liés aux dettes fiscales et sociales	2 463	1 033	
– IDA liés aux justes valeurs	2 213	2 307	
– IDA liés aux justes valeurs sur instruments de couverture	1 609	1 303	
– IDA liés aux frais d'acquisitions	1 078	1 134	
Impôts différés sur marges internes	5 938	5 724	–331
TOTAL	24 635	21 794	996

En milliers d'euros	31/12/10 Passif	31/12/09 Passif	Impact Compte de résultat
Impôts différés sur retraitements liés aux normes et sur différences temporaires dont :	48 070	48 031	–3 626
– IDP liés aux justes valeurs des immobilisations	13 068	12 866	
– IDP liés aux crédits-baux	8 559	8 249	
– IDP liés aux changements des taux d'amortissements	7 682	10 496	
– IDP liés à l'activation des frais de développement	7 046	5 929	
– IDP liés à la déductibilité fiscale de la provision sur actions propres	0	0	
Impôts différés sur marges internes	1 028	1 083	–118
Impôts différés sur élimination des provisions intragroupe	130	226	–96
Impôts sur les frais d'acquisition	1 579	1 579	
TOTAL	50 807	50 919	–3 840

9. RÉSULTAT PAR ACTION

Résultat net par action	31/12/10	31/12/09
Résultat net - part du Groupe en K€	95 439	88 391
Nombre total d'actions (1)	7 836 800	7 836 800
Actions propres* (2)	233 231	249 909
Nombre d'actions à retenir (1) – (2)	7 603 569	7 586 891
RÉSULTAT NET PAR ACTION EN EUROS	12,55	11,65

* Représentent la totalité des actions propres détenues par Somfy SA.

Résultat net dilué par action	31/12/10	31/12/09
Résultat net - part du Groupe en K€	95 439	88 391
Nombre total d'actions (1)	7 836 800	7 836 800
Actions propres** (2)	174 389	177 199
Nombre d'actions à retenir (1) – (2)	7 662 411	7 659 601
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION EN EUROS	12,46	11,54

** Sont exclues les actions propres attribuées à des plans de stock-options.

Les actions propres acquises par Somfy SA et attribuées à la clôture à des plans de stock-options contribuent au résultat dilué par action.

Le nombre d'actions composant le capital social n'a pas été modifié.

10. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ACQUISITION DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Acquisitions de l'exercice 2010

Somfy Activités a acquis :

- 70 % du capital de la société **Ningbo Dooya**, premier fabricant chinois de moteurs pour les rideaux et les volets roulants, pour 100,6 M€.
- par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, le distributeur français **BFT Autoferm**.
- par l'intermédiaire de sa filiale BFT Istanbul nouvellement créée, **BFT Anatolia**, distributeur de produits BFT et assembleur de portes de garage et portails.

Le détail de ces acquisitions est donné dans la Note 1 sur les changements de périmètre.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les frais liés à la première acquisition de participations donnant le contrôle exclusif sont désormais comptabilisés en charges dans le compte de résultat. Ils représentent un montant de –8,3 M€ en 2010.

La juste valeur des actifs et des passifs identifiables de ces sociétés à la date d'acquisition est proche de leur valeur nette comptable. Ces valeurs sont susceptibles d'évoluer dans la période d'affectation.

Le tableau ci-dessous reprend les actifs et les passifs des sociétés acquises au cours de l'exercice :

En milliers d'euros	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition Somfy Activités
Écart d'acquisition	99 838
Immobilisations incorporelles nettes	4 127
Immobilisations corporelles nettes	2 706
Immobilisations financières nettes	2
Autres créances non courantes	29
Impôts différés actifs	397
Stocks	7 407
Clients	3 363
Autres créances courantes	5 356
Actifs d'impôt exigible	0
Autres actifs financiers courants	350
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	9 227
Créances d'impôt	20
Provisions non courantes	–58
Autres passifs financiers non courants	–30 127
Autres dettes non courantes	0
Engagements envers le personnel	–4
Impôts différés passifs	–170
Provisions courantes	–87
Autres passifs financiers courants	–1 776
Fournisseurs	–8 860
Autres dettes courantes	–8 746
Dettes d'impôt	–9
Sociétés mises en équivalence	0
Participations ne donnant pas le contrôle & rachats de participations ne donnant pas le contrôle & impact option de vente sur situation nette	25 761
Coût d'acquisition	108 746
Moins : trésorerie acquise	–9 227
Total	99 519
Autres financements	–2 848
FLUX DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DE L'ACQUISITION DÉDUCTION FAITE DE LA TRÉSORERIE ACQUISE	96 671

(+) Décaissement

Somfy Participations a pris une participation de :

- 34 % du capital de DMH, holding de **Parquets Marty** pour 0,8 M€. De plus, Somfy SA a souscrit à une obligation convertible en actions pour 2,2 M€. Cette obligation sera convertible en deux temps : conversion automatique au 1^{er} janvier 2012

amenant la participation de Somfy à 49% puis possibilité de conversion à exercer au plus tard fin 2014 permettant à Somfy si elle le souhaite de porter cette participation à 66%.

L'impact de cette prise de participation sur le flux net de trésorerie est de 796 K€.

Le flux net de trésorerie est impacté également par le rachat de participations ne donnant pas le contrôle de SACS (269 K€) et O&O (2 303 K€).

Acquisitions de l'exercice 2009

Somfy Activités a acquis :

- par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, la société italienne **O&O** qui produit des barrières levantes, des bornes escamotables et des automatismes de portails coulissants. Cette société est consolidée à compter de la date d'acquisition (janvier 2009), elle contribue aux écarts d'acquisition pour 7,0 M€ au 31 décembre 2009.
- par l'intermédiaire de sa filiale américaine HDI, les actifs d'**Energy Eye**, fabricant californien de systèmes d'optimisation énergétique pour l'hôtellerie. Cette société est consolidée à compter de la date d'acquisition (mai 2009) et contribue aux écarts d'acquisition pour 0,2 M€ au 31 décembre 2009.
- 40% du capital de la société **Oxygen Sarl (Astéla)**. Cette société, consolidée par mise en équivalence, a développé un système d'alerte pour personnes âgées maintenues à domicile. Elle contribue à hauteur de 1,4 M€ à la valeur d'équivalence au 31 décembre 2009.
- par l'intermédiaire de sa filiale Somfy Spain, les sociétés **Pujol Spain** et **Pujol Portugal**, qui fabriquent des automatismes et des moteurs pour portes et portails. Ces sociétés sont consolidées à partir de la date d'acquisition (octobre 2009) et contribuent aux écarts d'acquisition pour 9,0 M€ au 31 décembre 2009. Cette acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un earn-out de 2,2 M€ en écart d'acquisition.
- 40% du capital de la société française **Axis**. Cette société, consolidée par mise en équivalence à partir de la date d'acquisition (octobre 2009), est spécialisée dans la motorisation des volets battants. Elle contribue à hauteur de 0,3 M€ à la valeur d'équivalence au 31 décembre 2009.

La juste valeur des actifs et des passifs identifiables de ces sociétés à la date d'acquisition est proche de leur valeur nette comptable.

Le tableau ci-dessous reprend les actifs et les passifs des sociétés acquises au cours de l'exercice 2009 :

En milliers d'euros	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition Somfy Activités
Écart d'acquisition	12 962
Immobilisations incorporelles nettes	3 768
Immobilisations corporelles nettes	1 100
Immobilisations financières nettes	1 118
Impôts différés actifs	145
Stocks	2 932
Clients	2 476
Autres créances courantes	205
Autres actifs financiers courants	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	- 483
Provisions non courantes	- 155
Autres passifs financiers non courants	- 3 442
Autres dettes non courantes	- 147
Engagements envers le personnel	- 355
Impôts différés passifs	- 367
Provisions courantes	- 54
Autres passifs financiers courants	- 463
Fournisseurs	- 1 308
Autres dettes courantes	- 717
Dettes d'impôt	- 92
Sociétés mises en équivalence	0
Participations ne donnant pas le contrôle	- 27
Coût d'acquisition	17 100
Moins : trésorerie acquise	483
Total	17 583
Autres financements	- 1 120
FLUX DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DE L'ACQUISITION DÉDUCTION FAITE DE LA TRÉSORERIE ACQUISE	16 463

(+) Décaissement

L'impact de l'acquisition des sociétés Axis et Oxygen sur les flux nets de trésorerie est de + 1 967 K€.

Somfy Participations a acquis :

- par l'intermédiaire de sa filiale Sirem International, la société **Sodim**, fabriquant des coques de baignoire et de spa. Sodim est consolidée à compter de la date d'acquisition (décembre 2009). Un badwill provisoire de 0,2 M€ a été comptabilisé dans le compte de résultat sur la ligne "Dépréciation des écarts d'acquisition".

L'incidence de cette acquisition sur le flux net de trésorerie est de - 542 K€.

Le flux net de trésorerie prend également en compte le paiement d'une partie de l'earn-out portant sur les sociétés PD Technology Ltd (145 K€) et Zurflüh-Feller (2 M€) et le rachat de participations ne donnant pas le contrôle de SACS (166 K€) et Cotherm M&M (45 K€).

Conformément à IFRS 3, l'allocation des écarts d'acquisition de Pujol, Energy Eye et Sodim avait été établie provisoirement dans les comptes annuels 2009. Des travaux complémentaires d'allocation ont été effectués dans le délai d'affectation d'un an.

Les impacts sur les bilans de Pujol, Energy Eye et Sodim sont les suivants :

En milliers d'euros	Capitaux propres avant retraitements	Retraitements	Capitaux propres après retraitements
Immobilisations incorporelles nettes	1 387	1 321	2 708
Immobilisations corporelles nettes	1 529	- 1	1 528
Immobilisations financières nettes	42	1 064	1 106
Impôts différés actifs	191	- 4	187
Stocks	1 274	10	1 284
Clients	1 480	- 154	1 326
Autres créances courantes	286	- 84	203
Autres actifs financiers courants	4	148	152
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	493	- 173	320
Provisions non courantes et courantes	- 66	- 25	- 91
Engagements envers le personnel	- 40	-	- 40
Impôts différés passifs	- 234	19	- 215
Passifs financiers non courants et courants	- 791	-	- 791
Fournisseurs	- 212	- 41	- 253
Autres dettes non courantes et courantes	- 580	- 35	- 615
Participations ne donnant pas le contrôle	- 29	-	- 29
	4 734	2 046	6 780
	Prix d'acquisition (y compris les frais d'acquisition)		12 685
	ÉCART D'ACQUISITION DÉFINITIF		5 905

L'incidence de ces acquisitions sur le flux net de trésorerie est donnée dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition Energy Eye	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition Pujol	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition Sodim
Écart d'acquisition	1 127	4 975	-232
Immobilisations incorporelles nettes	498	2 200	-
Immobilisations corporelles nettes	38	783	650
Immobilisations financières nettes	-	1 106	-
Impôts différés actifs	-	-	186
Stocks	-	1 171	113
Clients	33	904	243
Autres créances courantes	-	61	86
Autres actifs financiers courants	-	-	148
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	-	-593	742
Provisions non courantes	-	-	-
Autres passifs financiers non courants	-11	-	-596
Autres dettes non courantes	-147	-	-
Engagements envers le personnel	-	-	-37
Impôts différés passifs	-	-	-211
Provisions courantes	-	-	-91
Autres passifs financiers courants	-	-	-54
Fournisseurs	-	-117	-93
Autres dettes courantes	-101	-142	-104
Dettes d'impôt	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	-	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-
Coût d'acquisition	1 437	10 348	750
Moins : trésorerie acquise	-	593	-742
Total	1 437	10 941	8
Autres financements	-	-1 095	-550
FLUX DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DE L'ACQUISITION DÉDUCTION FAITE DE LA TRÉSORERIE ACQUISE	1 437	9 846	-542

(+) Décaissement

Le résultat publié au 31 décembre 2009 a été modifié à hauteur de + 215 K€, correspondant principalement à l'activation des frais d'acquisition de Pujol :

En milliers d'euros	
Résultat publié au 31 décembre 2009	87 636
Regroupement d'entreprise Pujol	172
Regroupement d'entreprise Energy Eye	50
Regroupement d'entreprise Sirem	-7
Résultat retraité au 31 décembre 2009	87 851

11. ÉCARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition d'ouverture a été minoré de 964 K€ suite à l'allocation définitive des écarts d'acquisition de Pujol et Energy Eye.

En milliers d'euros	Valeur
AU 1^{ER} JANVIER 2009	132 484
Incidence des variations de périmètres	15 164
Incidence des variations du cours de change	240
Autres mouvements	1 159
Dépréciation pour perte de valeur	- 3 586
AU 31 DÉCEMBRE 2009	145 461
Incidence des variations de périmètres	99 755
Incidence des variations du cours de change	584
Autres mouvements	- 1 566
Dépréciation pour perte de valeur	- 6 003
AU 31 DÉCEMBRE 2010	238 231

12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	Actifs incorporels alloués	Frais de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	Encours et avances	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	35 216	15 114	2 421	30 229	1 236	4 474	88 690
Acquisitions	185	139	117	1 714	346	4 169	6 669
Cessions	-	- 1 243	-	- 895	- 55	-	- 2 193
Incidence des variations du cours de change	398	-	1	143	8	7	557
Incidence des variations de périmètres	723	13	3 437	54	-	-	4 228
Autres mouvements	-	3 333	228	107	45	- 3 735	- 22
AU 31 DÉCEMBRE 2010	36 522	17 355	6 204	31 352	1 580	4 915	97 928
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	- 4 454	- 6 711	- 797	- 21 396	- 1 168	0	- 34 527
Dotations aux amortissements de l'exercice	- 2 268	- 3 468	- 92	- 2 611	- 249	-	- 8 688
Cessions	-	1 243	-	796	49	-	2 088
Incidence des variations du cours de change	- 141	-	-	- 100	- 5	-	- 246
Incidence des variations de périmètres	-	-	- 74	- 28	-	-	- 101
Autres mouvements	-	280	- 280	19	-	-	19
AU 31 DÉCEMBRE 2010	- 6 862	- 8 655	- 1 243	- 23 319	- 1 374	0	- 41 454
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2010	29 660	8 700	4 962	8 033	205	4 915*	56 474

* Dont 3 522 K€ d'en cours de frais de développement.

En milliers d'euros	Actifs incorporels alloués	Frais de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	Encours et avances	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	31 469	14 127	2 385	26 988	730	4 124	79 823
Acquisitions	28	6	118	902	356	4 228	5 639
Cessions	–	–352	–85	–356	–4	–	–797
Incidence des variations du cours de change	19	–	–	7	6	–3	29
Incidence des variations de périmètres	3 699	–	4	80	148	31	3 962
Autres mouvements	–	1 333	–	2 607	–	–3 906	33
AU 31 DÉCEMBRE 2009	35 216	15 114	2 421	30 229	1 236	4 474	88 690
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	–2 384	–4 198	–1 140	–18 965	–510	0	–27 197
Dotations aux amortissements de l'exercice	–2 118	–2 513	–93	–2 660	–181	–	–7 565
Cessions	–	–	85	310	4	–	399
Incidence des variations du cours de change	47	–	–	–11	–4	–	32
Incidence des variations de périmètres	–	–	–3	–68	–123	–	–194
Autres mouvements	1	–	354	–3	–354	–	–2
AU 31 DÉCEMBRE 2009	–4 454	–6 711	–797	–21 396	–1 168	0	–34 527
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2009	30 762	8 403	1 624	8 833	67	4 474*	54 163

* Dont 3 821 K€ d'en cours de frais de développement.

Les frais de développement remplissant les critères d'IAS 38 sont activés et considérés comme des actifs incorporels générés en interne. Au 31 décembre 2010, ils représentent 20 877 K€ en valeur brute dont 3 522 K€ d'encours.

Le montant des frais de recherche et de développement constatés en charges au cours de l'exercice s'élève à 42,9 M€ (net de la production immobilisée).

Il n'existe pas d'engagements contractuels en vue de l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

Les actifs incorporels nets alloués se composent de 24,1 M€ de relations clientèles, 2,0 M€ de brevets, 3,2 M€ de marques (à durée de vie indéfinie) et 0,4 M€ de logiciels au 31 décembre 2010.

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

13.1. Immobilisations corporelles par nature

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres	En cours et avances	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	18 255	127 190	233 152	44 022	6 527	429 147
Acquisitions	96	1 557	9 394	6 781	5 360	23 188
Cessions	-	-1 461	-8 007	-2 422	-	-11 890
Incidence des variations du cours de change	54	373	703	1 184	72	2 385
Incidence des variations de périmètres	-94	-4 872	-167	581	790	-3 762
Autres mouvements	100	726	-5 019	318	-5 888	-9 763
AU 31 DÉCEMBRE 2010	18 411	123 514	230 056	50 463	6 861	429 305
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	-252	-41 167	-148 623	-29 395	0	-219 437
Dotations aux amortissements de l'exercice	-37	-5 220	-16 846	-5 017	-	-27 120
Cessions	-	792	7 093	2 138	-	10 023
Incidence des variations du cours de change	-	-283	-381	-723	-	-1 387
Incidence des variations de périmètres	-	2 176	1 185	-376	-	2 984
Autres mouvements	-61	-60	9 739	146	-	9 764
AU 31 DÉCEMBRE 2010	-350	-43 764	-147 833	-33 227	0	-225 173
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2010	18 061	79 750	82 223	17 237	6 861	204 132

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres	En cours et avances	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	17 961	117 647	221 132	41 726	10 508	408 973
Acquisitions	77	1 199	6 971	3 155	13 148	24 550
Cessions	-4	-428	-4 109	-2 608	-	-7 149
Incidence des variations du cours de change	-	13	-212	188	-27	-37
Incidence des variations de périmètres	63	670	1 192	1 130	30	3 085
Autres mouvements	157	8 089	8 179	431	-17 132	-276
AU 31 DÉCEMBRE 2009	18 255	127 190	233 152	44 022	6 527	429 147
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	-121	-36 563	-132 280	-26 494	0	-195 459
Dotations aux amortissements de l'exercice	-27	-4 926	-19 953	-4 118	-	-29 024
Cessions	4	343	3 677	2 158	-	6 182
Incidence des variations du cours de change	-	-7	94	-135	-	-48
Incidence des variations de périmètres	-	-14	-448	-873	-	-1 335
Autres mouvements	-108	-	286	68	-	246
AU 31 DÉCEMBRE 2009	-252	-41 167	-148 623	-29 395	0	-219 437
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2009	18 003	86 023	84 529	14 627	6 527	209 709

Les actifs corporels significatifs (bâtiments, matériel industriel et outillages) utilisés n'ont pas de valeur nette comptable égale à zéro. Il n'existe pas d'engagements contractuels en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles.

13.2. Immobilisations corporelles en contrats de location-financement

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Valeur brute		
Terrains	10 097	10 074
Bâtiments	58 556	62 795
Bâtiments encours	18	777
Installations techniques, mat. /outillage	21 901	21 870
TOTAL	90 572	95 516
Amortissement cumulé		
Terrains	-	-
Bâtiments	- 17 788	- 17 586
Installations techniques, mat. /outillage	- 10 543	- 8 591
TOTAL	- 28 331	- 26 177
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	62 241	69 340

L'échéancier des paiements minimaux non actualisés et actualisés relatifs aux contrats de location-financement se présente de la façon suivante :

En milliers d'euros	Dettes 2010 non actualisée	Dettes 2010 actualisée
À un an au plus	7 100	6 494
Plus d'un an et moins de 5 ans	13 555	12 074
À plus de 5 ans	11 506	10 374
TOTAL	32 162	28 942

En milliers d'euros	Dettes 2009 non actualisée	Dettes 2009 actualisée
À un an au plus	8 765	7 718
Plus d'un an et moins de 5 ans	18 955	16 431
À plus de 5 ans	15 269	12 825
TOTAL	42 990	36 975

13.3. Hypothèques

Une partie de l'emprunt souscrit par Cotherm SAS (1,7 M€ au 31 décembre 2010) destiné à financer l'extension du bâtiment situé à Vinay a fait l'objet d'une hypothèque pouvant porter sur divers biens immobiliers pour un montant de 0,5 M€.

14. TEST DE PERTE DE VALEUR

Au 31 décembre 2010, comme chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices de pertes de valeur, le groupe Somfy a, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, réexaminé la valeur des écarts d'acquisition associés aux Unités Génératrices de Trésorerie. Le Groupe définit les UGT en se basant sur la manière dont il obtiendra les avantages économiques futurs.

La valeur recouvrable des UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur des actifs diminués des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue à partir de la méthode des Discounted Cash Flows.

Les cash flows ont été évalués à partir des budgets et des plans à 3 ans pour les sociétés évoluant sur un marché maîtrisé et connu. Ce sont en général des sociétés dont les stratégies ne devraient pas être modifiées en profondeur. A contrario, la période a été allongée à 5 ans pour les sociétés entrant sur de nouveaux marchés et dont le potentiel de croissance et de maturité est plus éloigné dans le temps. La durée a également été allongée à 5 ans pour les sociétés fortement impactées par la crise et qui retrouveront la rentabilité observée historiquement sur cet horizon.

Ces cash flows ont été projetés sur plusieurs années en introduisant des taux de croissance spécifiques et cohérents avec les taux de croissance historiques du Groupe.

Le taux de croissance retenu pour la projection des cash flows à l'infini est de 2%. Ce taux est cohérent avec les taux d'inflation à long terme pour les pays concernés.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital et représente le niveau de rémunération attendue des capitaux engagés (fonds propres et dettes nécessaires au financement de l'activité). Il est calculé à partir des données financières d'un échantillon de sociétés comparables, composé de sociétés cotées du même secteur d'activité que les sociétés à valoriser.

En 2009 et en 2010, les taux d'actualisation des cash flows, déterminés à partir des données de marché, sont de 10% à 10,5% pour les sociétés européennes et 12,2% pour la société chinoise.

Les perspectives d'évolution du résultat à court et moyen terme ont conduit à la révision du Business Plan de **LianDa**. Une dépréciation complémentaire a été passée au 31 décembre 2010 pour un montant de -4,4 M€, ramenant ainsi la valeur de l'écart d'acquisition à zéro.

Les perspectives de **SACS**, filiale de BFT SpA spécialisée dans les systèmes d'accès aux parkings (caisses et barrières), se sont dégradées par rapport au Business Plan d'acquisition. L'écart d'acquisition a été déprécié totalement pour 0,7 M€ au 31 décembre 2010.

Les investissements du secteur hôtelier nord américain sont toujours gelés, ce qui pénalise fortement **Energy Eye** dont c'est le principal marché. L'entreprise avait par ailleurs commencé à développer son activité en Australie et au Mexique, marchés qui ont été confrontés à un très fort ralentissement. La conjugaison de ces éléments a amené les managers à revoir le Business Plan et à déprécier en totalité l'écart d'acquisition pour 0,9 M€ au 31 décembre 2010.

Les hypothèses de construction du Business Plan de **CIAT** effectuées par les managers dans le cadre de l'acquisition (1^{er} juillet 2008) ont été revues à la baisse suite à des indices de perte de valeur (baisse de -10,5% du chiffre d'affaires, de -68,7% de l'EBE), en raison notamment des difficultés rencontrées sur le marché français des pompes à chaleur. Le groupe CIAT est consolidé par la méthode de la mise en équivalence au sein du groupe Somfy. Au 31 décembre 2010, une perte de valeur a été comptabilisée pour -5,8 M€ en déduction de la valeur d'équivalence de CIAT.

Le test de CIAT a été effectué en comparant la valeur d'équivalence à la valeur des fonds propres estimée à partir de la valeur d'utilité déduction faite de l'endettement net. La valeur d'utilité a été déterminée selon la méthode des Discounted Cash Flows.

Les cash flows ont été évalués à partir des budgets et des plans à 3 ans qui prévoient un redressement significatif de CIAT dans les 2 années à venir. Une période d'extrapolation complémentaire de 5 ans a été prise en compte pour tenir compte de la capacité de CIAT, fortement touchée par la crise, à retrouver des niveaux d'activité et de rentabilité observés sur la période historique.

Sur l'exercice 2009, les tests de perte de valeur avaient donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation de -3,5 M€ pour LianDa et de -1,9 M€ pour Firstinnov, sociétés faisant partie de Somfy Activités et de -2,0 M€ pour Gaviota Simbac, société faisant partie de Somfy Participations.

Aucun indice de perte de valeur sur les autres UGT du Groupe n'a été relevé au 31 décembre 2010.

Parallèlement, pour les actifs à durée de vie indéterminée et dont l'utilisation est indépendante des autres actifs, aucun indice de perte de valeur n'a été relevé au cours de l'exercice.

Analyse de sensibilité

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation en fonction de différentes hypothèses de ratio d'EBE et de taux d'actualisation.

La sensibilité du résultat du test aux variations, prises isolément, des hypothèses retenues pour la détermination fin décembre 2010 de la valeur des fonds propres réévalués de CIAT est la suivante :

- Une diminution du taux d'actualisation de 1% aurait conduit à ne comptabiliser aucune provision au 31 décembre 2010, une augmentation du taux d'actualisation de respectivement 0,5% et 1% impliquerait une dépréciation complémentaire de la valeur d'équivalence de respectivement -5,4 M€ et -10,1 M€.
- Une diminution d'un point du ratio EBE/CA de la dernière année utilisée dans le calcul de la valeur terminale impliquerait une dépréciation complémentaire de la valeur d'équivalence de -8,5 M€, une augmentation d'un point du ratio EBE/CA de la dernière année aurait conduit à ne comptabiliser aucune provision au 31 décembre 2010.

Les tests de sensibilité réalisés sur la valeur d'utilité des actifs des autres UGT ne font apparaître aucune dépréciation.

15. SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Quote-part de capitaux propres à l'ouverture	58 647	58 844
Variation de périmètre et autres*	1 908	1 919
Quote-part de résultat de l'exercice	-5 785	1 865
Dividendes versés	-372	-186
Ecart de conversion	27	93
Dépréciation pour perte de valeur**	-5 800	-3 888
QUOTE-PART DE CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE	48 625	58 647

* Acquisition de 34% du groupe Marty en 2010 et de 40% d'Axis et d'Oxygen (Astelia) en 2009.

** -5,8 M€ pour CIAT en 2010 et -2,0 M€ pour Gaviota Simbac et -1,9 M€ pour Firstinnov en 2009.

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
CIAT détenue à 40%		
Chiffre d'affaires	271 744	303 761
Résultat opérationnel courant	-6 410	12 454
Résultat net (part Groupe)	-26 532	2 574
Total bilan	316 619	341 335
Valeur d'équivalence	27 821	38 409

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Gaviota Simbac détenue à 46,5%		
Chiffre d'affaires	57 107	55 226
Résultat opérationnel courant	4 217	4 415
Résultat net	2 130	2 680
Total bilan	64 567	58 864
Valeur d'équivalence	19 333	18 633

Somfy Participations a pris, en septembre 2010, une participation à hauteur de 34% dans le capital de DMH, holding de Parquets Marty, créée à l'occasion de la reprise par le management de la société Parquets Marty qui avait connu des difficultés financières au sein d'un groupe européen. Un plan de continuation a d'ailleurs été homologué afin de redimensionner l'entreprise. L'équipe managériale a révisé sa stratégie et vise un marché plus haut de gamme. Au vu de ces changements, l'outil de production est devenu surdimensionné et a fait l'objet d'un impairment test au 31 décembre 2010 pour un montant d'environ 10 M€ sur 22 M€ d'actifs. Sur un an, Marty a réalisé un chiffre d'affaires de 22,9 M€. Somfy intègre, dans son résul-

tat des sociétés mises en équivalence, la quote-part de résultat de Parquets Marty à compter de la date de prise de participation, soit – 1,8 M€.

16. ACTIFS FINANCIERS

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Actifs financiers disponibles à la vente	137 293	198 885
– Titres de participations non contrôlés*	137 293	198 767
– Valeurs mobilières	0	118
Créances obligataires**	58 110	53 750
Prêts***	8 780	7 007
Autres	2 791	2 734
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS & COURANTS	206 974	262 375
Exigibles dans le délai d'un an	1 902	1 905
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	205 071	260 470

* Suite à un projet de cession annoncé sur le second semestre 2010, les titres d'agta record ont été reclassés en actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2010 pour un montant de 109,8 M€. Au 31 décembre 2009, ils étaient comptabilisés en titres de participations non contrôlés pour un montant de 70,1 M€.

** Somfy SA a souscrit à une obligation subordonnée (mezzanine) émise par CIAT pour 48,0 M€ en nominal remboursable en 2016. Les intérêts capitalisés se sont élevés à 4,4 M€ en 2010 et 4,0 M€ en 2009.

*** Dont une avance à trois ans que Somfy SA a consenti à CIAT pour 5,0 M€ de nominal. Les intérêts capitalisés se sont élevés à 0,1 M€ en 2010 et en 2009.

17. STOCKS

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Valeurs brutes		
Matières premières et autres approvisionnements	47 192	37 313
Produits finis et marchandises	83 158	72 891
TOTAL	130 349	110 204
Provisions	– 10 630	– 10 111
VALEURS NETTES	119 720	100 093

En milliers d'euros	Valeur 31/12/09	Dotations nettes	Écart de conversion	Autres Mouvements	Valeur 31/12/10
Provisions sur stocks	– 10 111	– 262	– 216	– 41	– 10 630

Les titres de participation non contrôlés comprennent notamment une participation de 34 % dans le capital de FAAC évaluée à 132,0 M€ (niveau 3 défini par la norme IFRS 7, moyenne de la valeur obtenue par la méthode des comparables boursiers et de celle obtenue par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie).

Les actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les valeurs mobilières sont comptabilisés à leur juste valeur. Les plus-values latentes s'élèvent à 3,9 M€ au 31 décembre 2010 (1,9 M€ net d'impôt différé) contre 20,1 M€ au 31 décembre 2009 (17,8 M€ net d'impôt différé).

Les actifs financiers exigibles dans le délai d'un an sont composés de dépôts court terme et de prêts aux sociétés sur lesquelles Somfy exerce une influence notable.

La rubrique "autres" concerne essentiellement les dépôts et cautionnements.

18. CLIENTS

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Valeur brute	151 246	142 542
Provision	-9 244	-8 501
VALEUR NETTE	142 002	134 040

En milliers d'euros	Valeur 31/12/09	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres Mouvements	Valeur 31/12/10
Provisions sur clients	-8 501	-2 222	1 831	587	-161	-779	-9 244

Au 31 décembre, l'échéancier des créances clients est :

En milliers d'euros	Sans retard de paiement	Retard de paiement entre				Total
		0 et 3 mois	3 et 6 mois	6 et 9 mois	supérieur à 9 mois	
Clients	104 178	30 737	6 452	2 934	6 945	151 246

Des contrats d'assurance crédit, tant en France qu'à l'international, permettent de limiter les conséquences des défaillances clients. La part du chiffre d'affaires déclaré par rapport aux ventes totales est de l'ordre de 60%.

19. AUTRES CRÉANCES

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Valeurs brutes		
Créances sur le personnel	618	638
Autres taxes (dont TVA)	6 333	6 688
Charges constatées d'avance	5 165	4 223
Autres créances	3 679	1 459
TOTAL	15 795	13 009

Les autres créances classées en "courant" sont des créances à moins d'un an.

20. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT EXIGIBLE

Les dettes d'impôt ont fortement augmenté et les créances d'impôt diminué du fait de la reprise de l'activité en 2010.

21. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Trésorerie	52 111	47 286
Équivalents de trésorerie	34 882	20 586
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	86 993	67 872

Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à 3 mois et des OPVCM monétaires euros.

22. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Suite à un projet de cession annoncé sur le second semestre 2010, les titres d'agta record ont été reclassés en actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2010, conformément à la norme IFRS 5, pour un montant de 109,8 M€ (soit pour son prix de vente : 25 € par action). La plus-value latente de 64,1 M€ est comptabilisée dans les capitaux propres au 31 décembre 2010, elle sera constatée en résultat lors de la cession effective.

23. PROVISIONS

23.1. Provisions non courantes

En milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provision pour agents	Provisions pour risques et divers	Total 2010
Au 1 ^{er} janvier	3 350	2 671	911	2 524	9 456
Dotations	23	258	52	792	1 124
Reprises utilisées	-	-10	-54	-444	-508
Reprises non utilisées	-	-1 640	-2	-15	-1 657
Incidence des variations de change	62	-	-	13	74
Autres mouvements	58	-	-	-	58
AU 31 DÉCEMBRE	3 492	1 279	907	2 870	8 548

Les reprises de provisions sur litiges clients et produits sont liées à des dénouements favorables pour le Groupe.

Les dotations nettes des reprises utilisées ou non impactent le résultat opérationnel courant pour -1 231 K€ et les autres produits et charges opérationnels pour 187 K€.

23.2. Provisions courantes

En milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et divers	Total 2010
Au 1 ^{er} janvier	2 861	1 139	14 577	18 577
Dotations	875	1 347	2 292	4 514
Reprises utilisées	-	-142	-8 502	-8 644
Reprises non utilisées	-	-270	-919	-1 189
Incidence des variations de change	57	21	27	105
Autres mouvements	89	-15	-4 760	-4 686
AU 31 DÉCEMBRE	3 881	2 080	2 715	8 677

En 2009, les dotations aux provisions pour risques comprenaient 12,7 M€ liés à la réorganisation de Spirel. Cette provision a été reprise sur 2010 suite à la cession de Spirel.

Les dotations nettes des reprises utilisées ou non impactent le résultat opérationnel courant pour 1 721 K€ et les autres produits et charges opérationnels pour -2 714 K€.

24. PASSIFS FINANCIERS

24.1. Analyse par catégorie

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Emprunts auprès des établissements de crédits	121 193	79 103
Crédits-bails	28 942	36 975
Emprunts et dettes financières divers*	39 873	13 374
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS & COURANTS	190 008	129 451
Exigibles dans le délai d'un an	86 345	38 388
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	103 663	91 063

* Y compris dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

24.2. Analyse par échéance

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
À un an au plus	86 345	38 388
Plus d'un an et moins de 5 ans*	55 165	52 823
À plus de 5 ans*	48 498	38 240
TOTAL	190 008	129 451

* Y compris dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

24.3. Analyse par taux

En milliers d'euros		31/12/10	31/12/09
Taux variable	Swaps pour 64,1 M€	141 959	105 744
Taux fixe		8 212	10 343
Ne portant pas intérêt*		39 837	13 365
TOTAL		190 008	129 451

* Y compris dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

L'essentiel de la dette étant à taux variable, la juste valeur n'est pas significativement différente de la valeur comptable.

24.4. Analyse par devise

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Euros*	155 679	122 903
USD*	19	1 179
Other*	34 310	5 369
TOTAL	190 008	129 451

* Y compris dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

24.5. Dettes couvertes par des sûretés

Au 31 décembre 2010, les titres des sociétés cibles ont été donnés en nantissement des dettes souscrites dans le cadre des LBO, représentant 44,9 M€.

De plus, l'emprunt (2,4 M€) que Cotherm a contracté pour financer l'extension de son bâtiment situé à Vinay a fait l'objet :

- d'une caution consentie par un tiers (Somudimec) à hauteur de 1,0 M€.
- d'une hypothèque pouvant porter sur divers biens immobiliers pour un montant de 0,5 M€.

Enfin, Somfy SA s'est porté garant pour des lignes de crédit consenties à deux de ses filiales (5,7 M€).

24.6. Covenants

Au 31 décembre 2010, Somfy SA dispose d'autorisations d'emprunts moyen terme (lignes de crédit confirmées) totalisant 197,5 M€ auprès de 6 établissements bancaires. Elles sont utilisées à hauteur de 60,0 M€. La mise à disposition de ces financements par les établissements de crédit est soumise à

l'engagement pris par Somfy SA de respecter des covenants financiers portant sur la structure financière du Groupe (dettes financières/capitaux propres) et sur sa capacité de remboursement (dettes financières/CAF). Somfy SA respecte l'ensemble des covenants au 31 décembre 2010.

Somfy a réalisé depuis 2006, trois acquisitions dans le cadre de montages à effet de levier et consolidées par intégration globale dans les comptes Somfy. Chaque dette souscrite auprès des établissements de crédit est conditionnée au respect de covenants déterminés contractuellement. Au 31 décembre 2010, Zurflüh-Feller respecte ses covenants. Par contre, Sirem et Cotherm ne respectent pas certains de leurs covenants à la clôture 2010. Chacune de ces sociétés a obtenu un *waiver* auprès des banques concernées au 31 décembre 2010, ce qui permet de maintenir la dette en passif financier non courant.

Au 31 décembre 2010, CIAT, détenue à 40 % et consolidée par mise en équivalence, ne respecte pas l'un de ses deux covenants (dettes financières/EBE).

La dette financière correspondante comptabilisée dans les comptes du sous-groupe CIAT s'élève à 50,2 M€ et une demande de *waiver* est en cours de négociation auprès des banques.

25. ANALYSE DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Passifs financiers*	190 008	129 451
Actifs financiers	67 876	61 559
– Valeurs mobilières	0	118
– Créance obligataire (mezzanine)**	58 110	53 750
– Divers	9 766	7 691
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86 993	67 872
ENDETTEMENT FINANCIER NET	35 139	20

(–) Excédent financier net

* Y compris dettes liées aux options de vente concédées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

** Somfy SA a souscrit à une obligation subordonnée (mezzanine) émise par CIAT pour 48,0 M€ en nominal remboursable en 2016. Les intérêts capitalisés se sont élevés à 4,4 M€ en 2010 et 4,0 M€ en 2009.

26. INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

En milliers d'euros	Montant au 31/12/10	Emprunts et créances	Actifs disponibles à la vente (Juste valeur comptabilisée en réserves)	Actifs détenus à des fins de transactions (Juste valeur comptabilisée en résultat)	Juste valeur (Juste valeur comptabilisée en réserves)	Juste valeur (Juste valeur comptabilisée en résultat)
Actifs						
Actifs financiers non courants	205 071	67 778	137 293	–	–	–
Actifs financiers courants	1 902	1 902	–	–	–	–
Instruments dérivés courants	0	–	–	–	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86 993	79 633	–	7 360	–	–
Passifs						
Passifs financiers non courants	103 663	64 010	–	–	39 653	–
Instruments dérivés non courants	3 210	–	–	–	1 955	1 255
Passifs financiers courants	86 345	86 345	–	–	–	–
Instruments dérivés courants	1 506	–	–	–	1 073	433

	Montant au 31/12/09	Emprunts et créances	Actifs disponibles à la vente <i>(Juste valeur comptabilisée en réserves)</i>	Actifs détenus à des fins de transactions <i>(Juste valeur comptabilisée en résultat)</i>	Juste valeur <i>(Juste valeur comptabilisée en réserves)</i>	Juste valeur <i>(Juste valeur comptabilisée en résultat)</i>
En milliers d'euros						
Actifs						
Actifs financiers non courants	260 470	61 703	198 767	–	–	–
Actifs financiers courants	1 905	1 787	118	–	–	–
Instruments dérivés courants	150	–	–	–	–	150
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 872	57 949	–	9 923	–	–
Passifs						
Passifs financiers non courants	91 063	77 916	–	–	13 147	–
Instruments dérivés non courants	3 196	–	–	–	1 880	1 316
Passifs financiers courants	38 388	38 388	–	–	–	–
Instruments dérivés courants	626	–	–	–	–	626

La méthode d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers non courants (titres non consolidés) est expliquée dans la Note 16.

La juste valeur des instruments dérivés et des équivalents de trésorerie est déterminée par référence à des données de marché (niveau 2 défini par la norme IFRS 7).

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation de la juste valeur d'une catégorie à une autre sur l'exercice.

27. GESTION DU RISQUE

Risque de change

L'exposition au risque de change de Somfy est essentiellement liée aux ventes intragroupe de produits manufacturés au départ de France (ces ventes sont libellées en devises locales).

Plus de 75% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe est cependant réalisé sur la zone Euro.

Les actifs libellés en devise étrangère représentent 17% du total du bilan au 31 décembre 2010. Par conséquent, une variation des devises n'aura pas d'incidence significative sur le total du bilan.

Les instruments financiers dérivés consistent principalement en contrats de change à terme.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} juillet 2010 la comptabilité de couverture pour les instruments de couverture de change. Les variations de juste valeur sont donc portées en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat financier pour la partie non efficace.

L'impact dans les capitaux propres au 31 décembre 2010 est de – 1 073 K€ (– 704 K€ nets d'impôts différés) et ne concerne que la couverture des flux futurs.

Les couvertures inefficaces s'élèvent à – 429 K€ au 31 décembre 2010 contre – 476 K€ au 31 décembre 2009 soit un impact résultat de + 47 K€.

31/12/10	Couverture d'éléments inscrits au bilan	Couverture d'éléments hors bilan	Total en milliers d'euros	Juste valeur en milliers d'euros	Types
AUD	1 656	5 260	6 916	-733	Vente à terme
CAD	412	1 000	1 412	-26	Vente à terme
CHF	1 167	7 612	8 779	-735	Vente à terme
GBP	427	1 704	2 131	15	Vente à terme
HKD	1 013	764	1 777	54	Vente à terme
HUF	146	0	146	3	Vente à terme
JPY	1 017	501	1 518	-13	Vente à terme
KRW	0	887	887	-9	Contrat à terme sans livraison
PLN	1 634	1 877	3 511	4	Vente à terme
SEK	345	3 787	4 132	-165	Vente à terme
SGD	166	978	1 143	-25	Vente à terme
TRY	0	451	451	21	Vente à terme
USD	1 464	5 066	6 530	106	Vente à terme
	9 446	29 886	39 333	-1 502	

31/12/09	Couverture d'éléments inscrits au bilan	Couverture d'éléments hors bilan	Total en milliers d'euros	Juste valeur en milliers d'euros	Types
AUD	1 362	1 044	2 405	-173	Vente à terme, Terme Accumulateur, Terme Asymétrique
CAD	325	753	1 078	-13	Vente à terme, Terme Accumulateur
CHF	1 129	3 048	4 176	-71	Vente à terme
GBP	960	2 001	2 961	62	Vente à terme, Terme Accumulateur
HKD	788	59	848	69	Vente à terme
HUF	282	223	505	-29	Vente à terme
JPY	231	618	850	12	Vente à terme
KRW	671	0	671	-49	Contrat à terme sans livraison
PLN	1 700	2 327	4 027	-57	Vente à terme, Terme Accumulateur
SEK	588	2 166	2 753	8	Vente à terme
SGD	0	418	418	-9	Vente à terme, Terme Accumulateur
USD	2 433	6 598	9 030	-226	Vente à terme, Terme Accumulateur
	10 468	19 254	29 723	-476	

Risque de taux d'intérêt

La dette financière de l'ensemble des sociétés du Groupe est majoritairement à taux variable. Les couvertures de taux portent sur un nominal de 64,1 M€ au 31 décembre 2010 contre 65,8 M€ en 2009.

Les dettes contractées dans le cadre des LBO sont couvertes conformément aux obligations contractuelles.

La juste valeur des swaps représente un passif net de 3 210 K€ en 2010 contre un passif net de 3 196 K€ en 2009 soit un impact de + 61 K€ en résultat financier et de - 75 K€ en réserves.

Le Groupe ne fait pas de couverture de taux fixe contre taux variable.

Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose essentiellement sur des crédits baux et des ouvertures de crédit moyen terme qui ont été sollicitées pour les acquisitions effectuées par Somfy Participations.

Le Groupe n'utilise aucun crédit revolving et ne pratique pas la titrisation.

Risque sur placements

Compte-tenu de la composition de son portefeuille de valeurs mobilières de placement, le Groupe n'est pas exposé au risque de fluctuation de cours.

Risque action

Au 31 décembre 2010, le groupe Somfy n'est exposé à aucun risque action, si ce n'est sur les actions auto-détenues. Les titres et la provision sur titres en auto-contrôle détenus par la société mère sont neutralisés en consolidation dans les réserves. Seul, l'impôt différé actif, calculé sur la provision sur titres auto-détenus non dédiés à des plans de stock-options, a impacté le résultat.

Risque crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond aux valeurs brutes des actifs concernés.

28. AVANTAGES AU PERSONNEL

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés.

Le Groupe comptabilise ses écarts actuariels nets d'impôts différés dans les réserves, selon la méthode prévue par la norme IAS 19 "Avantages au personnel - Écarts actuariels, régime multi-employeurs et informations à fournir".

Au 31 décembre 2010, les écarts actuariels comptabilisés en réserves s'élèvent à - 1 877 K€ (- 2 920 K€ en dettes "engagements envers le personnel" et + 1 043 K€ en impôts différés).

Les variations entre les exercices 2009 et 2010 peuvent s'analyser de la façon suivante :

Indemnités de départ à la retraite – France

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle	Services passés
31 DÉCEMBRE 2009	9 872	- 5 234	4 638	3 898	740
Charges nettes de l'exercice :	985	- 150	835	995	- 160
- <i>Coût des services rendus et coût financier</i>	985	-	985	985	-
- <i>Rendement du fonds</i>	-	- 150	- 150	- 150	-
- <i>Étalement des écarts / des services passés</i>	-	-	-	160	- 160
- <i>Contributions payées par les participants</i>	-	-	-	-	-
Cotisations versées	0	- 200	- 200	- 200	-
Prestations servies	- 987	982	- 5	- 5	-
Écarts actuariels / Coût des services passés générés	1 400	105	1 505	1 264	241
Variations de change	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	- 311	351	40	40	-
31 DÉCEMBRE 2010	10 959	- 4 146	6 813	5 992	821

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle	Services passés
31 DÉCEMBRE 2008	10 696	- 3 689	7 007	5 967	1 040
Charges nettes de l'exercice :	871	- 158	713	912	- 199
- <i>Coût des services rendus et coût financier</i>	871	-	871	871	-
- <i>Rendement du fonds</i>	-	- 158	- 158	- 158	-
- <i>Étalement des écarts / des services passés</i>	-	-	-	199	- 199
- <i>Contributions payées par les participants</i>	-	-	-	-	-
Cotisations versées	-	- 2 299	- 2 299	- 2 299	-
Prestations servies	- 774	769	- 5	- 5	-
Écarts actuariels / Coût des services passés générés	- 960	143	- 817	- 716	- 101
Variations de change	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	39	-	39	39	-
31 DÉCEMBRE 2009	9 872	- 5 234	4 638	3 898	740

Indemnités de départ à la retraite – Autres

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle
31 DÉCEMBRE 2009	19 622	- 15 488	4 134	4 134
Charges nettes de l'exercice :	1 379	-530	849	849
– Coût des services rendus et coût financier	1 379	–	1 379	1 379
– Rendement du fonds	–	-436	-436	-436
– Étalement des écarts	–	–	–	–
– Contributions payées par les participants	–	-94	-94	-94
Cotisations versées	–	-955	-955	-955
Prestations servies	-898	495	-403	-403
Écarts actuariels générés	311	-80	231	231
Variations de change	736	-392	344	344
Variation de périmètre	–	–	–	–
31 DÉCEMBRE 2010	21 150	- 16 950	4 200	4 200

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle
31 DÉCEMBRE 2008	19 708	- 13 436	6 272	6 272
Charges nettes de l'exercice :	1 212	-396	816	816
– Coût des services rendus et coût financier	692	–	692	692
– Rendement du fonds	520	–	520	520
– Étalement des écarts	–	-307	-307	-307
– Contributions payées par les participants	–	-89	-89	-89
Cotisations versées	-2	-993	-995	-995
Prestations servies	-347	208	-139	-139
Écarts actuariels générés	-678	-1 047	-1 725	-1 725
Variations de change	-271	176	-95	-95
Variation de périmètre	–	–	–	–
31 DÉCEMBRE 2009	19 622	- 15 488	4 134	4 134

Médailles du travail et Jubilé

En milliers d'euros	31/12/09	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre & change	31/12/10
Dettes actuarielles	1 261	243	-25	-52	1 427

En milliers d'euros	31/12/08	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre & change	31/12/09
Dettes actuarielles	1 300	-30	-30	21	1 261

TFR – Trattamento di Fine Rapporto

En milliers d'euros	31/12/09	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/10
Dettes	3 131	1 061	-1 236	-	2 956

En milliers d'euros	31/12/08	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/09
Dettes	3 346	1 046	-1 616	355	3 131

L'impact des prestations définies sur le compte de résultat affecte les coûts de personnel à hauteur de 1 844 K€.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

AU 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Taux d'actualisation		
France	4,0%	4,0 - 5,0%
Allemagne	5,0%	5,0%
États-Unis	6,0%	6,0%
Autres	5,0 - 7,0%	4,0 - 5,0%
Rendement à long terme attendu des actifs des régimes		
France	2,4 - 4,4%	2,0 - 4,4%
Allemagne	5,0 - 6,0%	5,0 - 6,0%
États-Unis	6,0%	6,0%
Autres	2,4%	2,4 - 4,5%
Augmentation future des salaires		
France	1,0 - 3,0%	1,0 - 3,5%
Allemagne	1,0%	1,0%
États-Unis	2,0%	2,0%
Autres	1,6 - 3,0%	1,0 - 3,0%

La sensibilité de l'engagement brut des indemnités de retraite à une variation de + 1% / - 1% du taux d'actualisation est respectivement de - 15,7% / + 19,9%.

Le Droit Individuel à la Formation a donné lieu au 31 décembre 2010 à la comptabilisation d'une provision à hauteur de 879 K€. Les droits au titre du DIF s'élevaient à 195 718 heures au 31 décembre 2010 contre 183 802 heures à la clôture de l'exercice 2009. Le montant des droits utilisés sur l'exercice est peu significatif.

29. AUTRES DETTES

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Dettes sociales	55 874	46 977
Dettes fiscales	8 740	8 294
Produits constatés d'avance	996	525
Autres	8 589	3 615
TOTAL	74 199	59 412

Les autres dettes classées en "courant" sont des dettes à moins d'un an.

30. PAIEMENTS EN ACTIONS

Selon IFRS 2, les stock-options sont évaluées à la valeur de marché lors de leur attribution, puis amorties dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés (5 ans) pour tous les plans attribués à compter du 7 novembre 2002.

Ces opérations ont été évaluées selon le modèle de Black & Scholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur de l'avantage ainsi octroyé et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêt sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

L'amortissement annuel est calculé par un expert extérieur sur les deux plans concernés.

Au 31 décembre 2010, le coût représente 329 K€ et est comptabilisé en charges de personnel (497 K€ en 2009).

Date du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options exerçables ajustées*	Prix d'exercice de l'option (en euros)	Date limite de levée des options
31/03/06	96	36 200	29 292	185,00	31/03/11
02/04/08	112	29 550	29 550	155,00	31/01/14

* Ajustements suite à la séparation du groupe Damart et suite à la distribution exceptionnelle de réserves du 27 décembre 2005.

Les mouvements intervenus en 2009 et 2010 sur les plans d'options sur actions sont les suivants :

	2010		2009	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (€)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (€)
Options non exercées au 1 ^{er} janvier	72 710	161,37	80 778	156,08
Options attribuées	-	-	-	-
Options annulées	- 711	125,05	- 1 789	97,70
Options exercées	- 13 157	125,05	- 6 279	111,46
OPTIONS NON EXERCÉES À FIN DE PÉRIODE	58 842	169,93	72 710	161,37
OPTIONS EXERÇABLES À FIN DE PÉRIODE	29 292	185,00	13 868	125,05

Au 31 décembre 2010, les plans non exercés sont les suivants :

Date des plans	Prix d'exercice (€)	Nombre d'options non exercées	Durée de vie résiduelle jusqu'à l'échéance des options (en jours)
31/03/06	185,00	29 292	90
02/04/08	155,00	29 550	1 127

31. DIVIDENDES PROPOSÉS

	31/12/10	31/12/09
Nombre total d'actions	7 836 800	7 836 800
Actions propres	233 231	249 909
Valeur nominale	1€	1€
Dividendes proposés	5,20€	4,80€

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de la société donne droit à une voix.

Certaines actions se voient toutefois conférer un droit de vote double à condition qu'elles soient libérées et qu'elles justifient d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

32. DÉTAILS DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

32.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	66 974	51 744
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 872	54 168
Découverts bancaires	-898	-2 424
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	84 919	66 974
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86 993	67 872
Découverts bancaires	-2 074	-898

32.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les dettes et créances sur immobilisations sont comprises, dans le tableau de flux de trésorerie, en activité d'investissement et représentent -0,5 M€ au 31 décembre 2010 contre -1,2 M€ en 2009.

Durant l'année 2010, le Groupe a acquis des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant total de 29,9 M€.

32.3. Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Variation des stocks nets	-10 964	11 110
Variation des clients nets	-1 682	11 702
Variation des fournisseurs	2 451	-1 784
Variation des autres créances et dettes	3 341	4 098
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-6 855	25 126

33. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements du Groupe se décomposent comme suit :

Engagements donnés

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Avals, cautions données	1 208	6 400
Intérêts sur emprunts restant à courir	10 034	14 394
Loyers restant à payer sur locations simples	21 404	18 485
Achats de cuivre à terme	5 337	1 217
Ventes de devises à terme	29 886	19 254
TOTAL	67 869	59 750

Les intérêts sur emprunts restant à courir sont calculés uniquement sur les emprunts ayant des échéances connues et non sur les lignes de crédit court terme où les tirages sont aléatoires.

Engagements reçus

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Avals, cautions reçues, garanties de passif	20 609	20 454
Lignes de crédit non utilisées	145 661	134 076
TOTAL	166 270	154 530

Engagement de rachat complémentaire de titres

En 2008, Somfy a pris une participation de 40% dans le capital de CIAT. Concernant les 60% résiduels, les actionnaires familiaux détiennent une option de vente activable du 2 mai 2012 jusqu'au 30 juin 2012. La valeur de rachat à la date d'exercice correspond au montant le plus élevé entre la moyenne des EBE des deux derniers exercices clôturés et l'EBE du dernier exercice clôturé, minoré du montant de la dette financière. De son côté, Somfy détient une option d'achat activable du 1^{er} avril 2013 jusqu'au 30 avril 2013.

34. INFORMATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

La majorité des sites de production réalise uniquement des activités d'assemblage qui, par nature, sont non polluantes. Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque significatif en matière environnementale. Néanmoins, des mesures de tri sélectif sont menées dans chacun des sites et des actions de réduction de consommation d'énergie (chauffage, électricité) ont été mises en œuvre dans l'usine principale de production (Cluses/France).

Dans ce contexte, aucune provision n'est requise au titre du risque environnemental.

35. INFORMATION RELATIVE AU PERSONNEL

35.1. Effectifs moyens

L'effectif du groupe Somfy au 31 décembre 2010 y inclus les intérimaires et les temps partiels transcrits à temps complet est le suivant :

	31/12/10	31/12/09
Effectif moyen	5 472	5 353

36. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées sont :

- la société mère
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité
- les filiales
- les entreprises associées
- les co-entreprises
- les membres du Directoire et du Comité de Direction

36.1. Transactions avec les entreprises associées

Il s'agit des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec les parties liées se font sur base de prix de marché.

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Chiffre d'affaires	2 579	3 075
Autres produits	299	324
Achats de marchandises	1 850	2 180
Autres charges	34	71
Intérêts (produits)	4 427	4 142
Clients	2 249	2 059
Fournisseurs	491	698
Prêts	6 361	6 611
Intérêts courus	2	0
Prêts obligataires	58 110	53 750

36.2. Rémunérations brutes allouées aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Avantages à court terme	1 818	1 492
Avantages postérieurs à l'emploi*	147	139
Paiement en actions	58	75

* Y inclus le coût des services passés.

Le paiement en actions représente le coût des plans de stock-options de 2006 et 2008.

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent aux coûts liés au régime de retraite complémentaire mis en place en 2006 par la société CMC (SARL) et dont deux membres du Directoire bénéficient.

37. ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Somfy Participations a cédé début février 2011 à Assa Abloy sa participation de 32,95% dans le capital d'agta record, à la suite de la levée des dernières conditions suspensives.

Le montant de la cession est de 109,8 M€. Un premier paiement, de 101,1 M€, a d'ores et déjà été effectué par Assa Abloy, conformément à l'accord conclu initialement. Il sera suivi du règlement du solde, soit 8,7 M€, dans un délai maximum de deux ans.

La plus-value nette, après impôts et frais, est de 61,6 M€ et sera reconnue dans le compte de résultat du premier semestre 2011.

Somfy Activités a signé fin février 2011 un accord sous conditions suspensives qui pourrait lui donner à terme la possibilité de prendre le contrôle du leader brésilien des automatismes de portails et portes de garage. Cet accord prévoit dans un premier temps la souscription à un emprunt obligataire convertible émis par la société Garen Automação, qui s'accompagnera de la mise en place d'une coopération entre Somfy et cette société. L'investissement initial représentera environ 14 M€.

38. PÉRIMÈTRE

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre.

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/10	% d'intérêt 31/12/10	% d'intérêt 31/12/09
Somfy SA	74300 Cluses (France)	(mère)	(mère)	(mère)
Sociétés consolidées par intégration globale				
Somfy SAS	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Spirel SAS	St-Rémy-de-Maurienne (France)	–	–	100,00
CMC SARL	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Somfybat SNC	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Domis SA	Rumilly (France)	100,00	100,00	100,00
Domaster SAS	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
SITEM SARL	Tunis (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
SITEM Services	Tunis (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Ltd	Yeadon (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
PD Technology Ltd	Bradford (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
Kléréo SARL	Montesson (France)	49,00	49,00	–
Somfy PTY Ltd	Rydalme (Australie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Automation Services PTY	Rydalme (Australie)	100,00	100,00	–
NV Somfy SA	Zaventem (Belgique)	100,00	100,00	100,00
Somfy Brazil LTDA	Sao Paulo (Brésil)	100,00	100,00	100,00
Somfy GmbH	Rottenburg (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
Somfy GmbH	Elsbethen-Glasenbach (Autriche)	100,00	100,00	100,00
Somfy KFT	Budapest (Hongrie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Sp zoo	Varsovie (Pologne)	100,00	100,00	100,00
Somfy Spol sro	Praha (République Tchèque)	100,00	100,00	100,00
SC Somfy SRL	Brasov (Roumanie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Russie LLC	Moscou (Russie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Latvia SIA	Riga (Lettonie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Joo	Séoul (Corée)	100,00	100,00	100,00
Somfy Italia SRL	Trezzano sul Naviglio (Italie)	100,00	100,00	100,00
Somfy BV	Hoofddorp (Pays-Bas)	100,00	100,00	100,00
Somfy Espana SA	Barcelone (Espagne)	100,00	100,00	100,00
Automatismos Pujol SL	Barcelone (Espagne)	100,00	100,00	100,00
Pujol Redutores de Velocidade LDA	Esmoriz (Portugal)	100,00	100,00	100,00
Sistemi Automatici Pujol SRL	Pavona (Italie)	100,00	100,00	–
Somfy Systems Inc.	Cranbury NJ (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
Somfy AG	Bassersdorf (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Somfy AB	Limhamn (Suède)	100,00	100,00	100,00
Somfy PTE Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00
Somfy Taiwan Co Ltd	Taipei (Taiwan)	100,00	100,00	100,00

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/10	% d'intérêt 31/12/10	% d'intérêt 31/12/09
Dooya China	Ningbo (China)	70,00	70,00	–
Somfy Co Ltd	Hong-Kong	100,00	100,00	100,00
Somfy China Ltd	Shanghai (Chine)	100,00	100,00	100,00
LianDa	Zhejiang (Chine)	80,00	80,00	80,00
Somfy Middle East Co Ltd	Limassol (République de Chypre)	100,00	100,00	100,00
Sisa Home Automatisation Ltd	Rishone Le Zion (Israël)	100,00	100,00	100,00
Somfy Maroc SARL	Casablanca (Maroc)	100,00	100,00	100,00
Somfy Hellas SA	Athènes (Grèce)	100,00	100,00	100,00
Somfy Ev Otomasyon Sistemleri Ticalet Ltd Sti	Usküd (Turquie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Mexico SA DE CV	Edo de Mex. (Mexique)	100,00	100,00	100,00
Somfy K.K.	Yokohama (Japon)	100,00	100,00	100,00
Somfy India Pvt Ltd	New Dehli (Inde)	100,00	100,00	100,00
Somfy ULC	Halifax (Canada)	100,00	100,00	100,00
Harmonic Design	Poway (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
Energy Eye	San Diego (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
Simu SAS	Gray (France)	100,00	100,00	100,00
SIMU GmbH	Iserlohn (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
Simu RT SPOL SRO	Zlin (République Tchèque)	–	–	100,00
WAY SRL	Galliera Bologna (Italie)	100,00	100,00	100,00
Overkiz SAS	Archamps (France)	80,00	80,00	80,00
DSG	Mouscron (Belgique)	100,00	100,00	100,00
BFT SpA	Schio (Italie)	100,00	100,00	100,00
Automatismes BFT France SAS	Lyon (France)	100,00	100,00	100,00
BFT Group Italiberica de Automatismos SL	Barcelone (Espagne)	98,70	98,70	98,70
BFT Torantriebssysteme GmbH	Furth (Allemagne)	60,00	60,00	60,00
BFT Automation UK Limited	Stockport (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
BFT Benelux SA	Nivelles (Belgique)	100,00	100,00	100,00
BFT Adria d.o.o.	Drazice (Croatie)	75,00	75,00	75,00
BFT Polska Sp.zoo	Warszawa (Pologne)	100,00	100,00	100,00
SACS SRL	Borgo Valsugana (Italie)	100,00	100,00	83,42
BFT US Inc.	Boca Raton (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
BFT Portugal SA	Coimbra (Portugal)	100,00	100,00	100,00
BFT Gates systems Limited	Berkshire (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
BFT Languedoc SAS	Nîmes (France)	100,00	100,00	100,00
BFT Sud-Ouest SAS	Toulouse (France)	90,00	90,00	90,00
BFT Australie	Sydney (Australie)	100,00	100,00	100,00
BFT Czech Republic	Prague (République Tchèque)	100,00	100,00	100,00
BFT Piemonte	Dronero (Italie)	70,00	70,00	70,00
BFT France SAS	Marseille (France)	100,00	100,00	100,00
O&O	Corregio (Italie)	90,00	90,00	62,50
BFT Veneto	Schio (Italie)	100,00	100,00	100,00

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/10	% d'intérêt 31/12/10	% d'intérêt 31/12/09
BFT Autoferm Ouest SARL	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (France)	100,00	100,00	–
BFT Anatolia	Istanbul (Turquie)	100,00	100,00	–
BFT Grèce	Athènes (Grèce)	100,00	100,00	–
BFT Eire	Dublin (Irlande)	100,00	100,00	–
Cothem Participation SA	Vinay (France)	65,00	65,00	65,00
Cothem Développement SA	Vinay (France)	–	–	65,00
Cothem SAS	Vinay (France)	100,00	65,00	65,00
Cothem Tunisie SARL	Ben Arous (Tunisie)	100,00	65,00	65,00
Cothem North America	Warwick (États-Unis)	90,00	58,50	32,50
Cothem UK	Suffolk (Angleterre)	100,00	65,00	65,00
Cothem SCI	Ben Arous (Tunisie)	100,00	65,00	65,00
NMP SAS	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Zurflüh-Feller Holding SAS	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	100,00
Zurflüh-Feller SAS	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	100,00
Zurflüh-Feller Montage EURL	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	100,00
CERF EURL	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	100,00
Financière Nouveau Monde SA	Miribel (France)	87,53	87,53	87,53
Sirem International SA	Miribel (France)	100,00	87,53	87,53
Sirem SAS	Miribel (France)	100,00	87,53	87,53
Aqua System Design SAS	Miribel (France)	100,00	87,53	87,53
Sirem Immobilier SNC	Miribel (France)	100,00	87,53	87,53
Sodim	Pagny le Château (France)	100,00	87,53	87,53
Sociétés consolidées par mise en équivalence				
Gaviota Simbac SL	Sax Alicante (Espagne)	46,50	46,50	46,50
Simbac SpA	Mezzago (Italie)	46,50	46,50	46,50
Gaviota Simbac Middle East Sal	Zouk Mosbeh (Liban)	23,25	23,25	23,25
Gaviota Simbac SL - Succursal EM Portugal	Vila Verde (Portugal)	46,50	46,50	46,50
Firstinnov	Montesson (France)	40,00	40,00	40,00
CIAT	Culoz (France)	40,00	40,00	40,00
Oxygen SARL (Astélia)	Lyon (France)	40,00	40,00	40,00
Axis	Darnetal (France)	40,00	40,00	40,00
Direction Marty Holding SA	Fumel (France)	34,00	34,00	–
Parquets Marty SAS	Cuzorn (France)	34,00	34,00	–
Parquets Marty Benelux	Nandrin (Belgique)	34,00	34,00	–
Parquets Marty Italia SARL	Cremona (Italie)	17,34	17,34	–

COMPTES SOCIAUX

I - BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	31/12/10 Net	31/12/09 Net
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles	7	1
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations financières	771 843	627 714
Total Actif immobilisé	771 850	627 714
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours	0	0
Créances clients et comptes rattachés	531	494
Autres créances et comptes de régularisation	11 913	17 571
Valeurs mobilières de placement	37 536	29 681
Disponibilités	2 172	1 180
Total Actif circulant	52 153	48 927
TOTAL ACTIF	824 002	676 641

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 837	7 837
Primes d'émission, fusion, apport	1 866	1 866
Réserves	552 524	451 330
Résultat	54 642	83 681
Total Capitaux propres	616 869	544 714
Provisions pour risques et charges	1 843	2 995
DETTES		
Emprunts et dettes financières	62 536	12 912
Fournisseurs et comptes rattachés	5 428	668
Autres dettes et comptes de régularisation	137 326	115 352
Total Dettes	205 290	128 932
TOTAL PASSIF	824 002	676 641

II – COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2010

En milliers d'euros	31/12/10	31/12/09
Chiffre d'affaires net	3 759	2 880
Autres produits	615	662
Autres charges :	- 16 281	- 8 788
<i>Personnel</i>	- 557	- 517
<i>Impôts et taxes</i>	- 65	- 52
<i>Charges nettes d'exploitation</i>	- 15 659	- 8 219
<i>Redevances payées</i>	0	0
Dotations/reprises aux amortissements et provisions	0	0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 11 908	- 5 245
Résultat financier	78 856	85 148
RÉSULTAT COURANT AVANT IS	66 948	79 902
Résultat exceptionnel	- 12 612	- 125
RÉSULTAT AVANT IS	54 336	79 777
Impôt société	306	3 904
RÉSULTAT NET	54 642	83 681

III – PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT EXERCICE 2010

En euros		En euros	
Origines		Affectation	
Report à nouveau antérieur	1 191 571,20	Dividendes	40 751 360,00
Résultat de l'exercice	54 642 366,54	Réserve facultative	15 082 577,74
	55 833 937,74		55 833 937,74

IV – ANNEXE AUX DOCUMENTS COMPTABLES DE SOMFY SA

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

A – ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Somfy SA a participé à hauteur de 49 % à la création de la société Kléréo, qui a repris la partie systèmes de traitement des eaux de la piscine de Firstinnov.

Somfy SA a pris une participation de 34 % du capital de DMH, holding de Parquets Marty pour 0,8 M€. De plus, Somfy SA a souscrit à une obligation convertible en actions pour 2,2 M€. Cette obligation sera convertible en deux temps : conversion automatique au 1^{er} janvier 2012 amenant la participation de Somfy à 49 % puis possibilité de conversion à exercer au plus tard fin 2014 permettant à Somfy si elle le souhaite de porter cette participation à 66 %.

Un accord de cession a été conclu début octobre 2010 avec Assa Abloy en vue de la cession de la participation détenue par Somfy Participations dans la société agta record. L'opération est soumise à l'obtention des autorisations requises au titre du contrôle des concentrations.

Somfy SA a déprécié de 5,8 M€ les titres de CIAT, société détenue à 40 %. Cette dépréciation fait suite à des indices de perte de valeur (baisse de - 10,5 % du chiffre d'affaires, de - 68,7 % de l'EBE) provenant principalement de difficultés rencontrées sur le marché français des pompes à chaleur.

Le projet de réorganisation de la production annoncé en 2009 qui prévoyait l'arrêt de la production sur le site de Saint-Rémy-de-Maurienne s'est concrétisé au deuxième semestre 2010 par la cession de la société Spirel à la société Chappel Industries. Il s'est traduit par une moins-value de 8,8 M€ comptabilisée en résultat exceptionnel.

L'écart de mise en équivalence négatif de -10,4 M€ constaté dans les capitaux propres au 31 décembre 2009 sur les titres Spirel a ainsi été extourné.

Somfy SA a octroyé un prêt de 100,8 M€ à Asian Capital afin de financer l'acquisition de Ningbo Dooya, premier fabricant chinois de moteurs pour les rideaux et les volets roulants.

Somfy SA a absorbé Somfy Développement dans le cadre d'une TUP. L'opération s'est traduite par un mali de fusion de 17,2 M€ qui a été comptabilisé en résultat financier. L'écart de mise en équivalence négatif de -10 M€ constaté dans les capitaux propres au 31 décembre 2009 sur les titres Somfy Développement a ainsi été extourné.

B - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2010 sont présentés conformément aux dispositions légales en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général et conformément aux principes généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception de la modification indiquée ci-après,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Depuis l'exercice clos au 30 juin 1998, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont valorisés par la méthode de l'évaluation par équivalence.

Titres de participation

La méthode de l'évaluation par équivalence permet de retenir, pour valeur des titres de chacune des sociétés contrôlées de manière exclusive et consolidées par intégration globale, la quote-part des capitaux propres avant répartition du résultat revenant à la société mère. Ces capitaux propres sont déterminés après retraitements d'harmonisation effectués dans le cadre de la consolidation. Le montant net de l'écart non affecté de première consolidation est ajouté. Un écart d'équivalence qui s'élève à 239,3 M€, au 31 décembre 2010, a été constaté directement dans les capitaux propres.

Autres titres immobilisés et créances obligataires

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'inven-

taire est elle-même déterminée conformément aux principes prévus par le Plan Comptable Général.

Les intérêts exigibles sur créances obligataires sont capitalisés chaque fin d'exercice.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ou la valeur d'apport. Les titres de placement sont évalués sur la base des valeurs boursières au 31 décembre 2010 et provisionnés lorsque cette dernière est inférieure à la valeur d'achat.

Au 31 décembre 2010, les valeurs mobilières de placement de 37,5 M€ se répartissent en :

- 39,2 M€ d'actions propres ;
- -3,4 M€ de provision pour dépréciation sur actions propres ;
- 1,7 M€ de SICAV.

Actions propres

Les actions propres étant uniquement destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre des plans d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions, ces titres sont classés au compte 502 "Actions propres". Le résultat des opérations de rachat de ces actions propres est donc comptabilisé dans le résultat financier.

Les actions propres affectées à des plans de stock-options sont valorisées plan par plan au plus bas du prix d'acquisition ou du prix d'exercice de l'option d'achat.

Les actions non encore affectées à des plans ou devenues caduques sont évaluées au plus bas du prix moyen d'acquisition de l'ensemble de ces actions ou du cours de Bourse à la clôture.

Créances rattachées à des participations et créances diverses

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable et au regard de la probabilité de recouvrement de ces créances.

Lorsque la situation nette des participations ne faisant pas l'objet d'une mise en équivalence devient négative, une provision pour dépréciation est pratiquée par référence à la valeur d'inventaire définie ci-avant.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Au 31 décembre 2010, les écarts de conversion « Actif » de 143 K€ et « Passif » de -632 K€ ont été classés respectivement dans les postes « Autres créances et comptes de régularisation » et « Autres dettes et comptes de régularisation ».

La perte latente de change résultant de la détermination d'une position de change globale par devise sur les actifs et passifs existant à la clôture fait l'objet d'une provision pour risque de change.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit figurent au bilan pour leur valeur nette. Les intérêts courus sont rattachés au bilan aux emprunts concernés.

Au 31 décembre 2010, les covenants financiers sur les lignes de crédits consenties par les banques sont intégralement respectés.

Au 31 décembre 2010, les dettes financières de 62,5 M€ se répartissent en :

- 60 M€ de tirages sur lignes de crédit (la capacité restante de tirage s'élève à 137,5 M€) ;
- 2,5 M€ d'emprunts.

Opérations de couverture de taux

Les charges et produits sur opérations de taux sont constatés en résultat à chaque échéance prévue dans les contrats.

À la clôture de l'exercice sont comptabilisés :

- les intérêts courus sur les opérations de couverture de taux,
- la perte latente résultant de la valorisation à la juste valeur des instruments financiers dont le caractère de couverture n'est pas démontré fait l'objet d'une provision pour risque de taux.

Éléments d'exploitation

Au 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires de Somfy SA est de 3,8 M€, en hausse par rapport à l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation est de -11,9 M€ contre -5,2 M€ en 2009, principalement en raison des dépenses liées aux acquisitions effectuées par Somfy SA en 2010.

Éléments financiers

Le résultat financier de la holding Somfy SA est de 78,9 M€ contre 85,1 M€ en 2009.

La baisse du résultat financier s'explique par la constatation du mali de fusion de -17,2 M€ suite à la TUP de Somfy Développement partiellement compensé par l'augmentation des dividendes perçus sur la période (+3,8 M€) et par une reprise de la provision pour dépréciation des actions propres non attribuées destinées aux plans de stock-options en lien avec la hausse du cours de Somfy SA (+7,8 M€).

De plus, les intérêts liés aux dettes bancaires sont en baisse suite à la diminution de l'endettement et sont largement compensés par les intérêts sur les prêts obligataires (mezzanine) que Somfy SA a accordés à CIAT et à Financière Nouveau Monde.

Éléments exceptionnels

Le résultat exceptionnel se compose principalement de la moins-value de cession réalisée sur les titres Spirel de -8,8 M€ et d'une charge de -0,5 M€ au titre de la revitalisation du bassin de l'emploi.

De plus, des provisions pour risque de perte de recouvrement de créances ont été enregistrées pour -3,2 M€.

Résultat net

Le résultat net ressort ainsi à 54,6 M€, après prise en compte d'un profit d'intégration fiscale de 0,3 M€.

Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale signée entre la société Somfy SA et ses filiales directes et indirectes a été renouvelée au 1^{er} janvier 2007 pour une nouvelle période de 5 exercices, jusqu'au 31 décembre 2012.

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale, calculé par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal Groupe et la somme des impôts payables individuellement, est imputable à Somfy SA, société tête de Groupe. Au 31 décembre 2010, par application de la convention, ce produit s'élève à 0,3 M€.

L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes sont indemnisées par Somfy SA selon des modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vue des éléments de faits constatés à cette date.

À ce jour, il n'y a pas de déficit d'ensemble reportable à utiliser.

En 2010, la société SEM-T a rejoint l'intégration fiscale. La société Spirel, cession, Somfy Développement, TUP, ont été sorties du périmètre d'intégration fiscale.

Plans d'options d'achats d'actions Somfy SA

Deux plans d'options sont actuellement en vigueur, dont les principales caractéristiques sont décrites dans la note 16.

Événements postérieurs

Somfy SA a cédé début février 2011 à Assa Abloy sa participation de 32,95 % dans le capital d'agta record, à la suite de la levée des dernières conditions suspensives.

Le montant de la cession est de 109,8 M€. Un premier paiement de 101,1 M€ a d'ores et déjà été effectué par Assa Abloy, confor-

mément à l'accord conclu initialement. Il sera suivi du règlement du solde, soit 8,7 M€, dans un délai maximum de deux ans.

La plus-value nette, après impôts et frais, s'élève à 61,6 M€ et sera constatée dans le compte de résultat du premier semestre 2011.

Somfy SA a signé fin février 2011 un accord sous conditions suspensives qui pourrait lui donner à terme la possibilité de prendre le contrôle du leader brésilien des automatismes de

portails et portes de garage. Cet accord prévoit dans un premier temps la souscription à un emprunt obligataire convertible émis par la société Garen Automação, qui s'accompagnera de la mise en place d'une coopération entre Somfy et cette société. L'investissement initial représentera environ 14 M€.

Identité de la société consolidante

Il s'agit de la société JPY-S.

C – NOTES

Note 1 : Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeur brute 31/12/09	Augmen- tations	Diminutions	Mouvements Fusion	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/10
Immobilisations incorporelles	209	6	–	–	–	215
Immobilisations corporelles	2	–	–	–	–	2
Immobilisations financières	629 954	176 204	– 1 179	– 15 245	– 8 874	780 860
Titres de participation	555 852	62 770	– 705	– 15 895	– 8 874	593 148
Créances rattachées à des participations	15 804	106 019	– 467	650	–	122 005
Autres immobilisations financières	1 892	520	– 6	–	–	2 407
Emprunts obligataires émis	56 406	6 895	–	–	–	63 301
	630 164	176 210	– 1 179	– 15 245	– 8 874	781 077

Les mouvements sur les titres de participation sont dus à des opérations de cession et de transmission universelle de patrimoine ainsi qu'à de nouveaux prêts consentis à des filiales. L'augmentation des autres immobilisations financières est due aux intérêts capitalisés sur les emprunts obligataires au profit des sociétés acquises en LBO ainsi qu'au prêt consenti à Asian Capital pour l'acquisition de Dooya.

La valeur historique des titres mis en équivalence s'élève à 353,8 M€. L'écart d'équivalence ressort ainsi à 239,3 M€, en hausse de 53,9 M€.

Note 2 : Amortissements

En milliers d'euros	Montant 31/12/09	Dotations	Reprises	Mouvements Fusion	Autres mouvements	Montant 31/12/10
Immobilisations incorporelles	208	–	–	–	–	208
Concessions, brevets, licences	208	–	–	–	–	208
Immobilisations corporelles	2	0	0	0	0	2
	210	0	0	0	0	210

Note 3 : Provisions inscrites au bilan

En milliers d'euros	Montant 31/12/09	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Mouvements Fusion	Autres mouvements	Montant 31/12/10
Provisions pour risques et charges	2 995	767	– 1 919	0	0	–	1 843
Provisions pour dépréciation	13 509	13 038	– 11 194	– 828	1 155	0	15 680
Sur immobilisations financières	2 240	6 450	–	– 828	1 155	–	9 017
Sur créances diverses	0	3 163	–	–	–	–	3 163
Sur valeurs mobilières de placement	11 269	3 425	– 11 194	–	–	–	3 500
	16 504	13 804	– 13 113	– 828	1 155	0	17 523

Note 4 : État des échéances des créances

En milliers d'euros	Montant total	À un an au plus	À plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	122 005	–	122 005
Autres immobilisations financières	2 407	–	2 407
Emprunts obligataires émis	63 301	–	63 301
Créances de l'actif circulant			
Créances clients	531	531	–
Créances diverses*	11 752	11 752	–
Charges constatées d'avance et écart de conversion	162	162	–
	200 157	12 444	187 713

* Dont comptes courants intragroupe à hauteur de 9 871 K€ issus notamment de la mise en place d'un cash pooling au niveau Groupe.

Note 5 : État des échéances des dettes

En milliers d'euros	Montant total	À un an au plus	Plus d'un an et moins de cinq ans	À plus de cinq ans
Dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	62 536	62 536	–	–
Emprunts et dettes financières divers	–	–	–	–
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 428	5 428	–	–
Autres dettes*	136 694	136 694	–	–
Produits constatés d'avance et écart de conversion	632	632	–	–
	205 290	205 290	–	–

* Dont comptes courants intragroupe à hauteur de 126 286 K€ issus notamment de la mise en place d'un cash pooling au niveau Groupe ainsi que des dettes fiscales et sociales pour 9 413 K€.

Note 6 : Éléments concernant les entreprises liées et les participations

En milliers d'euros	
Participations	593 148
Créances rattachées à des participations	122 005
Emprunts obligataires émis	63 301
Emprunts et dettes financières	0
Produits financiers (intérêts et dividendes)	91 994
Charges financières (intérêts)	– 186
Créances	9 871
Dettes	126 286

Note 7 : Variation des Capitaux Propres

En milliers d'euros	Solde au 31/12/09 avant affectation des résultats	Affectation des résultats 31/12/09	Variations exercice 2010	Solde au 31/12/10 avant affectation des résultats	Projet d'affectation résultats 2010	Solde au 31/12/10 après affectation des résultats
Capital	7 837	-	-	7 837	-	7 837
Primes d'émission, d'apport	1 866	-	-	1 866	-	1 866
Ecart de réévaluation	191 296	-	53 938	245 234	-	245 234
Réserve légale	791	-	-	791	-	791
Réserves réglementées	0	-	-	0	-	0
Autres réserves	258 021	47 285	-	305 307	15 083	320 390
Report à nouveau	1 222	-1 222	1 192	1 192	-1 192	0
Résultat	83 681	-83 681	54 642	54 642	-54 642	0
Provisions réglementées	0	-	-	0	-	0
	544 714	-37 617	109 772	616 869	-40 751	576 118
	Variation					
CAPITAUX PROPRES APRÈS AFFECTATION	507 097		69 021			576 118

Note 8 : Produits à recevoir**En milliers d'euros**

Dividendes	0
Intérêts courus sur comptes financiers, DAT	77
État, impôts et taxes	844
Autres	0

Note 9 : Charges à payer**En milliers d'euros**

Intérêts courus sur emprunts	37
Fournisseurs, factures non parvenues	4 668
Personnel, organismes sociaux, État, impôts et taxes	9 478
Divers*	932
Jetons de présence	1

* Dont revitalisation emploi de 530 K€.

Note 10 : Composition du capital

En euros	Nombre de titres	Valeur nominale
Actions		
Situation au début de l'exercice	7 836 800	1,0
Situation en fin d'exercice	7 836 800	1,0
Obligations convertibles et titres similaires	-	-

Note 11 : Ventilation du chiffre d'affaires**En milliers d'euros**

Production vendue de services France	2 798
Production vendue de services UE	338
Production vendue de services hors UE	624
TOTAL	3 759

Note 12 : Engagements financiers**En milliers d'euros**

	31/12/10	31/12/09
Avals, cautions reçus	1 215	20 817
Lignes de crédit non utilisées	137 500	125 500
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	138 715	146 317

En milliers d'euros

	31/12/10	31/12/09
Avals, cautions donnés	5 655	11 250
Intérêts sur emprunts restant à courir	0	3
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	5 655	11 254

Note 13 : Dettes garanties par des sûretés réelles**En milliers d'euros**

Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	0
--	---

Note 14 : Rémunérations attribuées aux dirigeants

En milliers d'euros

Rémunérations allouées	
– aux membres des organes de direction	122
– aux membres des organes de surveillance	67
Engagements de retraites souscrits	N/A

Note 15 : Effectif au 31 décembre 2010

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	8	2	10

Note 16 : Stock-options au 31 décembre 2010

Plans d'options d'achat après ajustement suite à la séparation du Groupe (en euros)

Date du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options ajustées	Prix d'exercice de l'option	Date limite de levée des options
31/03/2006	96	36 200	29 292	185,00	31/03/2011
02/04/2008	112	29 550	29 550	155,00	31/01/2014

Situation des options non exercées

Date du plan	Prix d'exercice de l'option	Nombre d'options restant à exercer	Durée de vie résiduelle jusqu'à l'échéance des options (en jours)	Date d'échéance des plans
31/03/2006	185,00	29 292	90	31/03/2011
02/04/2008	155,00	29 550	1 127	31/03/2014

Mouvements sur les plans d'options

	2010		2009	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées au 1 ^{er} janvier	72 710	161,37	80 778	156,08
Options attribuées				
Options annulées	- 711	125,05	- 1 789	97,70
Options exercées	- 13 157	125,05	- 6 279	111,46
OPTIONS NON EXERCÉES FIN DE PÉRIODE	58 842	169,93	72 710	161,37
OPTIONS EXERÇABLES FIN DE PÉRIODE	29 292	185,00	13 868	125,05

Note 17 : Actions propres

En milliers d'euros		31/12/09	Augmentation	Diminution	Transfert	31/12/10
Stock-options	K Euros	39 928	293	- 1 025	-	39 196
	<i>nombre</i>	243 827	1 893	- 13 157	-	232 563
Contrat de liquidité	K Euros	947	546	- 1 386	-	107
	<i>nombre</i>	6 082	3 639	- 9 053	-	668
Auto-détention	K Euros	0	-	-	-	0
	<i>nombre</i>	0	-	-	-	0
TOTAL ACTIONS PROPRES	K Euros	40 875	839	- 2 411	0	39 303
	<i>nombre</i>	249 909	5 532	- 22 210	0	233 231

Note 18 : Liste des sociétés membres du périmètre d'intégration fiscale

Somfy SA	Tête de Groupe	Cluses
Somfy SAS		Cluses
Simu SAS		Gray
CMC SARL		Cluses
Domis SA		Rumilly
NMP SAS		Cluses
Automatismes BFT France		Lyon
BFT Languedoc		Nîmes
SEM-T		Cluses
Zurflüh-Feller Holding		Autechaux Roide
Zurflüh-Feller SAS		Autechaux Roide
Zurflüh-Feller Montage		Autechaux Roide
MSD		Autechaux Roide
Cerf		Autechaux Roide

Note 19 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices au 31 décembre 2010

En milliers d'euros	Résultat	Impôt		
		Base	Taux	Montant
1. Résultat courant				
Résultat de l'exercice	66 948	66 948		23 030
Ajustements fiscaux				
– plus ou moins-values à long terme		0		0
– revenus de titres de participation		-84 044		-28 911
– autres		10 124		3 483
<i>Impôt théorique</i>		-6 972	34,4 %	-2 398
2. Résultat exceptionnel				
Résultat de l'exercice	-12 612	-12 612		-4 339
Ajustements fiscaux				
– plus ou moins values à long terme		1 456	0	501
– déductions		-19 751	0	-6 794
– réintégrations		38 535		13 256
<i>Impôt théorique</i>		7 628	34,4 %	2 624
Impôt théorique total		656		226
Somme des impôts versés par les sociétés du groupe fiscal				17 187
Impôt/résultat d'ensemble groupe fiscal				-16 881
Impôt/rappel sur exercices antérieurs et dégrèvements...				-
RÉSULTAT NET				54 642

En milliers d'euros	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	66 948	2 398	69 347
Résultat exceptionnel	-12 612	-2 624	-15 236
	54 336	-226	54 110
Impôt/résultat d'ensemble groupe fiscal			-16 881
Somme des impôts versés par les sociétés du groupe fiscal			17 187
Impôt/rappel sur exercices antérieurs et dégrèvements...			0
Impôt théorique			226
RÉSULTAT NET			54 642

Note 20 : Liste des filiales et des participations

	Capital et prime	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu en %	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés
En milliers d'euros						
<i>Filiales (34 % au moins du capital détenu par la société)</i>						
Cotherm	8 000	5 091	64,99 %	2 662	0	2 790
DSG	4 250	-203	99,90 %	388	0	0
Somfy SAS	20 000	67 842	100,00 %	29 823	334 050	100
CMC	8	860	100,00 %	214	0	0
Somfybat	6 830	6 934	100,00 %	212	0	0
Somfy Ltd	146	1 269	100,00 %	-189	9 437	0
Somfy PTY Limited	306	3 395	100,00 %	1 485	11 135	0
Somfy N.V.	348	1 318	100,00 %	1 240	22 167	0
Somfy Brasil Ltda	102	1 978	99,62 %	282	6 625	0
Somfy GmbH	1 500	7 603	100,00 %	4 005	104 459	0
Somfy Kft	878	-621	100,00 %	-254	2 165	0
Somfy SPOL SRO	177	2 837	100,00 %	625	5 589	0
Somfy Sp.Zoo	132	665	100,00 %	458	11 080	0
Somfy Roumanie	64	-90	100,00 %	-97	524	0
Somfy JOO	314	3 320	100,00 %	72	5 093	0
i-Blind	3 321	-3 256	100,00 %	-164	3 106	0
Somfy Italia	2 000	23 166	95,00 %	1 575	17 573	0
Somfy Espana SA	93 100	4 024	100,00 %	1 637	17 026	0
Somfy Systems Inc.	8 786	13 886	100,00 %	46	40 826	0
Somfy AG	30	2 701	90,00 %	2 086	16 904	0
Somfy AB	71	1 500	100,00 %	58	12 541	0
Somfy PTE Ltd	533	1 042	100,00 %	924	4 160	0
Somfy Co Ltd	195	391	100,00 %	552	6 632	0
LianDa	6 960	-8 831	80,00 %	155	8 687	0
Somfy Middle East Co Ltd	72	10 300	100,00 %	2 894	20 265	0
Somfy Mexico SA DE CV	27	1 195	99,75 %	97	3 330	0
Somfy K.K.	205	1 264	100,00 %	663	9 797	0
Promofi BV	91	-31 184	100,00 %	33 578	0	33 500
Simu SAS	5 000	13 779	100,00 %	4 496	62 215	0
Somfy ULC Canada	1 631	1 403	100,00 %	1 115	5 643	0
Gaviota	4 548	21 240	46,50 %	2 094	43 165	0
Firstinnov	50	-428	40,00 %	-133	645	0
NMP SAS	29 601	-3 946	100,00 %	5 483	0	6 300
Yorkshire Technology Ltd & Control	440	1 277	100,00 %	154	2 471	23
CIAT Group	84 340	-7 691	40,00 %	-13 889	0	11 038
Financière Nouveau Monde	8 425	-1 160	87,53 %	-419	0	66
Arve Finance	2 500	-176	40,00 %	187	0	255

	Capital et prime	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu en %	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés
En milliers d'euros						
Somfy SIA	519	139	100,00 %	- 133	655	0
Oxygen	1 646	-668	40,00 %	- 143	712	0
Somfy Pty Limited Afrique du Sud	244	32	100,00 %	- 184	4	0
Axis	400	- 121	39,97 %	- 59	667	0
Direction Marty Holding SA	831	- 134	34,00 %	60	0	0
Kléréo	400	0	49,00 %	- 1 449	193	0
Somfy Colombie	30	- 1	100,00 %	0	0	0
Domis	1 535	146	99,99 %	937	5 522	0
Somfy Russie	265	171	100,00 %	- 395	3 807	0
Sisa Automation	249	2 268	100,00 %	826	6 351	0
Somfy Turkey	832	- 446	99,85 %	285	4 287	0
Asian Capital	1	0	100,00 %	0	0	0
Somfy Maroc	196	425	100,00 %	117	2 887	0
Somfy Hellas	750	2 092	100,00 %	310	8 965	0
Somfy India	613	437	99,99 %	50	1 509	0

En milliers d'euros

Prêts et avances consentis aux sociétés ci-dessus et non encore remboursés	119 107
Montant des cautions et avals donnés aux sociétés ci-dessus	5 655
Dividendes des sociétés ci-dessus versés au cours de l'exercice	80 415

Note 21 : Inventaires des titres de participations au 31 décembre 2010

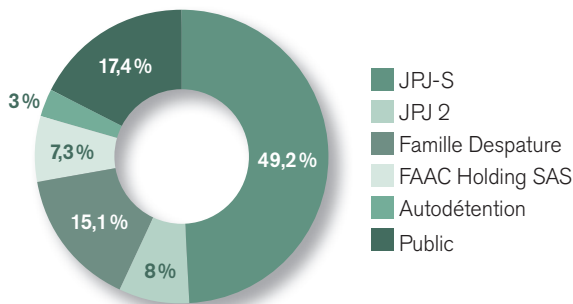
En milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette	Valeur boursière
1. Titres de participation			
29 995 titres DSG	4 218	4 218	-
119 994 titres Vimart	63	23	-
1 000 000 titres Somfy SAS	8 286	8 286	-
30 000 titres Somfy GmbH	4 555	4 555	-
3 000 titres Somfy AB	534	534	-
394 titres Promofi BV	1 084	1 084	-
230 titres Somfy Systems Inc.	10 167	10 167	-
1 900 000 titres Somfy Italia SRL	2 271	2 271	-
45 titres Somfy AG	152	152	-
660 titres Somfy K.K.	194	194	-
35 000 titres Somfy Espana SA	93 161	93 161	-
13 995 titres Somfy N.V.	334	334	-
35 999 titres Somfy Middle East Co Ltd	72	72	-
100 000 titres Somfy Ltd	144	144	-
499 999 titres Somfy PTY Limited	350	350	-
80 000 titres Somfy JOO	460	460	-
1 100 000 titres Somfy PTE Ltd	514	514	-
500 titres CMC	8	8	-
2 099 990 titres Somfy Co Ltd	213	213	-
676 titre Somfy SPOL	1 012	1 012	-
7 570 titres Somfy Sp.Zoo	1 423	1 423	-
1 titre Somfy Kft	869	869	-
399 titres Somfy Mexico SA DE CV	44	44	-
269 000 titres Somfy Brasil Ltda	149	149	-
250 000 titres Simu SAS	23 937	23 937	-
51 000 titres FAAC SPA	17 373	17 373	-
3 424 299 titres Somfy India	624	624	-
4 393 928 titres agta record	45 780	45 780	96 183
544 titres Gaviota	22 157	22 157	-
426 825 titres i-Blind	3 207	3 207	-
44 000 titres LianDa	5 821	5 821	-
51 994 titres Cothemr Participation	5 200	5 200	-
21 348 titres Somfy SRL Roumanie	60	60	-
100 000 titres Somfy ULC Canada	1 038	1 038	-
700 titres Yorkshire Technology Ltd et Control	2 230	2 230	-
320 titres Firstinnov	2 200	0	-
2 932 600 titres NMP SAS	29 326	29 326	-
270 000 titres Financière Performance	2 700	2 700	-
33 600 000 titres CIAT Group	33 770	27 970	-
7 294 996 titres Financière Nouveau Monde	7 295	7 295	-

En milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette	Valeur boursière
1 000 000 titres Arve Finance	1 000	1 000	-
3 663 titres Somfy SIA	822	822	-
3 065 titres Oxygen	1 600	1 600	-
2 600 000 titres Somfy PTY Afrique du Sud	231	231	-
333 titres Axis	350	350	-
196 000 titres Kléréo	196	196	-
18 030 titres Direction Marty Holding SA	796	796	-
75 000 titres ZF Plus	75	75	-
1 000 titres Somfy Colombie	30	30	-
2 499 999 titres Somfy Hellas	750	750	-
22 000 titres Somfy Maroc	202	202	-
85 825 titres Domis	3 068	3 068	-
1 titre Somfy Russie	300	300	-
14 000 000 titres Sisa Automation	270	270	-
16 776 titres Somfy Turquie	875	875	-
1 titre Asian Capital	0	0	-
379 449 titres Somfybat	10 280	10 280	-
	353 841	345 801	96 183

En milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette	Valeur boursière
2. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-
3. Valeurs mobilières de placement			
Actions propres	39 303	35 878	40 118
Valeur mobilières de placement	1 658	1 658	1 658
	40 961	37 536	41 776

RELATION ACTIONNAIRES

RÉPARTITION DU CAPITAL EN %



CAPITAL

Le capital au 31 décembre 2010 s'élève à 7 836 800 €, divisé en 7 836 800 actions de 1 € nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. Les options pouvant être exercées après le 31 décembre 2010 sont des options d'achat d'actions. Dans le cadre des autorisations qui lui sont accordées, la société détient 233 231 actions Somfy SA au 31 décembre 2010.

DIVIDENDE NET

Par action, en €

31/12/08	4,80
31/12/09	4,80
31/12/10	5,20

RÉSULTAT NET

Par action, en €

31/12/08	11,20
31/12/09	11,65
31/12/10	12,55

COTATION

Somfy SA est une société à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment A, code ISIN FR 0000120495).

CONTRAT

Somfy SA a conclu le 6 décembre 2005, un contrat d'apporteur de liquidité avec la Société Générale Securities.

CALENDRIER FINANCIER 2011

- 21 janvier** : Publication du chiffre d'affaires du 4^e trimestre 2010
- 24 février** : Conseil de Surveillance
- 25 février** : Réunion d'Information Financière
Résultats année 2010
- 22 avril** : Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2011
- 27 avril** : Publication des comptes consolidés de l'année 2010
- 18 mai** : Conseil de Surveillance
- 18 mai** : Assemblée Générale
- 22 juillet** : Publication du chiffre d'affaires du 2^e trimestre 2011
- 30 août** : Conseil de Surveillance
- 31 août** : Publication des comptes consolidés
du 1^{er} semestre 2011
- 31 août** : Réunion d'Information Financière
Résultats 1^{er} semestre 2011
- 21 octobre** : Publication du chiffre d'affaires
du 3^e trimestre 2011
- 10 novembre** : Conseil de Surveillance

ORGANISATION

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président : Jean-Bernard GUILLEBERT

Vice-Président : Jean DESPATURE

Membres : Jean DESPATURE, Victor DESPATURE,
Jean-Bernard GUILLEBERT, Xavier LEURENT,
Anthony STAHL

COMITÉ D'AUDIT

Jean-Bernard GUILLEBERT, Victor DESPATURE

COMITÉ DE RÉMUNÉRATIONS

Jean-Bernard GUILLEBERT, Victor DESPATURE

DIRECTOIRE

Président : Paul Georges DESPATURE

Directeur Général Somfy Activités : Jean-Philippe DEMAËL

Directeur Général Somfy Participations : Wilfrid LE NAOUR

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et AUTRES, LEDOUBLE SA

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Éric BLANCHARD

Directeur Financier Groupe

Téléphone : (33) 4 50 40 48 49

Fax : (33) 4 50 40 19 61

E-mail : eblanchard@dsgsomfy.com

www.somfyfinance.com

DOCUMENTS JURIDIQUES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Somfy S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Comme précisé dans la note « Titres de participation » de l'annexe des comptes annuels, votre société a historiquement

opté pour la méthode d'évaluation par équivalence des sociétés contrôlées de manière exclusive. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lyon, le 26 avril 2011
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A.
Frédéric Ledouble

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain Lauria

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Avec les sociétés Somfy Development S.A.S. et Spirel S.A.S., filiales de votre société

Nature et objet

Changement du périmètre fiscal.

Modalités

Votre société a autorisé la signature d'un avenant à la convention fiscale du 22 décembre 2006 constatant la sortie du

groupe fiscal, chapeauté par votre société, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010, de la société Somfy Development S.A.S. consécutivement à sa dissolution anticipée et de la société Spirel S.A.S. consécutivement à sa cession.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec les sociétés Somfy S.A.S., Simu S.A.S., C.M.C. S.A.R.L., Domis S.A., SEM-T S.A.S., NMP S.A.S., Zurflüh-Feller S.A.S., Zurflüh-Feller Holding S.A.S., Zurflüh-Feller Montage E.u.r.l., CERF E.u.r.l., MSD E.u.r.l., Automatismes BFT France S.A.S. et BFT Languedoc S.A.S.

Nature et objet

Changement du périmètre fiscal.

Modalités

Votre société a autorisé la signature d'un avenant à la convention fiscale du 28 juin 2002, pour laquelle votre société est à la tête du périmètre d'intégration. Cette convention d'intégration fiscale s'est poursuivie au cours de l'exercice et a été renouvelée en décembre 2006 pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2007.

2. Avec la société C.M.C.

Nature et objet

Régime de retraite complémentaire article 39 ouvert aux salariés de la société C.M.C., membre du comité de direction et ayant une ancienneté de quinze ans, mis en place en 2006 et modifié par le Conseil de Surveillance du 13 mai 2009.

Modalités

Ce contrat accorde un droit aléatoire à une retraite additionnelle égale à 0,75 % du salaire de référence multiplié par le nombre d'années d'ancienneté, plafonné à vingt ans et à un maximum de 15 % du salaire de référence, celui-ci correspondant à la

moyenne des trois meilleures années de rémunération limitées à dix Plafonds Annuels de Sécurité Sociale (PASS), hors primes exceptionnelles, intéressement et participation, et après application des coefficients de revalorisation des salaires et cotisations définis par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

Au titre de cette convention, aucune charge n'a été comptabilisée par notre société au cours de l'exercice.

3. Avec la société DSG

Nature et objet

Régime de retraite complémentaire article 39 ouvert aux cadres de direction et aux cadres supérieurs de la société DSG, ayant une ancienneté de quinze ans, modifié par le Conseil de Surveillance du 13 mai 2009.

Modalités

Depuis la mise en place en 2006 du contrat de retraite C.M.C., le régime de retraite de la société DSG a été fermé et n'accepte plus de nouveaux participants. Le contrat accorde un droit aléatoire à une retraite différentielle qui est fonction de l'ancienneté du bénéficiaire. Concernant le Président du Directoire, qui dispose de l'ancienneté maximale, l'engagement correspond à la différence entre 50 % du salaire de référence et le montant qui sera versé par les régimes obligatoires. Le salaire de référence est la moyenne des trois meilleures années de rémunération hors primes exceptionnelles, intéressement et participation, et après application des coefficients de revalorisation des salaires et cotisations définis par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV). Afin de renforcer la limitation des engagements de la société, la retraite maximale servie est elle-même plafonnée à la valeur maximale de quinze Plafonds Annuels de Sécurité Sociale (PASS).

Au titre de cette convention, aucune charge n'a été comptabilisée par notre société au cours de l'exercice.

Paris et Lyon, le 26 avril 2011
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A.
Frédéric Ledouble

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain Lauria

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ SOMFY S.A.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Somfy S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des in-

formations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Paris et Lyon, le 26 avril 2011
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A.
Frédéric Ledouble

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain Lauria

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Somfy S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "Règles et méthodes comptables, A) Base de préparation des états financiers consolidés" de l'annexe des comptes consolidés qui décrit les nouvelles

normes et interprétations que votre société a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2010 et qui expose les changements de méthodes relatifs à la présentation du compte de résultat et du bilan.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la sincérité de la présentation qui en a été faite.

Les notes H) et 14) de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des écarts d'acquisition. Nous avons revu les méthodes d'évaluation utilisées par votre société ainsi que les calculs en découlant. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Lyon, le 26 avril 2011
Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A.
Frédéric Ledouble

ERNST & YOUNG et Autres
Sylvain Lauria

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée Générale Mixte en vue notamment de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus périodiquement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2010, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Le Directoire nous a remis également le rapport qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été données régulièrement au cours de l'exercice écoulé.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 852,6 M€ soit une hausse de + 12,1 % en termes réels et de + 8,9 % à données comparables.

La branche Somfy Activités a réalisé un chiffre d'affaires de 747,4 M€, en progression de + 12,1 % à données réelles et de + 8,5 % à données comparables. Toutes les zones géographiques ont clôturé l'année en hausse.

De son côté, Somfy Participations enregistre un chiffre d'affaires de 105,2 M€, en augmentation de + 11,6 % à données réelles et de + 11,4 % à données comparables. Les trois filiales consolidées globalement se sont redressées et inscrites en nette hausse sur l'année.

Le résultat opérationnel courant du Groupe ressort à 138,6 M€, soit 16,3 % du chiffre d'affaires. Il a progressé de + 14,3 % par rapport à 2009.

Le résultat opérationnel courant de Somfy Activités s'établit à 128,1 M€ en 2010, en hausse de + 12,6 % comparé au précédent exercice. Cette évolution traduit tant une reprise de l'activité et une bonne tenue de la marge brute que le renforcement des budgets de développement et de marketing.

Pour Somfy Participations, le résultat opérationnel courant ressort à 10,7 M€, en hausse de + 38,8 % par rapport au précédent exercice, grâce au rebond de l'activité des filiales intégrées globalement.

Le résultat net consolidé s'est élevé à 96,2 M€, en hausse de + 9,5 % par rapport à 2009. Il comprend des dépréciations d'écarts d'acquisition (-6,0 M€) et intègre une contribution négative des sociétés mises en équivalence (-11,6 M€), due à

la dégradation de leurs résultats et à la dépréciation de la valeur d'équivalence de CIAT.

La situation nette ressort à 803,4 M€ et l'endettement financier net à 35,1 M€ après l'achat de 70 % de Ningbo Dooya. Ce montant inclut désormais les dettes liées aux options de vente concédées aux participations ne donnant pas le contrôle (39,7 M€). À présentation comparable, l'excédent financier net se serait élevé à 5 M€ en 2010 contre 13 M€ en 2009.

Sur cette base, le Directoire propose la distribution d'un dividende net unitaire de 5,20 €.

Le rapport du Directoire donne également toutes les informations prescrites par la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, il vous sera demandé d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres et de vous prononcer sur la nomination de deux nouveaux membres au sein du Conseil de Surveillance et sur diverses modifications statutaires.

Des projets de résolution, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2011

PARTIE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 54 642 366,54 €.

Seconde résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 95 439 000 €.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 suivante :

Origine

– Bénéfice de l'exercice	54 642 366,54 €
– Report à nouveau	1 191 571,20 €

Affectation

– Dividendes	40 751 360,00 €
– Réserve facultative	15 082 577,74 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 5,20 €, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du dividende interviendra le 2 juin 2011.

Le dividende sera mis en paiement le 7 juin 2011.

Pour bénéficier du versement de ce dividende, les titres devront avoir été inscrits en compte le 2 juin 2011.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2007	41 706 621 €* soit 5,50 € par action	–	–
2008	36 394 838,4 €* soit 4,80 € par action	–	–
2009	36 425 068,8 €* soit 4,80 € par action	–	–

* Compte tenu des sommes correspondant aux dividendes non distribués à raison des actions auto-détenues.

Quatrième résolution

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve successivement chacune des conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution

Nomination de Madame Valérie PILCER en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Valérie PILCER, résidant 9, rue Villebois Mareuil à Paris (75017), en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sixième résolution

Nomination de Madame Martine CHARBONNIER en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Martine CHARBONNIER, résidant 2, Square Villaret de Joyeuse à Paris (75017) en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution

Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance à 80 000 €.

Cette décision est applicable à l'exercice en cours et sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

Huitième résolution

Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 dans sa huitième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Somfy SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 12 mai 2010 dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du Règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 250 € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 195 920 000 €.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Neuvième résolution

Mise en harmonie des statuts

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire décide de mettre à jour les dispositions statutaires :

1. Concernant la faculté pour les actionnaires d'inscrire des points ou des projets de résolution à l'ordre du jour :

- de modifier la rédaction des dispositions statutaires au regard des articles L. 225-105 et R. 225-71 du Code de Commerce ;
- de modifier en conséquence et comme suit le deuxième alinéa de l'article 25 des statuts :

“Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social fixée par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de points ou de projets de résolutions.”

Le reste de l'article demeure inchangé.

2. Concernant le maintien du droit de vote double en cas de transfert des actions par suite de fusion ou de scission d'une société actionnaire :

- de préciser les dispositions statutaires au vu de l'article L. 225-124 du Code de Commerce tel que modifié par la loi du 4 août 2008 ;

- de modifier en conséquence et comme suit le sixième alinéa de l'article 28 des statuts :

“Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double, sauf dans les cas prévus par la loi.”

Le reste de l'article demeure inchangé

Dixième résolution

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Cluses, le 23 février 2011



Paul Georges DESPATURE
Président du Directoire de Somfy SA

Réalisation : Explorations

Crédit photos : Arnaud Childéric

Brochure imprimée avec des encres végétales, sur du papier FSC (bois provenant de forêts gérées durablement).

Imprimeur certifié Imprim'vert (label relatif au tri et au traitement des déchets).

Explorations 





SOMFY SA
50 AVENUE DU NOUVEAU-MONDE
BP 152 - 74307 CLUSES CEDEX - FRANCE
TÉL. : +33 (0) 4 50 96 70 00
www.somfy.com